

2327 W 8

Travaux d'aménagement du  
camp du Moulin du Lot :  
mémoire , marché ou appel d'offres ,  
mémoire des travaux supplémentaires au devis  
d'adjudication , acte de soumission , devis  
des travaux supplémentaires , avenant au marché  
du 15 mars 1956 , rapport , ordre de mission , ordre de service  
correspondance , devis , liste , note , procès-verbal  
de réception des travaux

1956-1958

Endes - 700.000 g<sup>de</sup> L. -

800.000 Biais -

193.000 g<sup>de</sup> Liv. Sauter - chiens - échi et botier latin. ? fort

680.000 Biais volée fentes.

185.000 Biais Salle de réunion.

---

2.548.000

300.000 Dignon et celui de Dumas ?

300.000 Réparation toiture, portière, etc et L. ? (max. 50.000 pour toît. beule)

+ 258.000 Installation électrique ex. et L. (une fait en XII).

+ 183.000 peinture 107.000 justifiés.

+ 20.000 gravie -

+ 73.000 détails Bannal

---

3.062.000

275.000



*N° 490/5LD*

Monsieur DUKAS  
Entrepreneur  
- Ste-LIVRADE - (Lot & Garonne)

RECOMMANDÉE  
A. R.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de ma lettre recommandée n°731/A.L.D. du 2 Juin 1950.

En effet, conformément aux recommandations des représentants du Service du Génie, actuellement chargés des travaux et de l'entretien du Centre, la réception définitive ne pourra être prononcée que lorsque tous les travaux aient été exécutés y compris la réfection des maléfices.

Je tiens en outre à souligner l'urgence de la remise en état du linteau du préau qui risque de se détacher et de tomber là où circulent les enfants des écoles. J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que votre responsabilité serait engagée en cas d'accident.

Enfin, il serait infiniment souhaitable que soient achevés, dans les brefs délais possibles, les travaux de la porte Nord./.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués./.

Copies pour information à :

- Mr. le Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine ;
- Mr. le Chef de Bataillon RAGN, Chef de l'Arrondissement des Travaux du Génie de Daignac
- Mr. l'Inspecteur des Centres d'Hébergement du Sud-Ouest.



*[Handwritten signature]*

N° 515

(J. U. 420238) G O

ADMINISTRATION  
DES POSTES DE FRANCE

Service des postes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

C5

(1)


Timbre du bureau  
renvoyant l'avis



AVIS DE <sup>(2)</sup> **RÉCEPTION**  
~~PAYEMENT~~

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

qui indiquera son adresse complète pour le renvoi du présent avis <sup>(3)</sup>

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine

N° Rue

à Ste. LIVRADE (Lot-et-Garonne)

(Localité)

(Département)

FRANCE

(1) Si le présent avis doit être renvoyé par avion, le revêtir de la mention très apparente «Renvoi par avion» et de l'étiquette «Par avion».

(2) Biffer ce qui ne convient pas. (3) Voir également au verso.

## A REMPLIR PAR LE BUREAU D'ORIGINE

(1) Envoi recommandé [2] ( lettre )

(1)  Lettre  
 Boîte  
 Paquet ] avec valeur déclarée de .....

(1) Mandat de .....

déposé au bureau de poste de Livrade

le 12 6 1958 sous le n° 2824

## A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

Adresse de l'expéditeur [ Mme le Directeur des Centres d'Accueil des Réfugiés  
 n° ..... Rue .....  
 à St LIVRADE (Lot-et-Garonne) FRANCE

Adresse du destinataire [ M. Dumas DUMAS  
 .....  
 à St LIVRADE (Lot-et-Garonne)  
 (Département ou Pays de destination)

Le soussigné déclare que

(1) l'envoi mentionné ci-

contre a été dûment (1) livré

le 13 6 1958 payé

Signature (3)  
 du destinataire :

de l'agent du bureau  
 destinataire :

Timbre du bureau destinataire



(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Indiquer dans la parenthèse la nature de l'envoi (lettre, carte postale, imprimé, etc.), s'il y a lieu.

(3) Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du Pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau destinataire, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur. En France, l'avis est signé exclusivement par l'agent du bureau destinataire.

OBJET : Marché entreprise DUMAS .

L'étude du marché du 12 Mars 1956 concernant l'aménagement du Camp de Ste Livrade ne nous donne que les clauses de l'exécution du Travail demandé à l'entreprise DUMAS. Quand au devis descriptif établi par Mr J-P Bayard ne figure pas au dossier que nous possédons et qui a été constitué par Mr ROULEAU délégué du S.S. ,par contre le Devis estimatif établi par l'entreprise soumissionnaire y est annexé au présent dossier .

*Les observations de travaux en plus et en moins sont indiquées*  
~~Les travaux en plus et en moins sont faits en marge de ce devis soit au crayon ou à l'encre par Mr ROULEAU Délégué du S.S. à l'époque et qui s'en est occupé avec la direction du centre .~~

Je me souviens d'avoir contrôlé ces travaux et les observations faites par Mr ROULEAU ~~ont été vérifiées par nous~~ *de concert de ma vérification* .

Ainsi nous avons été mis dans l'obligation de faire des réserves courtoises cf P.V. du 23-2-57 (classé au dossier)

Ensuite un avenant est intervenu pour définir numériquement les travaux faits en plus (d'après les documents figurant au dossier -il nous semble que les travaux ~~en~~ me faits en moins ont été déduits sans mention dans l'avenant ) du 29/7/1957)

En confrontant les travaux mentionnés sur le mémoire des travaux supplémentaires de l'entreprise DUMAS du 20/5/57 <sup>des</sup>, il y a lieu de signaler les Observations suivantes :

*- X  
et les travaux réellement  
exécutés -*

CHAPITRE I

sans observations

CHAPITRE II

sans observations

CHAPITRE III

~~xxxxx~~ observations

pour bâtiment infirmerie -bureau : LITIGE  
suivant marché 12/3/56 pas de conduits de fumée prévue dans le devis estimatif de ~~l'~~ l'entreprise DUMAS

mais avenant du 29/7/57 prévoit 2 conduits de fumée supplémentaire, *ainsi que mémoire du 20/5/57 de M. DUMAS -*  
en réalité il y a 4 conduits de fumée posés à savoir:

- 1 conduit au Bureau du Directeur
- 1 conduit -id- du Secrétariat
- 1 conduit -id- du Délégué
- 1 -id- du Matériel

CHAPITRE IV

sans observations

CHAPITRE V

sans observations

CHAPITRE VI

Sans observations

Chapitre VII

Sans observations

CONCLUSION : Il ressort de la somme du montant accepté et mentionné à; l'article 4 du marché du 12/3/56 et du montant des travaux supplémentaires du Devis estimatif du 20/5/57 établi par l'entreprise DUMAS soit:

65.028.798	
+ 3.470.919	
-----	
=	68.499.717

alors que l'avenant du 29/7/57 stipule dans son article 3

Montant du Marche du 12/3/56 :	65.028.798	
-id- de l'avenant du 29/7/57:	3.090.678	= 68.119.476 Frs.

2°)

Nous devons par conséquent comprendre que cette différence provient de l'évaluation des travaux non exécutés ~~par l'entreprise DUMAS~~ et du ~~finition de certains travaux~~ et du non - finition de certains travaux par l'entreprise DUMAS./.

le 23-5-57

A handwritten signature, possibly "H. H. H.", written in dark ink. The signature is stylized and somewhat illegible, with several horizontal lines drawn through it.



PARIS, le 18 Avril 1958.

N° 001844-DCG/T

DIRECTION CENTRALE DU GENIE

-:-:-:-:-

4° Bureau-Travaux-1°Section

-:-:-:-:-

INV.08-30-Poste 65

-:-:-:-:-

OBJET :

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FORCES ARMEES TERRE

Centres d'hébergement des  
personnels rapatriés  
d'Indochine.

-:-:-:-:-

à

M. le Colonel Commandant et Directeur Régional du  
Génie de la 4ème Région Militaire à- BORDEAUX -

I - J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une autorisation d'engagement de dépenses en capital de HUIT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE (8.350.000) francs, notifiée par ailleurs, vous est accordée, au titre du Chapitre 54-61 - Article 02 de la Section "Guerre" pour vous permettre d'assurer en 1958, l'entretien des Centres d'hébergement aménagés au profit du Ministère des Affaires Etrangères dans les camps de LE VIGEANT (Vienne), BIAS, Ste-LIVRADE (Lot & Garonne) et CREYSSE (Dordogne).

Cette autorisation d'engagement de dépenses s'applique au programme de travaux ci-après :

1 - Menues réparations et entretien courant	6.000.000
2 - Grosses réparations	2.350.000

se décomposant comme suit :

a)- Centre du VIGEANT :

Réparation des menuiseries extérieures	
	650.000
Réfection des enduits des pignons Nord	600.000

b)- Camp de Ste-LIVRADE :

Réfection des sols de la cour des écoles et du système d'évacuation des eaux pluviales	500.000
Peinture des menuiseries extérieures	600.000

II - Le Ministre des Affaires Etrangères estime, d'autre part, qu'il serait expédient de procéder dès que possible à la réfection de la partie des routes intérieures du Centre de Ste-LIVRADE desservant les bâtiments administratifs et le garage.

Il conviendrait donc de mettre au point, en liaison avec le Délégué Régional des Affaires Sociales du Ministère des Affaires Etrangères, le programme des travaux à réaliser à cet effet et de me faire connaître, dès que possible, le montant de la dépense correspondante.

...../...

III - Il est apparu par ailleurs, que le système actuel d'alimentation en eau du Centre de Ste-LIVRADE était insuffisant.

Pour remédier à cet état de choses, il a été envisagé de raccorder le Centre au réseau de distribution syndical de la commune dont la mise en place est actuellement poursuivie par la Société Eau et Assainissement aux termes d'un marché passé entre le Syndicat de CASSENEUIL-STE-LIVRADE et cette Société.

Vous trouverez, ci-joint, en son état actuel, le dossier de cette affaire qui sera, désormais, prise en charge par le service du Génie.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de bien vouloir faire étudier le projet correspondant et m'adresser dans les meilleurs délais possibles toutes précisions utiles concernant, d'une part les conditions dans lesquelles le marché à intervenir pourrait être passé par vos soins (1) d'autre part le montant de la dépense à prévoir.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation,  
Le Général THUAIRE, Directeur Central du Génie,

Le Colonel DUDELOU  
Directeur-Adjoint

Copie adressée à :

Signé : DUDELOU

Ministère des Affaires Etrangères  
Bureau des Rapatriés d'Indochine  
78, rue de Lille - PARIS 7°  
(à l'attention de Mr. MOREAU)

-----  
(1)- Marché avec la Société Eau et Assainissement ou Convention avec le Syndicat de CASSENEUIL-Ste-LIVRADE.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

8 AVRIL 1958  
78, rue de Lille (7°)

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS D'INDOCHINE

à

Monsieur le SECRETAIRE d'ETAT aux FORCES ARMÉES "TERRE"  
Direction Centrale du Génie - 4° Bureau - Travaux  
1ère Section  
10, rue Saint-Dominique  
-(PARIS 7°)

Sous bordereau n° 4087 du 3 Août 1957, vous avez bien voulu me faire parvenir les prévisions de dépenses à engager en 1958 pour l'entretien et les réparations à effectuer aux Centres de rapatriés d'Indochine du Vigeant, de Bias et de Ste-Livrade.

J'ai l'honneur de vous donner mon accord à la mise à la disposition des Directions de Travaux du Génie de Poitiers et de Bordeaux d'un crédit provisionnel de SIX MILLIONS pour faire face à l'entretien courant de ces trois Centres, soit DEUX MILLIONS par Centre.

En ce qui concerne les grosses réparations, je donne également mon accord aux points suivants des programmes établis par les Directions Régionales du Génie :

- Centre du VIGEANT :

- a)- Remplacement des jets d'eau et pièces d'appui des . . . . . 650.000 Fr  
croisées façade Ouest. . . . .
- b)- Enduits des pignons nord des bâtiments. . . . . 600.000 Fr

- Camp du MOULIN du LOT :

- a)- Réfection des sols de la cour des Ecoles et du système  
d'évacuation des eaux de pluie. . . . . 500.000 Fr
- b)- Mise en peinture des menuiseries et huisseries exté-  
rieures divers bâtiments. . . . . 500.000 Fr
- c)- Je serais également d'avis d'effectuer en 1958 la réfection de la portion de route  
intérieure comprise entre l'entrée du Centre et les bâtiments administratifs, y compris  
le garage. - Montant à déterminer.

Par ailleurs, je me permets de vous demander de bien vouloir élargir le cadre de la collaboration que vos services ont déjà largement accordée à l'organisme chargé des rapatriés d'Indochine.

Un projet avait été mis à l'étude pour assurer une meilleure alimentation en eau du Centre d'Accueil de Ste-Livrade. A cet effet, le raccordement de la canalisation du Centre au réseau de distribution syndical de la Commune avait été envisagé. LA Société Eau et Assainissement, titulaire du marché de travaux de distribution d'eau du Syndicat de Casseneuil - Ste-Livrade, nous a adressé un projet d'installation et un devis estimatif. Je serais particulièrement heureux que la Direction du Génie de Bordeaux soit autorisée à prendre en charge l'étude et l'exécution de ce projet dont le financement serait assuré



par prélèvement sur le reliquat de crédits mis à votre disposition par le Ministère des Affaires Etrangères, resté disponible en fin de gestion 1957.

Je vous prie de trouver, ci-joint, le dossier concernant cette affaire./.

Signé : MOREAU R.  
(Cachet)

-----  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

BUREAU DES RAPATRIÉS D'INDOCHINE  
787 rue de Lille  
PARIS 7<sup>e</sup>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

---:---:---:---:---:---

PARIS, le 21 Avril 1958.

Monsieur le DELEGUE du SERVICE  
des RAPATRIÉS d'INDOCHINE  
pour le LOT-3-GARONNE  
- SAINTE LIVRADE -

BORDEREAU D'ENVOI N° 770/BRI.

DESIGNATION DES PIÈCES

NOMBRE

OBSERVATIONS

Copie lettre adressée à la Direction Centrale  
du Génie à Paris, n°677-BRI en date du 8 Avril  
1958, concernant l'entretien et les réparations  
à effectuer aux Centres de Rapatriés de BIAS et  
SAINTE-LIVRADE.

Pour information.

Suite à ma lettre du 4-4-58.

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

Signé : R. MOREAU  
(Cachet)

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

à Monsieur le DIRECTEUR du Centre d'ACCUEIL de  
SAINTE LIVRADE

"pièce à annexer à la copie lettre 1844 que vous avez reçue  
sous bordereau 794-BRI du 26-4-58, et dont je vous demande  
une copie".

Sainte-Livrade, le 29 Avril 1958.

D. FAURE  
Administrateur de la F. O. M.

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-:-:-:-

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
78, rue de Lille - PARIS (VII<sup>e</sup>)

N° 794/B.R.I.

BORDEREAU

des pièces adressées à : Monsieur le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL de SAINTE LIVRADE

Paris, le 26 Avril 1958.

Numéros des pièces

S O M M A I R E

Observations.

1

Copie de lettre n° 1844 du 18 Avril  
1958, de la Direction Centrale du Génie  
au Directeur Régional du Génie à Bor-  
deaux au sujet : Crédits entretien et  
réparations ainsi que le projet de rac-  
cordement au Centre sur le réseau de dis-  
tribution eau communal.-

Pour information.-

-:-:-:-:-

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

Signé : LE GALLEN  
(Cachet)

— POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME —

IV° REGION

Bordeaux, le 22 Août 1957

GENIE

Direction des Travaux de BORDEAUX  
Arrondissement de DAIGNAC

Le Chef de Bataillon FARDOUET  
Chef d'Arrondissement de DAIGNAC

7, rue de Cursol, 7

à

Tel. 44.68.51 - Poste 475

Monsieur l'Administrateur de la France d'Outre-Mer  
Délégué du Service des Affaires Sociales  
Camp du Moulin du Lot  
à SAINTE-LIVRADE (L.-et-G.)

N° 547 /Dc

Objet :  
Travaux d'entretien  
des Centres d'Accueil.

Référence : Votre lettre n° 272/D.D. du 14.8.57

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous donner mon accord sur la répartition des dépenses telle que vous l'envisagez pour l'année 1957, compte tenu de l'urgence de certains travaux.

Les tableaux dont je vous ai envoyé copie ont été établis d'après les états remis par les Directeurs des Centres; sur ces états, les urgences n'apparaissent pas nettement et des travaux signalés comme indispensables (réparation des couvertures, des installations électriques) avaient fait reporter la réfection des cours d'écoles sur 1958.

En réduisant comme vous l'indiquez certains postes, il est possible d'entreprendre en 1957 la réfection des cours d'Ecoles. La convention avec le Service des Ponts et Chaussées est actuellement en cours d'approbation par le Directeur Régional du Génie et je compte pouvoir, d'ici quelques jours, demander à Monsieur LASSERRE de commencer les travaux.

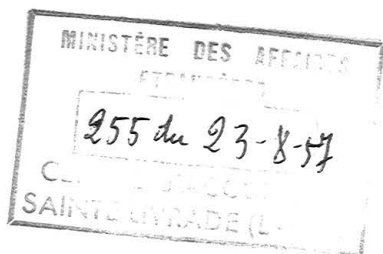
En ce qui concerne les autres travaux, la situation est la suivante :

Rubriques 1 et 2 : Commande a été passée pour la fourniture et la pose de volets, les Etablissements LOUBAT ont accusé réception de la commande par lettre en date du 15 juillet 1957.

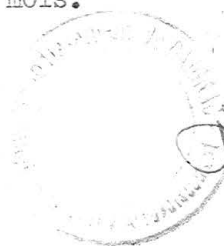
Rubriques 3 et 4 : Ce travail est rappelé ce jour à l'Entreprise DUMAS.

Rubriques 7 et 8 : Les factures d'achat de matériaux peuvent m'être adressées dès maintenant par les Directeurs de Centres pour règlement.

/...



Rubrique 9 : La commande sera faite à l'Entreprise DUMAS sous réserve d'exécution dans un délai de 2 mois.



*[Handwritten signature]*

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

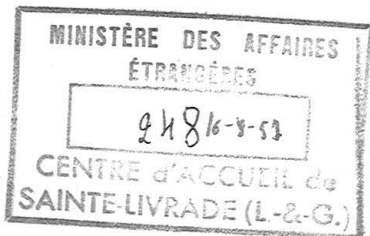
PARIS, le 13 AOUT 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

-:-

N<sup>o</sup> 1670 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division



A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES pour le  
LOT-et-GARONNE à

- SAINTE-LIVRADE -

REFERENCE : Votre lettre n<sup>o</sup> 268/D.D du 10 Août 57

O B J E T : Marché DUMAS.

Comme suite à votre lettre visée en  
référence, je vous serais obligé de vouloir bien  
me faire parvenir copie de votre lettre de mise  
en demeure à l'Entreprise DUMAS datée du 2 Juillet,  
ainsi que la nature des travaux non terminés qui  
font obstacle à la réception provisoire./.





Sainte Livrade, le 10 Août 1957.

N° 268 /D.D.

*Travaux de Livrade*

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Maronne

*A*

Monsieur le Chef du Service des Affaires  
Sociales - 5ème Division  
78, rue de Lille,

- PARIS - (VII°)

**OBJET** : Réception provisoire des travaux  
de Sainte Livrade.

En réponse à votre lettre 1610-SO/D5 du 5 Août, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'ainsi que je vous l'ai dit par téléphone, certains travaux de finition restaient à faire. Si l'entreprise DUMAS est intéressée à ce que soit établi le procès verbal de réception provisoire, il sera peut-être efficace de faire savoir que temps que les mêmes travaux ne seront pas achevés, nous ne signerons par cette pièce.

Ma dernière lettre de rappel à Monsieur DUMAS est datée du 2 Juillet 1957. Comme les précédentes, elle est restée sans effet./.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

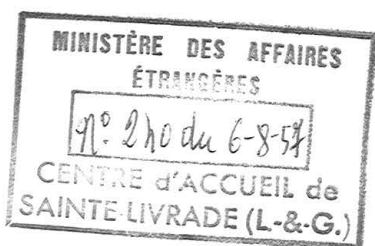
PARIS, le 5 AOUT 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

N° 1610-SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division



A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES pour le  
LOT-et-GARONNE

à

- SAINTE - LIVRADE -

O B J E T : Marché travaux DUMAS.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, copie de l'Avenant n° 2 au Marché du 12 Mars 1956, passé avec l'Entreprise DUMAS. Cet Avenant a été approuvé le 29 Juillet 1957 et notifié à l'Entreprise le 30 Juillet par Ordre de Service du 29 Juillet de la Centralisation.

Rien ne paraît désormais s'opposer à la réception provisoire des travaux, tels qu'ils ressortent du marché principal et de l'Avenant du 29 Juillet 1957. Je vous serais obligé de vouloir bien me le confirmer pour me permettre d'établir l'Ordre de Service prononçant cette réception./.

2 pièces jointes





5 AOUT 1957

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-1-

ORDRE de SERVICE

- Cambodge - Laos - Vietnam -

Notifié pour exécution à :

Entreprise DUMAS Père et Fils à Sainte-  
Livrade (Lot-et-Garonne)

Désignation du Marché :

Marché du 12 Mars 1956, modifié par Avenant  
du 29 Juillet 1957, relatif à l'aménagement des bâti-  
ments du Camp Militaire du Moulin du Lot, à Sainte-  
Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en logements économi-  
ques pour Rapatriés.

OBJET : Notification de réception provisoire.

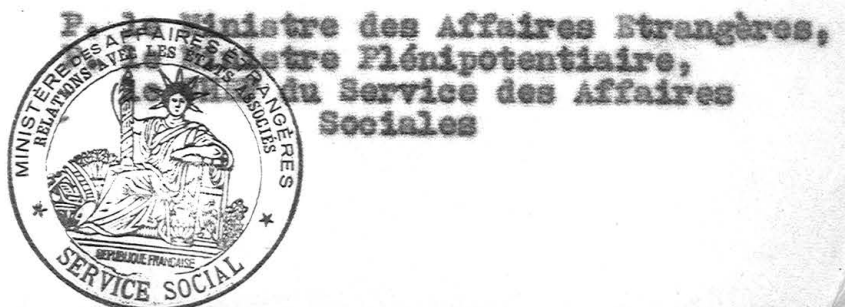
Le Ministre des Affaires Etrangères, sur  
compte rendu favorable du Délégué Régional du Service  
des Affaires Sociales pour le Lot-et-Garonne, prononce,  
pour compter du 5 Août 1957, la réception provisoire  
des travaux prévus au Marché du 12 Mars 1956, modifié  
par Avenant du 29 Juillet 1957, et relatifs à l'aména-  
gement du Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

Ces travaux ont été exécutés par l'Entreprise  
DUMAS Frères.

Reçu notification

Le 7 Août 1957

*Ces*



AVENANT N° 2  
du 29 Juillet 1957

au Marché du 5 Mars 1956, approuvé le 12 Mars 1956 par le Ministre des Affaires Etrangères, relatif à l'aménagement des bâtiments du Camp militaire du Moulin du Lot à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en logements économiques pour Rapatriés.

P R E A M B U L E

L'entreprise engagée par le présent Avenant est la S.A.R.L. DUMAS, Père et Fils, siège social Boulevard du Midi à Saint-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne), Entreprise pilote, représentée par Monsieur DUMAS Raymond, gérant, et déclarée titulaire du Marché du 5 Mars 1956.

ARTICLE 1er - Objet -

Le présent Avenant a pour objet de modifier la masse initiale des travaux sans changer le délai d'exécution prévu à l'article 2 du Cahier des Prescriptions Spéciales.

Il concerne en particulier :

- a)- des modifications diverses intervenues en cours de programme : groupe scolaire (pour répondre aux normes exigées par l'Éducation Nationale), bâtiment infirmerie (aménagement d'une salle de consultation de nourrisson), etc...
- b)- la fourniture de matériaux, de matériels supplémentaires et main-d'œuvre correspondant, conduits de fumées, volets mobiles, vérifications de l'étanchéité des bâtiments et des parquets.
- c)- la suppression de certains travaux.

ARTICLE 2 - Description des travaux -

La description détaillée des travaux est conforme au mémoire du 20 Mai 1957, remis par l'Entreprise et accepté par l'Administration, après vérification et contrôle.

ARTICLE 3 - Règlement -

La modification du volume initial des travaux, tel qu'il résulte du présent Avenant entraîne une augmentation de TROIS MILLIONS QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIS HUIT FRANCS (3.090.678 F) du montant initial du Marché.

Le nouveau montant forfaitaire du Marché, compte tenu du présent Avenant s'élève en conséquence à : SOIXANTE HUIT MILLIONS CENT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZ FRANCS (68.119.476 F).

Ce nouveau montant comprend tous les travaux tels qu'ils résultent du Marché initial, du présent Avenant ainsi que tous les menus travaux nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, même si certains éléments ne sont pas parfaitement définis.

ARTICLE 4 - Délai d'exécution -

Les délais d'exécution fixés à l'article 2 du Cahier des Prescriptions Spéciales sont maintenus.

ARTICLE 5 - Clauses inchangées -

Les dispositions des autres articles du Cahier des Prescriptions Spéciales restent applicables tant qu'elles n'ont rien de contraire au présent Avenant.

ARTICLE 6 - Timbre et Enregistrement -

Le présent Avenant est dispensé du timbre. Il est dispensé également et de la formalité et des droits d'enregistrement (Décret n° 54.1310 du 31.12.1954).

ARTICLE 7 - Approbation -

Le présent Avenant ne sera valable qu'après avoir reçu l'approbation ministérielle.

Cette approbation sera notifiée par Ordre de Service du Délégué Régional du Service des Affaires Sociales pour le Lot-et-Garonne.

FAIT, à PARIS, le 29 Juillet 1957.

D. le Ministre des Affaires Etrangères,  
et par Délégation

Le Sous-Ministre des Affaires Financières  
(Cambodge, Laos, Vietnam).

Signé : E. Perron

Accepté.

L'Entrepreneur :

Lu et approuvé

signé : DUMAS.

Avis favorable de la Commission  
Centrale des Marchés dans sa  
séance du 9 Juillet 1957

D.E. n° 831 du 24 Juillet 1957.

Visa de M. le Contrôleur des D.E.  
du 24 Juillet 1957.

Signé : Sebun



29 JUILLET 1957

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

 O R D R E de  S E R V I C E

O B J E T : Marché du 12 Mars 1956.  
Aménagement des bâtiments du Camp militaire  
du Moulin du Lot, à Sainte-Livrade-sur-Lot  
(Lot-et-Garonne) en logements économiques  
pour Rapatriés.

NOTIFIÉ à : Entreprise DUMAS Père et Fils à Sainte-  
Livrade (Lot-et-Garonne).

L'Entrepreneur est informé que l'Avenant  
n° 2 au Marché du 12 Mars 1956, modifiant le volume  
initial des travaux et portant le montant forfaitaire  
du Marché à la somme de SOIXANTE-HUIT MILLIONS CENT  
DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE FRANCS  
(68.119.476 F) a été approuvé le 29 Juillet 1957 par  
le Ministre des Affaires Etrangères.

Reçu notification  
Sainte-Livrade, le 30 Juillet 1957

*Signé Dumas*

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES  
SOCIALES





MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 24 Mai 1957.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 197 /D.D

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales

OBJET : Marché du 5 Mars 1956.

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre et le mémoire définitif de Monsieur DUMAS, concernant le marché d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

4 pièces jointes.

Trouver le supplément

GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de S<sup>o</sup>-LIVRADE  
ASSOCIATION 1901

  
ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PLOTE - 14, 101

GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de S<sup>t</sup>-LIVRADE  
ASSOCIATION 1901

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL  
78, Rue de Lille, 78  
P A R I S 7e

MEMOIRE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU DEVIS D'ADJUDICATION  
du Marché du 5 Mars 1956 pour l'aménagement du Camp du  
MOULIN DU LOT

Marché du 5 Mars 1956

Référence Série des Prix du Génie

NOMENCLATURE :

1 - COUVERTURE .....	584.490.-
2 - MENUISERIE .....	208.616.-
3 - MAÇONNERIE .....	I.316.544.-
4 - ELECTRICITE .....	230.262.-
5 - PEINTURE .....	163.000.-
6 - SANITAIRE .....	120.000.-
7 - DIVERS .....	957.807.-

Travaux en plus : .... 3.580.719.-  
Travaux en moins: .... 109.800.-

MONTANT DU MEMOIRE :... 3.470.919.-  
=====

ARRETE LE PRESENT MEMOIRE A LA SOMME DE TROIS MILLIONS  
QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE NEUF CENT DIX NEUF FRANCS ==

STE-LIVRADE-S.LOT, le 20 MAI 1957,

L'Entreprise Pilote,



R.DUMAS.



CHAPITRE I - COUVERTURE

- Remplacement de tôles ondulées  
éverite, de tôles cassées ou  
manquantes , y compris dépose,  
gravois et tirefonds .

Bâtiment n°	I	12 f.	1.75	x	0.92	=	19.32
	2	5 f.	1.75	x	0.92	=	8.05
	3	8 f.	1.75	x	0.92	=	12.88
	4	3 f.	1.75	x	0.92	=	4.83
	6	7 f.	1.75	x	0.92	=	11.27
	7	7 f.	1.75	x	0.92	=	11.27
	8	7 f.	1.75	x	0.92	=	11.27
	9	9 f.	1.75	x	0.92	=	14.49
	10	11 f.	2.50	x	0.92	=	25.30
	11	7 f.	2.50	x	0.92	=	16.10
	12	3 f.	2.50	x	0.92	=	6.90
	13	1 f.	2.50	x	0.92	=	2.30
	14	4 f.	1.75	x	0.92	=	6.44
	15	7 f.	1.75	x	0.92	=	11.27
	16	4 f.	1.75	x	0.92	=	6.44
	17	6 f.	1.75	x	0.92	=	9.66
	18	9 f.	1.75	x	0.92	=	15.49
	19	2 f.	1.75	x	0.92	=	3.22
	20	9 f.	1.75	x	0.92	=	14.49
	21	4 f.	1.75	x	0.90	=	11.27
	22	10 f.	2.50	x	0.90	=	23.50
	23	12 f.	2.50	x	0.90	=	27.60
	24	3 f.	2.50	x	0.90	=	6.90
	25	11 f.	2.50	x	0.90	=	25.30
	26	6 f.	2.50	x	0.90	=	13.80
	27	15 f.	2.50	x	0.90	=	34.50
	28	6 f.	2.50	x	0.90	=	13.80
	29	18 f.	1.75	x	0.90	=	28.98
	30	15 f.	1.75	x	0.90	=	24.15
	31 G3	17 f.	2.50	x	0.90	=	39.10
	32 G3	9 f.	2.50	x	0.90	=	20.70

479.09 x 1.220 =

584.490.-

=====

TOTAL COUVERTURE : frs : 584.490.-

- CHAPITRE II - MENUISERIE :

- Bâtiment I - Store roulant	6	6.800.-	40.800.-
- Bâtiment 3 - Infirmerie			
- 3 portes doubles ouvrant droite va et vient en récupération			
- sur les 2 faces des 6 vantaux remplacer les revêtements , panneaux contreplaqué okoumé 5 m/m collés et cloués .			
I2 panneaux 2.20 X 0.59 x 0.005			
	I2	890.-	10.680.-
- Placard évier y compris joues d'angle et ferrures		estimé	3.000.-
- Donner du jeu aux croisées 2 vantaux , les déferrer , les réajuster , les referrer, changer des paumelles hors d'usage par des paumelles de réemploi .			
- Remplacer des crémones cassées , usagées ou disparues , par des crémones de réemploi .			
- Remplacer des châssis à bascule hors d'usage ou disparus par des châssis de réemploi, les réajuster à la demande , les referrer .			
- Condamner des croisées et des châssis trop voilés .			
Pour tous ces travaux , temps régie: 152 h			
152 h. à 330 =		50.160.-	
Abattement du 18 Avril 40 % =		20.064.-	
		<u>30.096.-</u>	30.096.-
- Remplacer I4 fermes impostes hors d'usage ou manquantes , enlever les vieux , fournir et placer I4 neufs			
L'unité	I4	1.525.-	21.350.-
- Fournir et placer un montant bâti cadre extérieur bois , 2.66 x 0.15 x 0.052 entre porte vitrée et croisée , le tout ajusté et scellé par pattes à la demande			1.650.-

- BATIMENT RAPATRIES :

Donner jeu aux croisées 2 vantaux , les  
déferrer , changer des paumelles hors  
d'usage par des paumelles de réemploi,

Régie moyenne par baraquement : 20 h.

24 baraquements à 20 = 480 h à 330 = 158.400.-

Abattement du 18 Avril 40 % 63.360.- 95.040.-

A reporter :.. 202.616.-

Report : ..... 202.616.-

BATIMENT I

- portes d'évier dans logement  
célibataires , transformé 2 3.000.- 6.000.-

TOTAL MENUISERIE :..... 208.616.-  
=====

CHAPITRE III - MAÇONNERIE :

BATIMENT I

- Dépose de plancher hors d'usage sans réemploi  
2f 25.00 x 7.00 = 350 69.- 24.150.-

- Dépose avec soin de charpente sans assemblage  
2 f 8 f x 17 x 3.30x8/18 = 12.925  
2 f 8 f x 7 x 0,25/0,12 = 3.360  
16.285 3230.- 52.600.-

- Remblai de sol avec matériaux de carrière  
2 f 25.00 x 7.00 x 0,60 = 210,00 450,- 94.500.-

- Dallage en béton avec chape  
I f 60.00 x 6,00 = 420 800,- 336.000.-

- Modification d'ouvertures , portes  
remplacées par fenêtres 5 2.000.- 10.000.-

- Jambages d'évier y compris enduit  
deux faces 2 1.500.- 3.000.-

- Revêtement faïence 2 f 0,75 x 1.00=1,50 4.000.- 6.000.-

- Conduits de fumée supplémentaires  
2 14.000.- 28.000.-

BATIMENT n° 3 - INFIRMERIE :

- Diminution du secrétariat et agrandis-  
sment de la cloison de la dernière  
pièce compris enduit deux faces  
I f x 3.00 x 3.00 = 9.00 1.000.- 9.000.-

- dépose de parquet hors d'usage  
If 4,00 x 2,00 = 8,00  
If 6,00 x 5,00 = 30.00  
38.00 69.- 2.622.-

A reporter : 565.872.-

Report : .... 565.872.-

- Dépose de solivage			
2 f 10 f 3.00=60.00x8/18=0,864	3.230.-		2.791.-
- Maçonnerie de briques de 20			
2f 6.00 = 12.00			
If 5.00 = 5.00			
17.00 x 1.00 = 17.00	1.800		30.600.-
- Remblais de sol , matériaux de carrière,			
I f x 5.00 x 6.00 x 0,60=18.00	450		8.100.-
- Dallage en béton			
I f x 5.00 x 6.00 = 30 m2	800		24.000.-
- Conduits de fumée supplémentaires 2	14.000.-		28.000.-

SALLE DES SOINS & CONSULTATIONS :

- Démolition du solivage			
2 f x 10f x 3.00= 60.00 x8/18=0,864	3.230		2.791.-
- Dépose de vieux parquets			
I f x 5.00 x 5.00= 25.00	69		1.725.-
- Remblai de sol , matériaux de carrière ,			
I f x 5,00 x 5,00x 0,60 = 15.000	450		6.750.-
- Dallage en béton			
If x 5.00 x 5.00 = 25.00	800		16.000.-

GROUPE SCOLAIRE :

-Enduit du préau au mortier de ciment			
2f x 25.00 x 4.00 = 200			
4f x 7.00 x 4.00 = 112			
312	500.-		156.000.-

BATIMENT MAGASIN :

Confection d'un bureau provisoire

- cloisons en briques creuses de 5			
enduites au mortier 2 faces			
I f x 5.50 x 3.00 = 10,50	1.300.-		12.600.-

A reporter :.. 855.229.-

Report :..... 855.229.-

BATIMENTS RAPATHIES :

- Construction de cloisons en  
briques de 4 enduites deux  
faces au mortier de ciment :

2 f 7.00 x 3.00 = 42.00

1 f 9,40 x 3.00 = 28.20

70.20

70.20

3 bâtiments semblables

210.60

280.80

1.200.- 336.960.-

BATIMENT N° 23

Ancien bâtiment de douches :

- Confection d'un dallage en béton

If x 19.00 x 7.00 = 133.00

800

106.400.-

- Remblai en gravier

If x 19,00 x 7.00 x 0,30 = 39,90

450

17.955.-

TOTAL MAÇONNERIE :..... 1.316.544.-

CHAPITRE IV .- ELECTRICITE

-Branchement électrique des bâtiments en fil cuivre de 3I/IO y compris ferrures montées avec isolateurs ( prix convenu avec M. RUDLER ) Prix moyen par bâtiment : 8.000 francs .		
28 bâtiments à	8.000.-	224.000.-
-Prolongement de la troisième phase		
202 m.	3I.-	6.262.-
		<hr/>
<u>TOTAL ELECTRICITE</u> :..		<u>230.262.-</u> =====

CHAPITRE V .- PEINTURE :

-Peinture du préau du groupe scolaire		
Pour un If x 23,40 = 23,40		
2f x 7,00 = <u>14,00</u>		
37,40 x 4.00 =149,60		
I semblable ..... <u>149,60</u>		
		299,20 à 160.- 47.872.-

-Vitrerie de remplacement

Bâtiment n° I	-
n° 2	12 f x 0.33 x 0.61 = 2.42
n° 3	-
n° 6	44 f x 0.60 x 0.30 = 7.92
n° 7	28 f x 0.60 x 0.30
N° 8	32 f
n° 9	46 f
n°10	65 f
n°11	32 f
n°12	28 f
n°13	36 f
n°14	43 f
n°15	28 f
n°16	19 f
n°17	31 f
n°18	44 f
n°19	51 f
n°20	43 f
n° 21	29f
n°22	37 f
n°23	48 f
n°24	28 f
n°25	32 f
n°26	31 f
n°27	25 f
n°28	49 f

A reporter 805 unités

A reporter . 47.872.-

reports : 805 unités 47.872.-  
Groupe scolaire  
261 f  
1066 unités x 0.60 x 0.30 = 191.88.  
191.88 à 800 = 153.504.-  
Abattement du 18 Avril 25 % ... 38.376.-  
115.128.- 115.128.-

TOTAL PEINTURE & VITRERIE : 163.000.-  
=====

CHAPITRE VI - SANITAIRE :

Bâtiment n° 1

-Evier monobloc 100 x 50 classe B  
y compris robinetterie et vidange  
2 15.000.- 30.000.-  
-Lavabos 65 x 45 eau chaude et froide  
I 15.000.- 15.000.-  
-supplément pour installation 20.000.-

Bâtiment n° 2

- Lavabos 65 x 45 eau chaude et froide  
I 15.000.- 15.000.-  
- Chauffe-eau de 50 litres I 40.000.- 40.000.-

TOTAL SANITAIRE : ..... 120.000.-  
=====

CHAPITRE VII .- DIVERS :

-Réparation de plafonds et de murs  
en isorel ou en plâtre par repose  
d'isorel ou calicot collé  
Régie moyenne 62 h.  
24 baraquements: soit 1488 h. à 330.- 491.040.-

-Réparation de parquets avec lame de  
récupération : Régie moyenne 16 h.  
16 x 24 = 384 h à 330.- 126.720.-

-Plafond neuf en isorel mou y compris  
démolitions vieux plafonds avec ba-  
guettes 40 x 10 pour raidisseurs :  
Bâtiment 10 60.00 x 7.00 = 420.00  
" 23 21.00 x 7.00 = 147.00  
567.00 à 560.- 317.520.-

-Fourniture de calicot blanc pour  
encollage :  
par baraquement : moyenne 8 m2  
24 bar. à 8 m2 = 192 m2 230.- 44.160.-  
à reporter : .. 979.440.-

reports :..... 979.440.-

- parquet neuf de remplacement à  
l'infirmierie :

4.00 x 2.00 = 8.00                    1.300.-                    10.400.-

- Régies diverses pour déplacement  
de 1.000 lits en fer des baraque-  
ments 6 - 7 - 8 - 9 et installa-  
tion dans baraquements terminés .

Régies : 183 h                    330.-                    60.390.-

Régie camion 4 journées                    3.500.-                    14.000.-

---

1.064.230.-

Abattement du 18 Avril-10%                    106.423.-

---

TOTAL TRAVAUX DIVERS :.....                    957.807.-

=====



II e PARTIE - TRAVAUX EN DIMINUTION :

BATIMENT N° I :

Façon de perron avec marches pour entrée ( perron double )	4	6.000	24.000.-
Prise de courant force pour les pièces	19	3.800	72.200.-
Lampes extérieures sous hublots étanches	4	3.400	13.600.-
			<hr/>
			109.800.-
			=====

III e PARTIE : BALANCE RECAPITULATIVE :

Travaux en plus : .....	3.580.719.-
Travaux en moins : .....	109.800.-
	<hr/>
<u>MONTANT DU MEMOIRE : ...</u>	<u>3.470.919.-</u>
	=====

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

N° 1.017 -SO/D5

Le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur le DELEGUE REGIONAL du  
SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
pour le LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

REFERENCE : Votre lettre n° 170-D.D. du 17 Avril 1957.

O B J E T : Règlement du marché à forfait du 5 Mars  
1956 des travaux d'aménagement à Sainte-  
Livrade.

Par lettre citée en référence, vous me signalez qu'il serait possible d'inclure au marché du 5 Mars, les dépenses relatives aux travaux supplémentaires.

J'ai l'honneur de vous préciser les points suivants, sur lesquels vous avez attiré mon attention :

- 1°- le mode de règlement, qui consiste à inclure dans un marché, des travaux supplémentaires dont la masse modificative limite peut atteindre le sixième de la masse initiale des travaux, ne s'applique qu'aux marchés sur devis et non aux marchés à forfait.

2°- La règle du vingtième (modification du 1/20ème de la masse des travaux) peut s'appliquer aux marchés à forfait.

Cependant cette règle n'est encore qu'une pratique, mise à l'essai depuis deux ans dans certaines Directions de Travaux du Génie, (ayant à traiter principalement de travaux américains), elle ne sera étendue à tout le territoire national que dans le courant du prochain semestre.

L'évaluation du vingtième de la masse des travaux porte sur l'ensemble des travaux : travaux en augmentation et travaux en diminution (somme arithmétique des travaux).

Par ailleurs, le Trésorier-Payeur Général ne pourrait régler un décompte administratif appliquant la règle du vingtième dont le principe n'aurait pas été prévu au Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S.)

3°- L'article 4 du C.P.S. du marché prévoit le règlement de travaux supplémentaires; aucune limite n'étant explicitée entre les deux parties, le mode de règlement ne peut être effectué que sur les bases suivantes :

30 - sur facture pour tous les travaux ne dépassant pas un montant maximum de 500.000 francs.

31 - par la passation d'un avenant - dont le devis estimatif tient compte des prix de main-d'oeuvre et de matériaux prévus au C.P.S. du marché.

Cet avenant doit porter sur l'ensemble des travaux modificatifs, en plus et en moins - (cf. ma fiche n° 210-SO/D5 du 23 Janvier 1957, dont les principes énoncés conservent toute leur valeur théorique et pratique).

4°- La passation d'un second marché a été en effet envisagée (cf. ma fiche n°716-SO/D5 du 29 Mars 1957, donnant un compte rendu de notre dernière entrevue) comme solution de remplacement, pour essayer de liquider ce marché.

Cependant cette solution présente de nombreuses difficultés dont les principales sont :

- une application non orthodoxe des règles du droit administratif, en matière de marchés;

- avec, pour corollaire une opposition éventuelle du Trésorier-Payeur Général, ~~au~~ mandatement des sommes restant dues à l'Entrepreneur au titre de ce marché.

En conclusion, seul l'avenant portant sur l'ensemble des travaux modificatifs représente la solution administrative normale permettant la mise au point et le règlement de ce marché.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères  
Pour le Ministre Plénipotentiaire  
le Chef du Service des Affaires  
Sociales - 5ème Division



Sainte Livrade, le 6 Mai 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

N° 186 /D.D

A

Objet : Marché d'aménagement du Centre d'Accueil  
de Sainte Livrade.

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

Référ : Votre dernière note, sans numéros, ni date.

à Paris (7°)

Par correspondance citée en référence vous me demandiez de faire modifier le mémoire "définitif" fourni par l'entrepreneur et d'établir un nouveau relevé contradictoire des travaux non effectués.

A/- Mémoire définitif.

Je reprends pour y répondre, chaque rubrique sous le même numéros que celui que vous avez employé.

- 1°/- Le feuillet stores manquait effectivement et sera ajouté.
- 2°/- Accord de l'entrepreneur sur vos chiffres.
- 3°/- Contrairement à ce qui est précisé le somme de 40.000 frs a bien été déduite du paragraphe sanitaire bâtiment lavoir.
- 4°/- Erreurs de détails.
  - a/- et b/- accord de l'entrepreneur.
  - c/ L'entrepreneur établira le nouveau mémoire comme demandé, supposant que le total du paragraphe électricité doit être obligatoirement maintenu à 502.400 frs.
  - d/ et e/ - accord de l'entrepreneur.
  - f/- Vous précisez que la rectification est impossible, le marché étant établi sur ces bases erronées. Vous nous demandez pourtant d'apporter des modifications aux chiffres des décomptes ayant fait l'objet des observations ci-dessus. S'il est nécessaire de retrouver les dépenses de 87.520 et de 63.720 il me paraît possible de modifier les mètres de la façon suivante :  
$$312 \text{ m}^2 \times 280 = 87.519,60 \text{ soit } 87.520$$
$$79 \text{ m}^2 \times 800 = 63.720$$
  - g, h, i, j, k, et paragraphe final ; accord de l'entrepreneur.

Je me propose de vous adresser le nouveau mémoire dès que l'entrepreneur me l'aura fourni, ce qui m'a été promis pour le début de cette semaine.

X  
X X



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 185/D.D

Sainte Livrade, le 6 Mai 1957

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

à Paris (VII<sup>e</sup>)

Objet : Demande de réception provisoire des travaux  
d'aménagement du Camp du Moulin du Lot.

Référence : Votre n° 926 du 30 Avril.

Par transmission citée en référence vous me faites retour de ma note 173/D.D, en me faisant remarquer qu'elle ne comporte pas de date.

J'ai l'honneur de préciser que cette note devait accompagner ma lettre 174/D.D du 18 Avril 1957 traitant de la réception provisoire des travaux d'aménagement du camp du Moulin du Lot et précisant en son dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne : " j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de demande de réception, ci-joint...". Il s'agissait donc d'un projet que je crois, il n'était pas nécessaire de dater.

Si le teneur de ma lettre et la rédaction de ce projet de demande de réception vous agréent, tenant compte de vos instructions je vous adresserai la demande de réception sous cette forme, la date étant fonction du jour de remise par l'entrepreneur du mémoire définitif des travaux.

Sans être très versé sur ces questions de rédaction comptable, il me semble que le mémoire définitif correspond à l'achèvement complet des travaux et que par conséquent pour le cas du marché de Sainte Livrade, il ne pourra être établi que lorsque nous aurons certifié la pièce comptable de l'entrepreneur demandant le dernier versement de la totalité du montant du marché.

Le dernier mémoire fourni par l'entrepreneur ne serait donc pas un mémoire définitif mais un mémoire d'acompte. Si vous pensez que les services financiers en tiennent compte veuillez bien me donner les instructions en conséquence.

Pièce jointe ma 173/DD.



M. Reubeau

4 MAI 1957

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

N° 936 -SO/D5

Le MINISTRE des AFFAIRES ETRANGERES

à

Monsieur DUMAS  
Entrepreneur à

(Lot-et-Garonne)

- SAINTE-LIVRADE -

O B J E T :

Marché du 5 Mars 1956  
au sujet des travaux  
d'aménagement à Ste-  
Livrade.-

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la situation de votre Marché du 5 Mars et jugé sur pièces le mémoire des travaux supplémentaires qui m'a été transmis par mon Service local, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le seul mode réglementaire de présenter ces dépenses est la passation d'un avenant pour l'ensemble des travaux modificatifs.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la plupart de ces travaux ont, à ma connaissance, été exécutés sans Ordre de Service écrit, en contradiction avec l'article 4 du Cahier des Prescriptions spéciales du Marché et que la réception provisoire de ce Marché ne pourra être prononcée tant que cette situation n'aura pas été régularisée par la passation d'un avenant.

Je vous prie de bien vouloir rendre visite, dès que possible, au Service des Affaires Sociales, 78, rue de Lille à Paris, où vous recevrez

.../... 2

les ordres nécessaires pour le règlement de votre  
Marché.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée./.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères  
Pour le Ministre Plénipotentiaire  
Le Chef du Service des Affaires Sociales  
5ème Division

R. MOREAU



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 4 Mai 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 182/D.D

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer  
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur DUMAS  
Entrepreneur de Sainte Livrade  
(Lot et Garonne)

Objet : Travaux non achevés.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous préciser une fois encore la liste des travaux restant à achever aux Centres d'accueil de Sainte Livrade et de Bias.

Sainte Livrade : Bâtiment bureaux infirmerie = Conduits de fumée non branchés.

Groupe scolaire = Réparation cheneaux  
Finition encadrement de fenêtre, face  
extérieure, évacuation des eaux des  
lavabos et des eaux de lavabos.

B i a s : Bâtiment logements cadres = cheneaux, pente à revoir ;  
gouttières dans l'appartement du Directeur.

B.1 = regard W.C.

Bâtiment infirmerie = évacuation des eaux pluviales -  
Groupe scolaire = évacuation eaux usées lavabos ; W.C.  
Enlèvement des débris.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 30 AVRIL 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

-:-

N<sup>o</sup> 926 -SO/D5

Note n<sup>o</sup> 173/DD non datée

au sujet : Demande de réception provisoire  
des travaux d'aménagement au  
Camp du Moulin-du-Lot.

T R A N S M I S E "en retour"

à Monsieur le Délégué Régional du Service  
des Affaires Sociales pour le  
LOT-et-GARONNE

- en lui demandant de vouloir bien porter sur cette  
note administrative la date exacte de rédaction.

Etant donné la situation actuelle de ce  
marché et le nombre de pièces administratives établies  
"pour régularisation" avec un retard important, il ne  
paraît pas possible de prononcer la réception provisoire  
des travaux pour compter du 23 Février.

Cette réception sera prononcée à une date  
proche de celle correspondant à la transmission de votre  
demande, et, en tout état de cause, postérieure à celle  
de la dernière pièce administrative fournie par l'Entre-  
preneur telle que par exemple : mémoire définitif de  
travaux, demande d'acompte, etc...

Paris, le 30 Avril 1957

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division



R. MOREAU

*Moreau*

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

N° 173 /D/D

Demande de Réception Provisoire

Marché des travaux d'aménagement des logements économiques  
du Camp du Moulin du Lot (Ste Livrade)

-----

Entreprise : Groupement des entreprises de Sainte Livrade - Entre-  
prise Pilote, représentée par Monsieur DUMAS Raymond -  
Siège Social Boulevard du midi à Sainte Livrade/Lot.

Nature du Marché - Marché du 5 Mars 1956, concernant l'aménagement des  
bâtiments du Camp Militaire du Moulin du Lot à Sainte  
Livrade en logements économiques pour rapatriés.

Délais : Délais prévus au marché : quatre mois, à compter de la  
date de notification du marché à l'entreprise.  
Reportés au 20 Novembre 1956, suivant ordre de service  
du 20 Octobre 1956.

Travaux terminés le 23 Février 1957 par prise en charge  
des cinq derniers bâtiments pour Monsieur le Directeur  
du Centre d'Accueil.

Observations : a/- Techniques

Sans observation pour ce qui est de la présentation de  
l'ensemble des 28 bâtiments.

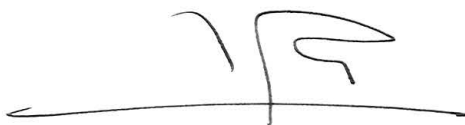
b/- Administratives -

Un relevé contradictoire des travaux non effectués à la  
date légale d'achèvement des travaux, a été établi, re-  
servant à l'administration le recours à l'application de  
pénalités.

Date de réception provisoire :

La totalité des bâtiments ayant été remise à Monsieur le  
Directeur du Centre d'Accueil le 23 Février 1957, la ré-  
ception provisoire peut être prononcée à compter de cette  
date.

L'Administrateur de la F.O.M.  
Délégué régional du Service des Affaires  
Sociales,



GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de St-LIVRADE  
ASSOCIATION 1901

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101

STE-LIVRADE S.LOT le 30 AVRIL 1957,

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, Rue de Lille , 78

P A R I S

Objet : Centre d'Accueil de Ste-LIVRADE-S.LOT (Lot-&-Gne)

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir  
faire effectuer le paiement de la somme de :

- frs : 113.600.-

correspondant au solde du montant des travaux objet du  
Marché du 5 Mars 1956 .

Nous vous transmettons, ci-joint , le mémoire définitif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales , l'assurance de notre considéra-  
tion distinguée.

L'Entrepreneur Pilote,



R. DUMAS.



GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de S<sup>t</sup>-LIVRADE  
ASSOCIATION 1904

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL  
78, Rue de Lille , 78  
P A R I S

OBJET :- CENTRE D'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE-S.LOT(L-&-Gne)

MEMOIRE DEFINITIF DES TRAVAUX CONCERNANT LE MARCHÉ  
DU 5 MARS 1956 RELATIF A L'AMENAGEMENT DU CAMP DU  
MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-S.LOT ( Lot & Gne )

::::::::::

Montant des situations présentées à  
ce jour ..... 64.915.198.-

Travaux exécutés depuis la dernière  
situation :

Rapatriés :

Peinture à l'huile des plinthes  
2 couches , bâtiments H K T U  
460 mètres x 40 = 18.400.  
4 bâtiments ..... 73.600

Sanitaire du lavoir ..... 40.000 113.600.-

Soit Total Marché ; .... 65.028.798.-  
=====

ARRETE LE PRESENT MEMOIRE A LA SOMME DE SOIXANTE CINQ  
MILLIONS VINGT HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX  
HUIT FRANCS =====

Ste-Livrade-s.lot le 30 Avril 1957,  
L'Entrepreneur Pilote

Vu et certifié exact  
l'exécution des travaux  
faisant l'objet du présent  
mémoire ;

Le Fonctionnaire chargé de  
la surveillance permanente  
des Travaux

  
R. DUMAS .

*Le Chef Régional du Service*  


Sainte Livrade, le 18 Avril 1957

Le Délégué du Service des  
Affaires Sociales  
pour le Lot et Garonne

A)

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

Objet : Réception provisoire du marché  
du Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

à Paris - 7°

L'ensemble des travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade, réalisés par les groupement des entreprises de Ste Livrade, conformément au marché en date du 5 Mars 1956, étant effectué je peux vous adresser une demande de réception provisoire.

A la date d'aujourd'hui seule reste à faire le branchement des robinets du lavoir. J'ai retardé cette finition en raison des risques de détérioration et alors qu'il ne saurait être question d'utiliser l'eau de l'adduction actuelle, insuffisante pour les besoins domestiques du Centre. Cette question pourra être réglée par un simple échange de correspondance avec l'entrepreneur qui s'engagera à poser des trois robinets prévus dès que nous le lui demandons, (en principe dès que nous aurons fait installer les portes du bâtiment lavoir, portes non prévus au marché).

Je vous ai déjà entretenu des scrupules que j'avais à rédiger les observations techniques que comporte toute demande de réception provisoire, comme d'autre part je sais l'intérêt qu'il y a à liquider ce marché, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de demande de réception, ci-joint, établi en fonction de ce que s'agissant d'un marché à forfait il ne nous appartient pas de relever les différences de détail existant entre les travaux réalisés et le descriptif du marché. Cependant je tiens à préciser que ceci est en contradiction avec le paragraphe 21 de votre fiche 716 du 29 Mars 1957 qui implique un " contrôle de devis et de mètres ", contrôle que je ne saurais exercer sans faire ressortir les nombreuses erreurs de détails dont je vous ai entretenu.

SAINTE LIVRADE, le 27 Avril 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 170 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires Sociales  
du Département des relations avec les États  
Associés (Ministère des Affaires Étrangères)

OBJET : Marché d'aménagement du Centre d'Accueil  
de Sainte Livrade.

A  
Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

Paris (7<sup>e</sup>)

Par ordre de service visé par Monsieur DUMAS le 2 Avril, je faisais savoir à l'intéressé que j'attendais toujours un mémoire d'acompte pour liquider le marché du 5 Mars 1956.

Le 12 Avril Messieurs DUMAS et PERRIER me remettaient la situation de travaux dont trois exemplaires sont joints, correspondant à l'ensemble du marché diminué de 113.600 frs.

Cette somme de 113.600 frs correspond aux travaux retenus comme non effectués à la date du 21 octobre 1956, soit :

- 1°/- nettoyage général des bâtiments H.K.T.U. non chiffré
- 2°/- pose des interrupteurs et prises électro-sécurité pour les bâtiments H.K.T.U. non chiffré.
- 3°/- peinture des plinthes pour les bâtiments H.K.T.U. 73.600
- 4°/- sanitaires du lavoir non achevés. 40.000

seul  
Ceux les rubriques que j'ai fait figurer sur le relevé contradictoire des travaux restant à faire. Il appartiendra au service financier d'apprécier les nuances ; c'est ainsi que pour l'électricité des bâtiments "rapatriés" il n'y a pas de sous détail de préciser au marché et qu'il est possible de considérer que les travaux non effectués portent sur 87.400 frs par bâtiment.

Plutôt que de poursuivre une discussion sans fin, j'ai pensé préférable d'accepter la situation des travaux présentée par l'entrepreneur et de vous laisser le soin, si vous le jugez nécessaire, de faire appliquer les pénalités avec sévérité en fonction du relevé contradictoire des travaux non effectués.

Mais ayant constaté une nouvelle fois que les entrepreneurs préféreraient aller en contentieux plutôt que de diminuer le montant du marché des sommes correspondant aux rubriques supprimées, j'ai acquis la conviction que nous avons intérêt à liquider le marché. Ils prétendent toujours que s'agissant d'un marché à forfait, il ne saurait être question une fois l'ensemble des travaux effectués d'en modifier le montant en plus ou en moins.

.... / ....



J'ai accepté le mémoire des travaux sous la forme présentée par les entrepreneurs qui prétendent avoir fourni un état semblable pour les autres demandes d'accrédit. En fait il s'agit de la reproduction du devis estimatif du marché ; seul apparaît en première page, le montant de la somme demandée soit : 7.050.169 francs, les travaux correspondant n'étant pas distingués de l'ensemble des travaux réalisés.

x  
x x

Pour ce qui est des travaux complémentaires, l'entrepreneur m'a à nouveau confirmé qu'il est possible d'inclure une dépense correspondant au maximum au 1/6 du montant total d'un marché sans avoir recours à un avenant. Dans le cas il s'agirait d'une dépense supplémentaire représentant le 1/20 du marché. S'il en est ainsi, il suffirait de certifier les travaux exécutés, comme pour un mémoire de travaux ordinaires.

De toute façon il sera nécessaire de dissocier les travaux complémentaires, des travaux d'évacuation des eaux usées, les premiers revenant au groupement des entrepreneurs alors que le second est effectué par l'entreprise BUMAS père et fils à titre personnel.

Si vous ne tenez pas à ce que nous fassions appliquer des pénalités sévères des travaux non effectués, (ce qui écarte tout nouveau différend avec les entrepreneurs) je ne vois pas quel intérêt il y a à faire un marché spécial pour les travaux complémentaires, la plupart figurant pour mémoire au marché de base.

J'ai retourné le mémoire des travaux supplémentaires avec des observations ramenant le montant de 3.338.516 à 3.035.293 frs l'entrepreneur a accepté le principe de ces diminutions et dès que je serai en possession du mémoire corrigé, je vous l'adresserai soit pour établissement d'un nouveau marché ou d'un avenant soit pour simple transmission au service financier.

Je vous transmettrai par ailleurs les prix de base qui permettront d'établir le marché pour l'évacuation des eaux usées.

GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de S<sup>te</sup>-LIVRADE  
ASSOCIATION 1904

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101

le 12 Avril 1957

Monsieur le Délégué Régional aux

Affaires sociales du  
CAMP des RAPATRIÉS

SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Monsieur le Délégué,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir  
la situation des travaux au 21 Octobre 1956.

A cette époque il ne restait à terminer que les  
travaux suivants :

- 1°) nettoyage général des bâtiments H.K.T.U.
- 2°) pose des interrupteurs et prises électro-sécurité  
aux bâtiments H.K.T.U.
- 3°) Peinture 2ème couche sur les plinthes.

Nous avons retardé la rédaction et la présentation  
de cette situation car nous escomptions rapidement  
une réception provisoire au cours de laquelle nous aurions  
présenté le mémoire définitif.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance  
de nos sentiments distingués.

l'Entrepreneur Pilote



R. DUMAS.

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

NOTE

de

à

OBSERVATIONS

- 1) Ne pas oublier de dater l'ordre de service avant de l'expédier.
- 2) 3 exemplaires sont à adresser à l'entrepreneur et sont à retourner par Monsieur Dumas signés et datés -  
} 1 exemplaire signé de l'entrepreneur est  
} à envoyer au département  
} le 2<sup>e</sup> est à conserver à l'échelon local -



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 29 MARS 1957  
78, Rue de Lille, (7°)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

-:-

N° 716 -SO/D5

     <sup>o</sup>      -     

O B J E T : - Régularisation et liquidation du Marché  
de Sainte-Livrade ( 5 Mars 1956).  
- Etablissement d'un Marché de régularisa-  
tion pour des travaux d'entretien et  
d'amélioration.

1ère PARTIE - Marché du 15 Mars.

I.- SITUATION ACTUELLE DU MARCHÉ -

- 10 - L'entrepreneur est en pénalité à compter du 20 Novembre.
- 11 - Le relevé des travaux non effectués servant au décompte des pénalités, n'a pas été établi.
- 12 - L'entrepreneur n'a pas fourni les mémoires des travaux pour la perception des derniers acomptes, prévus ou exécutés en Septembre et Octobre 1956.
- 13 - L'Etat doit à l'Entrepreneur environ 18 millions.

II.- REGULARISATION ET LIQUIDATION -

Compte tenu de la situation actuelle du Marché, les opérations de régularisation et de liquidation de ce Marché sont à effectuer dans l'ordre chronologique suivant :

a)- Régularisation -

- 20 - Adresser à l'Entrepreneur un Ordre de Service réclamant les mémoires des travaux effectués en Septembre et Octobre 1956, depuis le dernier acompte perçu.

Ce document aura pour titre "Mémoire des travaux effectués du (x) (x = date à laquelle s'est arrêté le dernier mémoire adressé au Département pour percevoir le dernier acompte encaissé), du (x) au 31 Octobre 1956 - Il sera arrêté administrativement à cette date, mais la date portée en entête du mémoire sera la date réelle de rédaction : Mars ou Avril 1957.

b)- Liquidation du marché -

- 21 - Etablir le relevé contradictoire des travaux non effectués à la date de mise en pénalité de l'Entreprise (20 Novembre) - Cette pièce sera signés par les deux partis et servira de base au décompte du montant des pénalités.
- 22 - La réception provisoire sera prononcée par le Département sur demande émanant de l'échelon local - dans les mêmes formes que celle établie pour le Marché du Poste de Transformation.

Etant donné le caractère surtout administratif des opérations de réception (contrôle de devis et de métrés) et la responsabilité décennale de l'Entrepreneur pour les travaux de gros oeuvre, il n'y a pas lieu, à moins de contestations importantes à l'échelon local, de faire déplacer un Ingénieur T.P.E. d'Agen.

En effet, ces travaux de Sainte-Livrade se réduisent à des aménagements importants mais simples du point de vue technique, qui ne portent pas atteinte au gros oeuvre des constructions. Aucun essai de mise en charge ou de portance d'un ouvrage tel que : château d'eau, tank, pont en béton, pont roulant, etc.. n'est à effectuer. La présence d'un Ingénieur T.P.E. n'est donc pas, à priori, indispensable.

- 23 - La réception provisoire pourra être reportée en signalant à l'Entrepreneur par Ordre de Service écrit les raisons pour lesquelles l'Administration ne peut réceptionner les travaux. (Travaux non terminés : peinture, badigeon, etc...)

- 24 - La réception provisoire pourra avoir lieu avec réserves : travaux exécutés avec mal-façon. Les travaux devront être explicites dans la demande de réception adressée au Département et seront réceptionnés ultérieurement./.

2ème PARTIE - MARCHÉ d'ENTRETIEN & d'AMELIORATION -

- 25 - Les travaux d'entretien et d'amélioration ne sont pas à comprendre dans le Marché du 15 Mars. Ils feront l'objet d'un nouveau marché dit "de régularisation".

*Par l'instant, rien n'est à faire par écrit concernant ce marché de "régularisation"*

Ce marché de régularisation sera établie au Département d'après les mémoires descriptif et estimatif, fournis par l'Entreprise.

Les métrés seront visés et approuvés par le Délégué Régional.

Les prix seront, de préférence, les mêmes que ceux du marché du 15 Mars. Ils feront l'objet d'un contrôle et d'une approbation à l'échelon local, au besoin en ayant recours au Service du Génie à Périgueux ou des Ponts-et-Chaussées à Agen./.

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division



MOREAU

*[Handwritten signature]*

N° 362 A

le Chef du Service des Affaires Sociales  
73, rue de Lille . . . . . titre de compte rendu.  
à Paris

- Procès verbal de réception des bâtiments du Camp  
de Moulin du Lot à Sainte Livrade.



• L'entreprise DUMAS  
" pour information "

**Henri ALOUIER**  
Secrétaire Principal  
Directeur du Centre



CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

PROCES - VERBAL

de

Réception des bâtiments du Camp de Moulin du Lot  
Sainte Livrade ( Lot et Garonne )

L'an mil neuf cent cinquante sept, et le vingt trois février à 9 heures, une commission composée de : Monsieur ALQUIER Henri - Directeur du Centre d'Accueil, Monsieur VEDRENNE Henri - Adjoint au Directeur, Monsieur ZEGANADIN Antoine - Chef du Service du Matériel, s'est réunie, pour procéder à la réception des bâtiments H, K, T, U et le lavoir, remis par l'entreprise DUMAS chargée de leur aménagement.

Après avoir visité ces bâtiments sus-mentionnés, la commission a fait les réserves courtoises ci-après :

Bâtiment U

- 1 - RAS
- 2 - Mur à arranger - plancher à réparer
- 3 - Décapage ciment - perron à réparer
- 4 - RAS
- 5 - Carreau à remplacer - raccord plancher
- 6 - Raccord plancher
- 7 - RAS
- 9 - Décapage - badigeon
- 10 - RAS
- 11 - Plafond
- 12 - RAS

Bâtiment K

- 1 - RAS
- 2 - RAS
- 3 - Décapage ciment - perron à remplacer
- 4 - Nettoyage générale
- 5 - Raccord de ciment
- 6 - RAS
- 7 - RAS
- 8 - RAS
- 9 - Raccord de plancher
- 10 - Tuyau d'évacuation
- 11 - RAS
- 12 - Raccord plancher.

...../.....

En général il manque les fusibles aux prises et interrupteurs de courant de tous les appartements, ainsi que les abat-jours dans certains appartements.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi en six exemplaires

destinés :

- 1 pour le Chef du Service des Affaires Sociales (5ème Division) - 78, rue de LILLE à Paris
- 1 à Monsieur l'Administrateur - Délégué du Service des Affaires Sociales du Lot et Garonne.
- 1 pour l'entreprise RHAS
- 1 pour le Directeur du Centre.
- 2 aux archives - (matériel)

Fait le 23 février 1957

Le Directeur du Centre,

Les membres de la commission :

L'Adjoint au Directeur

- Monsieur VEDRINS Henri  
Inspecteur Principal de Police,

Le Chef du Service du Matériel

- Monsieur ZEMANIAN Antoino  
Inspecteur Principal de Police,



Henri ALQUIER  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre



Sainte Livrade, le 21 mars 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 157 /D.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

à Paris (VII<sup>e</sup>)

OBJET : Marché travaux centre de Sainte Livrade.

A plusieurs reprises vous m'avez rappelé l'intérêt que vous attachez à ce que la réception du Centre d'Accueil de Sainte Livrade soit effectuée le plus tôt possible. Or malgré des interventions incessantes, je ne peux obtenir de l'entrepreneur responsable, ni les documents, ni la finition des menus travaux restant non effectués.

Par lettre du 13 mars, dont copie ci-jointe, j'ai rappelé à Monsieur DUMAS qu'il était urgent d'achever les travaux et de me faire parvenir un état facturé des travaux faits en régis et des travaux supplémentaires. Il est évident que ce n'est qu'en possession de ces pièces que je pourrai effectuer le relevé des travaux en augmentation et en diminution. Je puis vous adresser le relevé des travaux prévus au marché et non effectués, mais je pense que nous avons intérêt à lier travaux en augmentation et travaux en diminution, nous comportant en fonction de ce que nous présentera l'entrepreneur comme travaux en augmentation.

J'ai toujours recherché à liquider ce marché par entente directe avec l'entrepreneur. Mais j'avoue ne pas comprendre pourquoi Monsieur DUMAS ne fait pas le petit effort nécessaire pour liquider cette affaire alors qu'il lui est dû plus de 10 millions et qu'il ne lui reste à effectuer que de menus travaux ne dépassant pas 100.000 frs. Pensant que votre intervention aura l'influence voulue, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir le mettre en demeure de faire le nécessaire tant pour les finitions que pour la fourniture des pièces comptables.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

*Original airtax  
à 1/2 de Dejeu S.S.*

Observations Courtoises  
-----

Bâtiment **N**  
-----

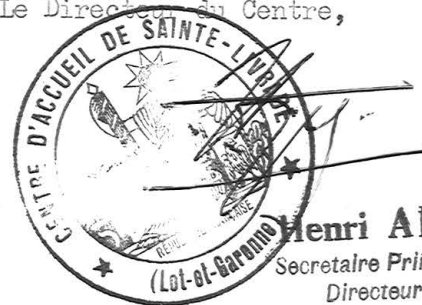
- 1 - RAS
- 2 - Mur à arranger - plancher à réparer
- 3 - Décapage ciment - perron à réparer
- 4 - R.A.S.
- 5 - Carreau à remplacer - raccord plancher et salle de séjour
- 6 - Raccord plancher
- 7 - R.A.S.
- 9 - Décapage - badigeon
- 10 - R.A.S.
- 11 - Plafond
- 12 R.A.S.

Bâtiment **K**  
-----

- 1 - R.A.S.
- 2 - "
- 3 - Décapage ciment - pas de perron
- 4 - nettoyage générale
- 5 - Raccord de ciment
- 6 - R.A.S.
- 7 - "
- 8 - "
- 9 - Raccord de plancher
- 10 - Tuyau d'évacuation
- 11 - R.A.S.
- 12 - Raccord plancher

Sainte Livrade, le 13 Mars 1957

Le Directeur du Centre,



**Henri ALQUIER**  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre



PROCES - VERBAL

de

Réception des bâtiments du Camp de Moulin du Lot  
Saints Livrade ( Ist et Gerome )

L'an mil neuf cent cinquante sept, et le vingt trois février à 9 heures, une commission composée de : Monsieur ALQUIER Henri - Directeur du Centre d'Accueil, Monsieur VERHUNE Henri - Adjoint au Directeur, Monsieur ZEGANADEN Antoine - Chef du Service du Matériel, s'est réunie, pour procéder à la réception des bâtiments H, K, T, U et le soir, remis par l'entrepreneur DEBAS chargé de leur aménagement.

Après avoir visité ces bâtiments sus-mentionnés, la commission a fait les réserves courtoises ci-après :

Bâtiment U

- 1 - RAS
- 2 - Plr à arranger - plancher à réparer
- 3 - Décapage ciment - perron à réparer
- 4 - RAS
- 5 - Carreau à remplacer - raccord plancher
- 6 - Raccord plancher
- 7 - RAS
- 9 - Décapage - badigeon
- 10 - RAS
- 11 - Plafond
- 12 - RAS

Bâtiment K

- 1 - RAS
- 2 - RAS
- 3 - Décapage ciment - perron à remplacer
- 4 - Nettoyage générale
- 5 - Raccord de ciment
- 6 - RAS
- 7 - RAS
- 8 - RAS
- 9 - Raccord de plancher
- 10 - Ecran d'évacuation
- 11 - RAS
- 12 - Raccord plancher.

.....

En général il manque les fusibles aux prises et interrupteurs de courant de tous les appartements, ainsi que les abat-jours dans certains appartements.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi en six exemplaires

destinés :

- 1 pour le Chef du Service des Affaires Sociales  
(5ème Division) - 78, rue de LILLE à Paris
- 1 à Monsieur l'Administrateur - Délégué du Service des  
Affaires Sociales du Lot et Garonne.
- 1 pour l'entreprise DUMAS
- 1 pour le Directeur du Centre.
- 2 aux archives - (matériel)

Fait le 23 février 1957

Le Directeur du Centre,

Les membres de la commission :

L'Adjoint au Directeur

- Monsieur VERHEURE Henri  
Inspecteur Principal de Police,

Le Chef du Service du Matériel

- Monsieur ELMANADIN Antoine  
Inspecteur Principal de Police,



*Henri Alquier*  
Henri ALQUIER  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

**Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine  
de SAINTE-LIVRADE**

N° 110/A

SAINTE-LIVRADE, le 28 Janvier 1957

Le Directeur du Centre d'Accueil

à

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
(5ème Division)

78, rue de Lille

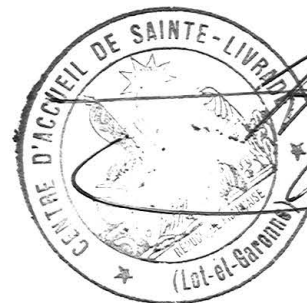
Paris (VII<sup>e</sup>)

Voie hiérarchique

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance afin que des instructions soient données à Monsieur DUMAS - Entrepreneur à Sainte Livrade, pour qu'il soit procédé d'urgence à la remise en état de certains appartements de cadres. En effet, par suite de négligences commises lors de la construction des logements (absence de système d'aération - manque de laine de verre) les murs et les plafonds se trouvent dans un état d'humidité et de salleté constante, et vraiment désagréable.

Malgré les nombreuses réclamations verbales formulées à ce sujet, aucune satisfaction n'a été donnée jusqu'à ce jour.

Dans l'intérêt du service et de celui des fonctionnaires du Centre, il serait souhaitable qu'une solution soit apportée d'urgence à cette situation.



**Henri ALQUIER**  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 23 JANVIER 1957  
78, Rue de Lille, (7°)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

--

N° 210 -SO/D5

*A voir lorsque l'avenant sera  
achevé. Rien, totalement*

--  -  <sup>o</sup>  <sup>c</sup>  -  -  --

--:--:--:--:--:--:--:--

O B J E T : Avenant au Marché du 15 Mars 1956 des tra-  
vaux de constructions de logement à Sainte-  
Livrade-sur-Lot pour les Rapatriés d'Indochine

I.- NECESSITE D'UN AVENANT -

L'exécution du Marché du 15 Mars 1956, concer-  
nant l'aménagement des bâtiments du Camp du Moulin-  
du-Lot, à Sainte-Livrade, en logements économiques  
pour les Rapatriés d'Indochine, n'a pas été conforme  
intégralement à la description des travaux prévus  
aux pièces du Marché.

Certaines modifications de détails, et quel-  
quefois de structure, mais dont le volume reste très  
modeste, appellent cependant une mise au point, qui  
ne peut être effectuée administrativement que sous  
la forme d'un Avenant au dit marché; faute de quoi  
il ne pourrait être procédé à la réception provisoire  
des travaux.

II.- PIECES DE L'AVENANT -

Les pièces de l'Avenant comporteront :

20 - une description sommaire des travaux, avec référé-  
nce des bâtiments auxquels se rapportent ces  
travaux.

.../...

Cette pièce portera le titre de :

"Devis descriptif des travaux en augmentation et en diminution faisant l'objet de l'Avenant n° 1 au Marché du 15 Mars".

Elle sera rédigée conformément aux textes de base du Marché d'origine - pris pour modèles.

- 21 - un devis estimatif des travaux en augmentation et en diminution.

Cette pièce comportera deux parties/

A.- travaux en augmentation.

B.- travaux en diminution.

qui seront strictement la réplique chiffrée du descriptif précédent.

Les métrés seront effectués avec calculs développés et prix unitaires, comme sur le Marché d'origine.

NOTA.- Il est absolument indispensable que les prix unitaires portés sur l'estimatif de l'Avenant soient les mêmes que ceux du Marché.

### III.- Clauses diverses.

- 30 - Les pièces définies aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus seront rédigées et présentées par l'entreprise. Elles seront, avant d'être adressées au Département, contrôlées et visées par le Délégué du Service des Affaires Sociales pour le Lot-et-Garonne.
- 31 - Le texte définitif de l'Avenant sera rédigé, à l'échelon administration centrale et transmis en retour à l'échelon local pour signature de l'Entrepreneur.
- 32 - Cet Avenant, dont le but est d'adapter à la réalité des travaux, le marché d'origine, ne modifiera en rien les clauses de ce Marché concernant :

.../...

- les délais d'exécution prévus. C'est ainsi que la date de mise en pénalité de l'entreprise ne sera pas changée.
- les modalités financières de règlement.

Cependant, après accord entre le Délégué Régional et l'entrepreneur et conformément au devis estimatif de l'Avenant, le montant du Marché d'origine pourrait être légèrement modifié.



DESTINATAIRE :

M. le DELEGUE REGIONAL pour le  
LOT et GARONNE

" qui voudra bien, dans les meilleurs délais, adresser au Département les pièces demandées au § II ".

623/1

Mon cher Rouleau

Je vous adresse une note officielle resumant les instructions du service au sujet de l'avenant du Marché de Sainte-Érard.

Le Capitaine Gelf affirme qu'il vaut mieux accomplir cette formalité pour éviter ultérieurement des critiques - car il y a des différences visibles entre le marché initial et les travaux réalisés, mais je crains que les travaux en augmentation et en diminution doivent s'équilibrer à quelque cent mille francs près et c'est ce qu'il faut faire ressortir dans cet avenant, en accord avec Deumas -

Je viens de recevoir un coup de téléphone de M. Armand, m'annonçant que le rapport de son service va nous être adressé; la direction de Paderne est d'accord sur le principe de la union - En conséquence j'en ai parlé avec le Directeur local de

1103  
Guei. paen Jaci Steffer. Uuizgan. - Je vous envoie ci-joint de ce que  
je me suis vuider visitez ~~Uuizgan~~ Bergerac avec le C<sup>te</sup> Laf. Le seu auu froit auu

Bien auu cal auu

Uuizgan

M. de la Roche

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 107 /D.D

Sainte Livrade, le 5 Janvier 1957

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (7°)

Conformément à votre lettre du 2 janvier,  
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint 3 exem-  
plaires de l'ordre de service du 20 Octobre 1956  
concernant l'achèvement des travaux du Centre de  
Sainte Livrade, par l'entreprise DUMAS.



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 2 JANVIER 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

N<sup>o</sup> 42 SO/D5



Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES  
SOCIALES du LOT et GARONNE, à

SAINTE LIVRADE

O B J E T .- Marché DUMAS.

Pour compléter le dossier de l'affaire  
DUMAS, je vous serais obligé de bien vouloir me  
faire parvenir 3 copies de votre ordre de service  
en date du 20 Octobre 1956, revêtu de la notifica-  
tion à M. DUMAS. Un original serait utile pour les  
Services du Trésor./.

*lettre* Ordre de service

*conformément à votre lettre du 2 janvier*

*relativement à votre lettre ci-jointe*

*j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint*

*3 exemplaires de l'ordre de service*

*du 20 octobre 1956 revêtu concernant*

*l'achèvement des travaux du centre*

*de Ste Livrade par l'entreprise Dum...*



*Moreau*

le 30-5-58

Selon devis estimatif de Mr DUMAS du 12/3/1956

et mémoire des travaux supplémentaires  
établis par Mr DUMAS le 20/5/57

documents en notre possession

Relève des travaux non exécutés

Batiment administratif

Lampes	2	4.600
Perrons	<del>4</del> <i>en diminution au devis</i>	<del>24.000</del>
Auvents	4	38.000
Va et vient	3	3.000
Lampes extérieures sous hublots	<del>2</del> <i>en diminution H.</i>	<del>6.800</del>

Batiment logements instituteurs

Perron	2	9.200
Prise de courant force	<del>26</del> <i>double en diminution - voir 4 - 26.600</i>	<del>26.600</del>
Auvent	2	13.000

Batiment administratif N°3 (Bureaux et infirmerie)

Perron	3	18.000
Auvent	3	19.500

Groupe scolaire

Conduit de fumée	2	28.000
Lavabo collectif	2	10.000

Chainage linteau en béton armé (présente lézarde accentuée  
PREAU côté gauche - menaçant la ruine) ?

Chainage linteau en béton armé (légère fissure) (Préau côté droit) ?

I2 Chapeaux chinois pour conduit de fumée non placés (1) ?

BARAQUEMENTS LOGEMENTS RAPATRIÉS

Batiment H ou N° 21

Raccordement des tuyaux d'évacuation au regard de l'égout  
non exécuté (manque environ 20 C/m) ?

Batiment K ou N° 23

Chapeaux chinois des I2 logements non placés (1) ?  
manque trois faitières au toit (exposé aux intempéries)

Batiment P ou N° 28

Manque nappe de laine de verre au grenier 96.600.

Batiment U ou N° 10

Perron pas refait

Travaux en diminution reconnus et déduits par entreprise

Bat N°1

Façon de perron	4	24.000
Prise de courant force	19	72.200
Lampes extérieures sous Hublots	4	13.600

-----  
109.800

(1) Les chapeaux chinois ont été posés entièrement au G.S par MR SANTOR  
sur intervention de l'Adjt chef GONZALES cette année  
En partie et dans les logements occupés dans le Bat N°23

# Marché Sumas

## Pays

1 <sup>er</sup> Acompte	5 Avril	16.094.150
2 <sup>e</sup> Acompte	23 Avril	8.648.555
3 <sup>e</sup> Acompte	12 Mai	7.860.055
4 <sup>e</sup> Acompte	12 Juin	14.069.862

---

46.672.622

11 192 407  

---

57 865 029

65.028.798

57.865.029

---

7.163.769

113.600

---

7.050.169

Montant du Marché : 65.028.798  
Pays : 46.672.622

Reste à payer 18.356.176



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 172/D.D.

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

Le Délégué du Service des  
Affaires Sociales pour  
le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, Rue de Lille

PARIS (VII°)

O B J E T : Travaux supplémentaires du Centre de Sainte Livrade.

A la suite d'un entretien avec l'Entreprise DUMAS, j'ai constaté que certains travaux supplémentaires avaient été effectués en même temps que les travaux faisant l'objet du marché principal. Les travaux qui ont été faits avec l'accord de l'échelon local n'ont pas fait l'objet d'ordre de service.

J'ai demandé à l'Entreprise de m'adresser un relevé détaillé de ces travaux et je vous le ferai parvenir dès réception.



GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de Ste Livrade

ASSOCIATION 1901

ENTREPRISE D U M A S

ENTREPRISE PILOTE - Tél. 101

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Accord intervenu entre le Délégué du Service des Affaires Sociales et le groupement des Entrepreneurs de Sainte Livrade, modifiant comme suit le mémoire des travaux supplémentaires effectués pour l'aménagement du centre d'accueil de Sainte Livrade (Marché du 3 Mars 1956).

Nomenclature -

- <u>Chapitre 1</u> - Couverture ; inchangé, soit	= 584.490
- <u>Chapitre 2</u> - Menuiserie, diminution de 40 % sur les rubriques 4 et 7 soit...	= 208.616
- <u>Chapitre 3</u> - Maçonnerie ; inchangé, soit...	= 771.118
- <u>Chapitre 4</u> - Electricité ; inchangé, soit...	= 230.262
- <u>Chapitre 5</u> - Peinture et vitrerie diminution de 25 % sur la rubrique 2, soit...	= 163.050
- <u>Chapitre 6</u> - Sanitaires - suppression 1 lavabo et 2 chauffes eau supplément de 20.000 frs pour installation, soit...	= 120.000
- <u>Chapitre 7</u> - Divers diminution de 10 %, soit	= 957.807
	=====
	3.035.343

Arrêté le présent mémoire à la somme de trois millions trois cent trente cinq mille trois cent quarante trois francs.

Le Délégué du Service Social

  
J. ROULEAU

Sainte Livrade-sur-Lot, le 18 Avril 1957

Le Représentant du groupement des  
Entrepreneurs  
de Sainte Livrade,

  
R. DUMAS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 18 Avril 1957

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 142/D.D

Le Délégué du Service des  
Affaires Sociales pour  
le Lot et Garonne

À

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille

Paris - 7<sup>e</sup>

O B J E T : Travaux supplémentaires du Centre de Sainte  
Livrade.

J'ai l'honneur de vous adresser le mémoire des  
travaux supplémentaires, modifié par un accord ramenant la  
dépense totale à 3.035.343 frs.

La copie ci-jointe de la lettre adressée à Monsieur  
DUMAS donne le détail des modifications apportées. Le Capitaine  
GUIGNARD n'ayant confirmé que les prix maçonnerie - plâtrerie  
étaient inférieurs de près de 15% aux prix de la série du génie  
(Agen) je n'ai pas jugé bon de faire effectuer des contrôles  
et ai accepté l'ensemble du chapitre III.

J'ai conservé le 3<sup>e</sup> exemplaire du mémoire des tra-  
vaux supplémentaires, à titre de documentation et en raison des  
nombreuses annotations que j'y ai inscrites. Si nécessaire je  
peux en faire établir un exemplaire supplémentaire.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N°169/D.D.

Le Délégué du Service des  
Affaires Sociales pour  
le Lot et Garonne

A

Monsieur D U M A S  
Entrepreneur  
de  
Sainte Livrade

Monsieur,

Suite à notre entretien de ce jour, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, me transmettre d'urgence la liste des travaux en plus et en moins effectués à Sainte Livrade en même temps que les travaux faisant l'objet du marché du 5 Mars 1956.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Sainte Livrade, le 17 Avril 1957

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

N° 169/D.D

Le Délégué du Service des Affaires Sociales  
du Département des relations avec les États  
Associés (Ministère des Affaires Étrangères)

A

Monsieur D U M A S  
Entrepreneur  
de Sainte Livrade

Monsieur,

En vous retournant le mémoire des travaux supplémentaires, j'ai l'honneur de vous présenter les corrections qu'il convient d'y apporter pour qu'il soit acceptable.

CHAPITRE I - Couverture 584.490

Sans observation.

CHAPITRE II - Menuiserie.

Tenant compte des résultats obtenus, le temps en régie et les décomptes pour la remise en état des croisées, du groupe scolaire et des appartements, sont inacceptables. Il convient de pratiquer un abattement de 40 % minimum. Si non nous exigerons la remise en état effective des fenêtres dont la plupart ne peuvent être ouvertes correctement.

Diminution de 40 % sur 50.160 et 158.400 F, soit - 83.424

Accord pour un total de 208.616 F

CHAPITRE III - Maçonnerie 771.118

sans observation.

CHAPITRE IV - Electricité 230.262

sans observation.

CHAPITRE V - Peinture - Vitrierie.

Accord pour prendre en compte la peinture du préau, encore qu'en compensation vous vous soyez engagé à remettre en état les chenaux du groupe scolaire, ce qui n'est pas encore fait.

Un contrôle effectué pour le remplacement des vitres laisse apparaître une augmentation moyenne de 50 %. Tenant compte des casses dont sont responsables les rapatriés, nous réduirons l'abattement à 25 %, soit à 38.376.

Accord pour un total de ~~115.122~~ 143.050 F

...../...



CHAPITRE VI - Sanitaire.

Pour la pose des deux éviers il avait été convenu d'inscrire 20.000 frs en raison des difficultés d'installation après finition générale. Par contre il n'y a qu'un lavabo dans la salle d'eau et non 2 - Il y a 1 chauffe eau et non 2, mais celui posé est inscrit au marché général.

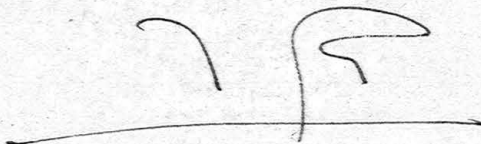
Soit un total de 195.000 + 20.000 - 15.000 - 80.000 = 120.000.

CHAPITRE VI - Divers -

Compte tenu de la présentation du travail effectué, nous vous demandons un abattement de 10 % sur ce chapitre, plafonds réparés ou neufs, parquets réparés représentant une dépense beaucoup trop forte en comparaison de la qualité de travail fourni.

Accord pour un total de 1.064.230 - 10 % soit 957.807.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me fournir votre accord sur ce décompte et vous prie d'agréer Monsieur, mes salutations distinguées./.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a flourish.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 6 Juin 1957.

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 200/D.D.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, Rue de Lille,

PARIS (VII<sup>e</sup>)

**OBJET :** Travaux supplémentaires du Centre d'Accueil  
de Sainte Livrade.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre en date du  
20 Avril 1957 de l'Entreprise DUMAS.

Dans cette lettre, le Directeur de l'Entreprise fait observer  
que des Travaux supplémentaires ont été effectués au cours de l'exécution  
des Travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Sainte Livrade,  
avec l'accord du Directeur du Centre.

Il est exact qu'au cours des Travaux faisant l'objet du Marché  
du 5 Mars 1956, certaines réparations non prévues au devis descriptif  
ont dû être effectuées et que des modifications se sont imposées. Ces  
travaux qui ont été réalisés en même temps que le principal du programme  
faisant l'objet du devis descriptif n'ont pas été confirmés par des ordres  
de service écrits. Il n'en reste pas moins que nous ne pouvons en  
constater la réalité et qu'ils ont été faits avec notre accord.

En conséquence, j'ai établi l'ordre de savoir que je vous fais  
parvenir ci-joint, appuyé du mémoire des Travaux, tel qu'il ressort des  
contrôles effectués par le service.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

Sainte Livrade le 28 Mai 1957

N° 200 /D.D Bis

Le Délégué du Service des  
Affaires sociales pour le Lot &  
Garonne .

à

Monsieur le Chef du Service  
des affaires sociales

O B J E T : Travaux supplémentaires du Centre d'accueil de  
Sainte Livrade .

J'ai l'honneur de vous adresser trois exem-  
plaires du mémoire des travaux supplémentaires du centre d'ac-  
cueil de Sainte Livrade ,mémoire établi selon les principes que  
vous avez arrêtés avec Messieurs DUMAS & PERRIER .

Le total ressort à 3.470.919 Frs déduction  
faite de 109.800 Frs pour travaux non exécutés et primitivement  
inscrits au marché .

Je n'ai pu contrôler le nouveau décompte du  
§ 3, maçonnerie, pas plus que celui des travaux en moins, ignorant  
les conditions accordées aux entrepreneurs.

Est joint au mémoire l'ordre de service que  
vous m'aviez envoyé pour signature ./.

S: L'Arde le 29 mai. 1954

n: 200/P.S.

Reliqui des Serv. Soc. p. 66 et 67

ch. serv. H. J. Soc.

Objet: Travaux supplémentaires du Centre d'Accueil de Saint. L'Arde

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint une lettre de l'Entreprise <sup>Centrale des Coûts</sup> Dumas.  
Dans cette lettre l'Entreprise fait observer que des Travaux supplémentaires <sup>ont été effectués au cours</sup> ~~ont été effectués~~  
de l'exécution des Travaux d'aménagement <sup>de l'Arde</sup> du Centre d'Accueil de Saint. L'Arde, avec l'accord du Directeur des Travaux.

Il est exact qu'au cours des Travaux faisant l'objet du Marché du 5 Mars 1954, certaines réparations non prévues au devis descriptif ont dû être effectuées et que des modifications se sont imposées - Les Travaux qui ont été réalisés en même temps que le principal du programme faisant l'objet du devis descriptif n'ont pas été compris par des ordres de service écrits - Il n'en reste pas moins que vous ne pouvez en contester la réalité et qu'ils ont été faits avec <sup>notre accord</sup> ~~l'accord de l'Arde~~ ~~total~~. En conséquence j'ai établi l'ordre de service que j'ai vu parvenir ci joint, affrété du montant des Travaux tel qu'il ressort des contrôles effectués par le Service -



Pour M. Nauhan. Mais personnellement

J'vous adresse ci-joint un modèle et ordre de service que vous  
m'avez plus qu'à signer et à transmettre à Pauhan. Veuillez vous en  
retourner 3 exemplaires signés. J'ai préparé ce papier en accord avec  
le C.<sup>o</sup> Conf. pour vous en charger à Travail.

M. vous indiquera par des travaux en plus qui équilibrent des Travaux en  
moins de manière restée. J'ai à vous en faire un point et les en  
Pauhan et Paris -



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

N° 200 /D.D

Sainte Livrade le 28 Mai 1957

Le Délégué du Service des  
Affaires sociales pour le Lot &  
Garonne .

à

Monsieur le Chef du Service  
des affaires sociales

O B J E T : Travaux supplémentaires du Centre d'accueil de  
Sainte Livrade .

J'ai l'honneur de vous adresser trois exem-  
plaires du mémoire des travaux supplémentaires du centre d'ac-  
cueil de Sainte Livrade , mémoire établi selon les principes que  
vous avez arrêtés avec Messieurs DUMAS & PERRIER .

Le total ressort à 3.470.919 Frs déduction  
faite de 109.800 Frs pour travaux non exécutés et primitivement  
inscrits au marché .

Je n'ai pu contrôler le nouveau décompte du  
§ 3, maçonnerie, pas plus que celui des travaux en moins, ignorant  
les conditions accordées aux entrepreneurs.

Est joint au mémoire l'ordre de service que  
vous m'aviez envoyé pour signature ./.



Villeneuve-sur-Lot le 19 mai 1957

ORDRE de SERVICE

-:-:-:-:-

O B J E T : Marché du 5 Mars 1956 -  
Aménagement des bâtiments du camp militaire  
du Moulin du Lot, à Sainte-Livrade-sur-Lot  
(Lot-et-Garonne) en logements économiques  
pour Rapatriés.

NOTIFIE à : Entreprise DUMAS Père et Fils  
à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Comme suite à nos entretiens des 25 Avril  
et 2 Mai, relatifs à la mise au point de certains tra-  
vaux supplémentaires concernant l'aménagement de loge-  
ments à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, l'entrepre-  
neur est informé d'avoir à présenter un mémoire descrip-  
tif et estimatif conforme à la liste des travaux énoncés  
ci-après : (Référence : Mémoire du 15 Mars avec ses  
rectifications du 18 Avril).

1°- Couverture - remplacement des tôles ondulées en  
évêrite manquantes ou cassées.  
Poste conforme au mémoire rectifié du 18 Avril.

2°- Menuiserie - Travaux divers -  
Poste conforme au mémoire rectifié du 18 Avril,  
compte tenu des abattements de 40% sur les rubriques  
4 et 7.

.../...2

3°- Maçonnerie - modifications diverses

à ajouter au mémoire du 18 Avril :

30 - groupe scolaire : enduit

31 - bâtiment infirmerie: dallage sur remblai salle de consultation.

32 - bâtiments rapatriés: constructions de cloisons non prévue au marché initial.

4°- Electricité - branchement électrique des 28 bâtiments et un prolongement de ligne sur 200 m.

Poste conforme au mémoire du 18 Avril.

5°- Peinture et vitrerie -

50 - peinture : préau du groupe scolaire.

51 - remplacement de vitres dans de nombreux bâtiments et au groupe scolaire.

Poste conforme au mémoire du 18 Avril, compte tenu du rabais de 25% sur la rubrique 2.

6°- Sanitaire - fourniture et pose de matériel sanitaire aux bâtiments 1 et 2.

Poste conforme au mémoire rectifié du 18 Avril, compte tenu des diminutions intervenues à cette date.

7°- Travaux divers - Réparation de plafonds et de parquets fournitures diverses, etc...

Poste conforme au mémoire rectifié du 18 Avril, compte tenu de la diminution de 10%.

VISA de l'Entrepreneur



Le Délégué Régional du Service des  
Affaires Sociales pour le  
Lot-et-Garonne



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 25 MARS 1957  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

N° 692 SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des AFFAIRES  
SOCIALES pour le LOT et GARONNE

SAINTE-LIVRADE

Le Mémoire présenté par M. DUMAS et jugé sur pièces a fait apparaître des fautes de calcul, par ailleurs les quantités paraissent exagérées, ceci correspond à mon impression personnelle : Au cours des premières visites effectuées au Moulin du Lot avec le Commandant SERGENT j'avais constaté le bon état général des toitures et de la vitrerie. Je vous prierai donc de ne pas accepter ce Mémoire sans l'avoir fait vérifier et contrôler par un métreur de l'Administration.

De même il serait souhaitable étant donné l'importance des travaux, de faire appliquer strictement les règlements administratifs et de faire pratiquer des essais de qualité et de quantité./.



R. MOREAU

*Moreau*

GROUPEMENT des ENTREPRISES  
de Ste Livrade

ASSOCIATION 1901

ENTREPRISE D U M A S

ENTREPRISE PILOTE - Tél. 101

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

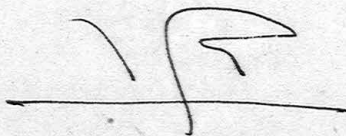
Accord intervenu entre le Délégué du Service des Affaires Sociales et le groupement des Entrepreneurs de Sainte Livrade, modifiant comme suit le mémoire des travaux supplémentaires effectués pour l'aménagement du centre d'accueil de Sainte Livrade (Marché du 5 Mars 1956).

Nomenclature -

- <u>Chapitre 1</u> - Couverture ; inchangé, soit	= 584.490
- <u>Chapitre 2</u> - Menuiserie, diminution de 40 % sur les rubriques 4 et 7 soit...	= 208.616
- <u>Chapitre 3</u> - Maçonnerie ; inchangé, soit...	= 771.118
- <u>Chapitre 4</u> - Electricité ; inchangé, soit...	= 230.262
- <u>Chapitre 5</u> - Peinture et vitrerie diminution de 25 % sur la rubrique 2, soit...	= 163.050
- <u>Chapitre 6</u> - Sanitaires - suppression 1 lavabo et 2 chauffes eau supplément de 20.000 frs pour installation, soit...	= 120.000
- <u>Chapitre 7</u> - Divers diminution de 10 %, soit	= 957.807
	-----
	3.035.343

Arrêté le présent mémoire à la somme de: trois millions trois cent trente cinq mille trois cent quarante trois francs.

Le Délégué du Service Social



J. ROULEAU

Sainte Livrade-sur-Lot, le 18 Avril 1957

Le Représentant du groupement des  
Entrepreneurs  
de Sainte Livrade,



R. DUMAS



N° 141 /AD

le Chef du Service des Affaires Sociales  
78, rue de Lille Paris (VII<sup>e</sup>)

- Lettre 170 du 17 Avril 1957 1
- Pièces jointes : 1 exemplaire ordre de service du 1<sup>er</sup> Avril 1957. 1
- 1 lettre entreprise Dumas du 12 Avril 1957, adressant 3 exemplaires (jointe) du mémoire d'accoste. 4
- 1 relevé contradictoire des travaux non effectués. 1



Relevé des tôles ondulées et vitrerie

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

des bâtiments réceptionnés : T . U . H . K.

VITRERIE:

Bâtiment T	: N°9	31 f	au lieu de	46 f	mentionné	
-id-	U	: N°10	11 f	au lieu de	65 f	-id-
-id-	K	: N°23	34 f	au lieu de	48 f	-id-
-id-	H	: N° 21	9f	au lieu de	29 f	-id-
-G.S.	31 & 32:		161 f	au lieu de	261 f	-id-

246

449

TOLES ONDULEES:

Bâtiment T	: N° 9	11	au lieu de	9	
-id-	U	: N° 10	9	au lieu de	11
-id-	K	: 23	12	sur	12
-id-	H	: 21	4	sur	4

G.S. 31 & 32 : sans observations .

*conclusion seule la vitrerie est à revoir*

4° REGION MILITAIRE

PERIGUEUX, le 5/4/1957

-----  
GENIE  
DIRECTION DE BORDEAUX  
ARRONDISSEMENT DE  
PERIGUEUX  
Téléphone 76 poste 5  
-----

N° 1337'

à Monsieur ROULEAU  
Délégué Régional des Affaires  
Sociales  
11 route d'Eyssèe

VILLENEUVE SUR LOT  
(L.&.G.)

Monsieur ,

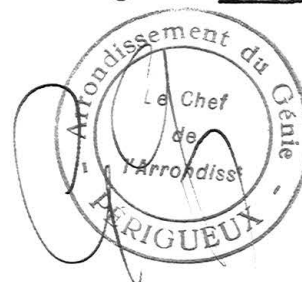
Le devis estimatif que vous m'avez transmis et relatif aux travaux supplémentaires du Camp du MOULIN-du-LOT a été établi sur la base des prix unitaires de la Série des Prix du Génie. Je vous signale que Monsieur DUMAS avait consenti sur ces prix, un rabais uniforme de 10% pour les Travaux du Camp de BIAS.

A titre d'information, voici les rabais ( ou surenchères) consentis sur cette même Série des Prix par les Entreprises titulaires des marchés d'entretien de la Place d'AGEN (Année 1957).

-Maçonnerie	: = - 11%
-Plâtrerie	: = - 15.70%
-Charpente-Menuiserie:	= + 8%
-Couverture	: au pair
-Plomberie-sanitaire	: = + 5%
-Peinture-Vitrierie	: = - 14%
-Electricité	: = - 15%

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Capitaine GUIGNARD, Chef de  
l'Arrondissement du Génie  
Caserne Bugeaud- PERIGUEUX



GROUPEMENT des ENTREPRISES

de S<sup>te</sup>-LIVRADE

ASSOCIATION 1904

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIALE

78, Rue de Lille, 78

PARIS

(7<sup>ème</sup>)

MEMOIRE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU DEVIS d'ADJUDICATION

du Marché du 5 Mars 1956 pour l'Aménagement du Camp du  
MOULIN du LOT

Marché du 5 Mars 1956

-Référence Série des Prix du Génie

-NOMENCLATURE-

1 - COUVERTURE .....	584.490,-
2 - MENUISERIE .....	292.040,-
3 - MACONNERIE .....	771.118,-
4 - ELECTRICITE .....	230.262,-
5 - PEINTURE .....	201.376,-
6 - SANITAIRE .....	195.000,-
7 - DIVERS .....	1.064.230,-
	<u>3.338.516,-</u>

Arrêté le présent mémoire à la somme de TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT SEIZE FRANCS ..

Sainte Livrade s/Lot, le 15 Mars 1957

l'Entreprise Pilote

GROUPEMENT des ENTREPRISES

de S<sup>te</sup>-LIVRADE

ASSOCIATION 1904

**R. DUMAS.**

ENTREPRISE DUMAS

ENTREPRISE PILOTE — Tél. 101



CHAPITRE I - COUVERTURE

- Remplacement de tôles ondulées éverite de tôles cassées ou manquantes y compris dépose, gravois et tirefonds .

*nouveau numérotation des bâtiments - à décompte d'ensemble parait valable -*

Bâtiment n°	I cadres				
	12	f.	1.75 x 0.92	=	19.82
	2	int.	5 f.	1.75 x 0.92	= 8.05
	3	bureau	8 f.	1.75 x 0.92	= 12.38
	4		5 f.	1.75 x 0.92	= 4.83
	6		7 f.	1.75 x 0.92	= 11.27
	7		7 f.	1.75 x 0.92	= 11.27
	8		7 f.	1.75 x 0.92	= 11.27
	9		9 f.	1.75 x 0.92	= 14.49
10		III	2.50 x 0.92	=	25.50
11			7 f.	2.50 x 0.92	= 16.10
12			3 f.	2.50 x 0.92	= 6.90
13			1 f.	2.50 x 0.92	= 2.50
14			4 f.	1.75 x 0.92	= 6.44
15			7 f.	1.75 x 0.92	= 11.27
16			4 f.	1.75 x 0.92	= 6.44
17			6 f.	1.75 x 0.92	= 9.66
18			9 f.	1.75 x 0.92	= 12.49
19			2 f.	1.75 x 0.92	= 3.22
20			9 f.	1.75 x 0.92	= 14.49
21			4 f.	1.75 x 0.90?	= 11.27
22			10 f.	2.50 x 0.90	= 22.50
23			12 f.	2.50 x 0.90	= 27.00
24			3 f.	2.50 x 0.90	= 6.90
25			11 f.	2.50 x 0.90	= 24.75
26			6 f.	2.50 x 0.90	= 13.50
27			15 f.	2.50 x 0.90	= 34.50
28			6 f.	2.50 x 0.90	= 13.50
29			12 f.	1.75 x 0.90	= 20.25
30			15 f.	1.75 x 0.90	= 24.75
31	GS		17 f.	2.50 x 0.90	= 39.75
32	GS		9 f.	2.50 x 0.90	= 20.25

479.09 x 1.220 =

584.490,-

TOTAL COUVERTURE Frcs: 584.490,-

*Prix unité de ferme 1220 fr le m<sup>2</sup> surface couverte à l'usage.*

*Tel 76 = Paris*



*fait être accepté au vu de  
3 plan joints pour faciliter son  
exécution.*

- CHAPITRE II - MENUISERIE

Bâtiment I - store roulant 6 = 12 joints 6.800,- 40.800,- A

Bâtiment 3 - Infirmerie - barreaux

- 3 portes doubles ouvrants droite ve et vient en récupération
- sur les deux faces des 6 vantaux remplacer les revêtement, panneaux contreplaqué skoumé 5 m/m colle et clous.

12 panneaux 2.20 x 0.59 x 0,005

12 890,- 10.680,- A

Placard évier y compris joues d'angles et ferrures

Est. 3.000,- A

*infirmière*  
*Grand Seclaire*

Donner du jeu aux croisées 2 vantaux, les déferrer, les réajuster, les referrer, changer des peumelles hors d'usage par des peumelles de réemploi.

3.000

Remplacer des crémones cassées, usagées ou disparues, par des crémones de réemploi

*impossible pour*

Remplacer des châssis à bascule hors d'usage ou disparus par des châssis de réemploi, les réajuster, à la demande les referrer.

*bâtiment 1 et 3*

*voir à G.S.*

Condamner des croisées et des châssis trop voilés.

Pour tous ces travaux, temps régie: 152 heures 530,- 50.170,-

Remplacer 14 fermes impostes hors d'usage ou manquantes enlever les vieux, fournir et placer 14 neufs

1'Unité 14 1.525,- 21.350,-

Fournir et placer un montant bâti cadre extérieur, bois, 2.66 x 0.15 x 0.052, entre porte vitrée et croisée, le tout ajusté et scellé par pattes à la demande

1.650,-

BATIMENT REPATRIÉS

Donner jeu aux croisées 2 vantaux les déferrer changer des peumelles hors d'usage par des peumelle de réemploi

Régie moyenne par barequement 20

*possible non à condition que les fenêtres soient à l'ouest*

24 Barequements à 20 = 480 330,- 158.400,-

23

*et si on utilise la charpente*

286.040

Report :

*à venir*  
286.040,-

Bâtiment I

- Portes d'évier dans logement  
célivataires, transformé

2 3.000,- 6.000,- A

TOTAL MENUISERIE

292.040,-

CHAPITRE III - MACONNERIE

Bâtiment I

- Dépose de plancher hors d'usage sans réemploi

2 f. 25.00 x 7.00 = 350 60,- 24.150,- Fait

- Dépose avec soin de charpente sans assemblage, *solives 8'*

2 f. 8 f. XI7 x 3.30x8/18=12.925

2 f. 8 f. x 7 x 0.25/0,12= 3.360

16.285 3.230,- 52.600,- Provis

- Remblai de sol avec matériaux de carrière

2 f. 25.00 x 7.00 x 0.60 = 210,00 450,- 94.500,- Fait

- Dallage en béton avec chape, *préciser ce que l'on entend par chape*  
*avec revêtement de béton n'a été fait.*

1 f. 60.00 x 7.00 = 420 800,- 336.000,-

- Modification d'ouvertures, portes  
remplacées par fenêtres

5 2.000- 10.000,- A

- Jambages d'évier y compris enduit 2 faces

2 1.500,- 3.000,- A

- Revêtement faïence 2 f. 0.75x1.00= 1,50

4.000,- 6.000,- A

- Conduits de fumée supplémentaires

2 14.000,- 28.000,- A

- Bâtiment n° 2 - Infirmerie - bureaux

- Diminution du secrétariat et agrandis-  
sment de la cloison de la dernière pièce  
compris enduit 2 faces

1 f. 3.00 x 3.00 = 9.00

1.000,- 9.000,- A

à Reporter

563.250,0



Report .....

633.250,-

- Dépose de parquet hors d'usage, infirmes

I f. 4.00 x 2.00 = 8.00

I f. 6.00 x 5.00 = 30.00

38.00

69,-

2.622,- Fait

- Dépose de solivege

2 f. 10 f. 3.00 = 60.00 x 8.18 = 9.856,-

3.230

2.791,- Fait

- Maçonnerie de briques de 20, *muraille du balcon infirmes*

2 f. 6.00 = 12.00

I f. 5.00 = 5.00

17.00 x 1.00 = 17.00

1.800 20.600,- Fait

- Remblais de sol, matériaux de carrière

I f. 5.00 x 6.00 x 0.60 = 18.000

450,- 8.100,- Fait

- Dallage en béton

I f. 5.00 x 6.00 = 30 m<sup>2</sup>

800,- 24.000,- Fait

- Conduits de fumée supplémentaires

*4 sont joints* 2

14.000,- 28.000,- *21*

BATIMENT MAGASIN

Confection d'un bureau provisoire

- Cloisons en briques creuses de 5  
enduites en mortier 2 faces

I f. 5.50 x 3.00 = 16.50

1.300,- 12.600,- A

BATIMENT n° 23

- Acier bâtiment de douches

- Confection d'un dallage en béton

I f. 19.00 x 7.00 = 133.00

800,- 108.400,- Fait

- Remblai en gravier

I f. 19.00 x 7.00 x 0.30 = 39.90

450,- 17.955,-

TOTAL MACONNERIE

771.118,-

**CHAPITRE IV.- Electricité**

Branchements électrique des batiments en fil  
 cuivre de 31/10 y compris ferrures montées  
 avec isolateurs (~~prix convenu avec MR. RUDLER~~) *à supprimer.*  
 Prix moyen par bâtiment ~~18.000.--~~ *voir fix. au Bios*

28 bâtiments à 8.000.--

Fait  
 224.000.--

Prolongement de la troisième phase

202 m. 31

6.262. Fait

Total électricité.

230.262.--

**CHAPITRE V.- Peinture.**

*n'a pas été demandé, mais accord de*

Peinture du préau du groupe scolaire *finale après constat*

Pour un 1f x 23.40 = 23.40

2f x 7.00 = 14.00

37.40 x 4.00 = 149.60

1 semblable

149.60

299.20

à 160.--

47.872.--

Vitrerie de remplacement

Bâtiment n° 1	-			
n° 2	12 f x 0.33 x 0.61	=	2.42	?
n° 3	-			
n° 6	44 f x 0.60 x 0.30	=	7.92	10.34
n° 7	28 f x 0.60 x 0.30			
n° 8	32 f x			
n° 9	46 f x $\tau$			
n° 10	65 f x $\nu$			
n° 11	32 f x			
n° 12	28 f x			
n° 13	36 f x			
n° 14	43 f x			
n° 15	28 f x			
n° 16	19 f x			
n° 17	31 f x			
n° 18	44 f x			
n° 19	51 f x			
n° 20	43 f x			
n° 21	29 f x			
n° 22	37 f x			
n° 23	48 f x			
n° 24	28 f x			
n° 25	32 f x			
n° 26	31 f x			
n° 27	25 f x			
n° 28	49 f x			

groupe scolaire  
 261 f

1066 unités x 0.60 x 0.30 = 191.88

800.--

153.504.--

Total peinture vitrerie

201.376.--



CHAPITRE VI.- Sanitaire.

Bâtiment n° 1

- Evier Monobloc 100 x 50 classe B y compris et vidange	2	15.000.--	30.000. <b>A</b>
- Lavabos 65 x 45 eau chaude et froide	② 1	15.000.--	15.000. <b>A</b>
- Chauffe eau de 50	② 1	40.000.--	40.000. <b>A</b>
<i>Frais d'installation pour évier et lavabos</i>		20.000	20.000

Bâtiment n° 2

- Lavabos 65 x 45 eau chaude et froide	1	15.000.--	15.000. <b>A</b>
- Chauffe eau de 50 litres	1	40.000.--	40.000. <b>A</b>

-----  
195.000.--  
-----

CHAPITRE VII.- Divers.

- Réparation de plafonds et de murs en isorel ou en plâtre par repose d'isorel ou calicot collé	Régie moyenne 62 h.		} beaucoup trop fait	409.200 <del>491.040.--</del>
20 baraquements	<del>1240</del> à	330.--		
Réparation de parquets avec lame de récupération	Régie moyenne		}	126.720.--
	16 h. x 24 =	384 h. à 330.--		
Plafond neuf en isorel mou y compris démolitions vieux plafonds avec baguettes 40 x 10 pour raidisseurs	Bâtiment ⑩ 60.00 x 7.00 = 420.00		} travail mal fait.	317.520/--
	" 23 21.00 x 7.00 =	147.00		
		567.00 à 560.--		
Fourniture de calicot blanc pour encollage	par baraquement moyenne 8 m2			
	21 ②④ bar. à 8 m2 =	192 m. 168	230.--	44.160.--
Parquet neuf de remplacement à l'infirmerie	4.00 x 2.00 = 8000		1.300.--	10.400. <b>A</b>
Régies diverses pour déplacement de 1000 lits en fer des baraquements 6 - 7 - 8 - 9 - et installation dans baraquements terminés.	Régies 183 h.		330.--	60.390.--
	Régies camion 4 journées		3.500.--	14.000.--

Total travaux divers.....

-----  
1.064.230.--  
-----

VILLENEUVE-SUR-LOT, le 22 DECEMBRE 1956

N° 99 /D.D.

LE DELEGUE DU SERVICE SOCIAL

à

Monsieur le CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES,  
5° DIVISION, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
"ETATS ASSOCIES", 78, rue de Lille, 78

PARIS (7ème)

O B J E T :- Travaux Centre de Ste. LIVRADE.

Suivant les instructions contenues dans votre lettre 2524 du 14 Décembre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints, deux exemplaires de l'ordre de service avisant l'Entreprise DUMAS que la procédure d'application des clauses de pénalités nous amenait à établir un relevé des travaux non effectués, les services financiers se proposant d'appliquer strictement le contrat.

Il convient de préciser à nouveau que les travaux restant à effectuer sont très peu conséquents et sont à exécuter par les sous-traitants de l'entreprise pilote. Tout devrait être achevé pour le début de l'année, certaines équipes libérées de BIAS étant mis au travail à Ste. LIVRADE. Seules les peintures extérieures des huisseries demanderont vraisemblablement plus de temps. Mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de se montrer sévère pour ce détail pour autant que nous ayons la garantie que ce travail sera correctement fait.

J'ai l'honneur de vous demander dès à présent des instructions au sujet de la réception provisoire qui sera vraisemblablement effectuée fin Janvier. N'ayant personnellement réceptionné aucun des bâtiments et ne disposant que du dossier marché initial, je ne suis pas en l'état actuel suffisamment informé pour prendre seul la responsabilité de représenter le Ministère. Le mieux serait me semble-t-il de demander au Capitaine CERF de se joindre à la Commission de réception ou alors il sera nécessaire que je passe quelques heures à PARIS pour voir avec les services financiers et Mr. LEGALLEN, les modifications apportées au marché et faire un bilan général des travaux.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte que la réception du Centre de BIAS est prévu pour le 4 Janvier.

133  
MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 14 DECEMBRE 1956  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

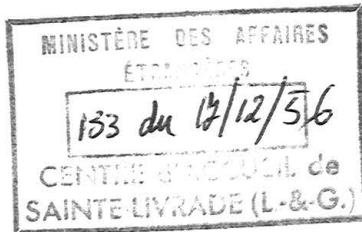
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

-:-

N<sup>o</sup> 2524 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division



A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES pour le  
LOT-et-GARONNE

- SAINTE-LIVRADE -

O B J E T : Achèvement des travaux de Sainte-Livrade.

Je crois devoir appeler votre attention sur le fait que la procédure engagée contre l'Entreprise DUMAS par l'ordre de service que vous lui avez adressé au début d'Octobre, doit maintenant obligatoirement suivre son cours. Il est donc absolument nécessaire d'adresser à cette Entreprise le deuxième Ordre de Service dont vous avez reçu un modèle le 19 Novembre.

Je dois vous préciser que, depuis le premier Ordre de Service, les Services Financiers sont saisis de la question et sont obligés d'appliquer strictement les clauses financières du marché et qu'il ne dépend plus de nous d'arrêter cette affaire.

Je vous prie de me renvoyer dès que possible, contresignés par Mr. DUMAS, deux exemplaires de l'Ordre de Service dont je vous adresse ci-joint une nouvelle copie.



MOREAU

*Moreau*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 29 Novembre 1956

CENTRE D'ACCOUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 69 /D.D.

Le Délégué du service des Affaires  
Sociales pour le Lot & Garonne

A

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
(5ème Division)

78, rue de Lille, 78

Paris (7°)

REFERENCE : Votre 2306 du 19 Novembre 1956.

O B J E T : Achèvement des travaux d'aménagement du Centre de  
Sainte Livrade.

Ayant demandé à l'entreprise DUMAS de porter ses efforts sur l'aménagement du groupe scolaire et des appartements des cadres du Centre de Bias et constatant que les travaux avancent enfin de façon très satisfaisante, je n'ai pas jugé équitable de brusquer l'application des pénalités.

En conséquence à moins de directives contraires, j'attendrai encore une quinzaine de jours avant de mettre cette menace à exécution, Monsieur DUMAS étant prévenu qu'aussitôt Bias achevé, je ne me montrerai pas conciliant si les équipes chargées de la finition n'entreprennent pas immédiatement l'achèvement des travaux du Centre de Sainte Livrade./.





MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
78, rue de Lille, 78  
P A R I S

Objet : CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE-S.LOT (LOT ET GARONNE)

SITUATION DES TRAVAUX OBJET DU MARCHE DU 5 MARS 1956

NOMENCLATURE :

- Bâtiments rapatriés.....	47.666.120.-
- Bâtiment n° I.....	4.374.144.-
- Bâtiment n° 2.....	4.878.481.-
- Bâtiment n° 3.....	3.166.323.-
- LAVOIR Buanderie.....	810.450.-
- Groupe scolaire.....	4.019.684.-

-----  
64.915.202.-

Acomptes reçus :

58.441.529.-

Montant présente situation

-----  
6.473.673  
=====

Arrêté la présente situation à la somme de SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE  
TREIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS ==

Vu et certifié exact  
l'exécution des travaux faisant  
l'objet de la présente situation  
Le Fonctionnaire chargé de la sur-  
veillance permanente des Travaux,  
Sainte Livrade-sur-Lot, le

Sainte Livrade sur Lot, le 20 Novembre 1956

L'Entrepreneur Pilote,



R. DUMAS

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS, le 19 NOVEMBRE 1956  
78, Rue de Lille, (7<sup>e</sup>)

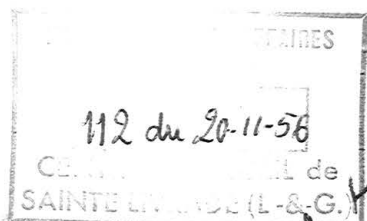
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

--:

N° 2306 -SO/D5

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division



*A venir lorsque nous aurons jugé  
de ce qui a été fait à Bion*

A Monsieur le DELEGUE du SERVICE des  
AFFAIRES SOCIALES pour le LOT-et-  
GARONNE à

- SAINTE-LIVRADE -

Au cours de notre dernier entretien à Paris, vous avez appelé mon attention sur le retard des derniers travaux d'aménagement de Sainte-Livrade. Je vous rappelle qu'il conviendrait, à la date prévue par votre ordre de service, de faire effectuer le relevé des travaux non exécutés afin de faire appliquer à l'Entrepreneur les pénalités prévues dans l'Article III du marché de Sainte-Livrade.

Il serait nécessaire d'adresser tout d'abord un nouvel ordre de service à l'Entrepreneur sous la forme suivante :

"Se référant à mon ordre de service n°  
"du , le Délégué du Service des Affaires So-  
"ciales pour le Lot-et-Garonne, avertit la Maison  
"DUMAS qu'il demande sa mise en pénalité par applica-  
"tion de l'Article III du Marché n° du "

En conséquence, un décompte des travaux non effectués sera exécuté.

.../...

En ce qui concerne le décompte, je crois que vous pourriez utilement vous rapprocher du Génie Militaire qui ne nous a jamais refusé ses services. Le Surveillant des travaux de Bias accepterait peut-être de s'en charger, si vous obteniez l'accord de ses chefs hiérarchiques.

Vous voudrez bien m'adresser copie de votre ordre de service, afin de me permettre d'aviser les Services Financiers qui auront à appliquer les pénalités./.



50/0.0

ORDRE de SERVICE

en date du 20 Octobre 1956

REFERENCE :

Notifié pour exécution à : Entreprise DUMAS  
à Sainte Livrade  
(Lot et Garonne)

Marché du 12 Mars 1956 relatif  
à l'aménagement des bâtiments  
du Camp militaire du Moulin du  
Lot, à Sainte Livrade (Lot et  
Garonne), en logements écono-  
miques pour rapatriés.

O B J E T : Date de fin de travaux (Camp de Sainte Livrade).

Comme suite à la réunion de chantier du 3 Octobre, au cours de laquelle les membres présents ont reconnu la nécessité de mettre un terme, avant l'hiver, aux travaux de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade, l'Entreprise DUMAS est informée de ce qu'elle doit terminer, pour le 20 Novembre 1956, le programme de travaux prévu au marché du 12 Mars dernier et notifié le 15 Mars.

Il est fait observer par ailleurs, à l'entrepreneur que l'Administration, tenant compte des conditions difficiles de travail (occupation partielle des logements par les rapatriés, ampleur des travaux relativement aux réserves locales de main - d'oeuvre, quelques modifications de programme en cours des travaux,...) a fait preuve d'une grande mansuétude dans l'application des clauses administratives du marché : les délais d'exécution des travaux, fixés à quatre mois, sont expirés depuis le 15 Juillet dernier.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où cette nouvelle date de fin des travaux ne serait pas observée, l'Administration serait dans l'obligation d'appliquer la clause du marché relative aux pénalités.

Le Délégué du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne,





MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Sainte Livrade, le 26 Septembre 1956

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 28 / D.D.

Le Délégué du Service Social  
pour le Lot et Garonne

à

Monsieur DUMAS, Entrepreneur  
à Sainte Livrade

Lot et Garonne

O B J E T : Aménagement des appartements instituteurs.

De retour de Paris, j'ai l'honneur de vous confirmer que la pose de prises triphasées n'est pas maintenue dans les appartements destinés aux instituteurs. De simples prises suffiront.

Par contre, je vous confirme la nécessité d'établir des conduits de fumée, à raison d'un par appartement, ce qui jusqu'à plus ample informé est prévu au marché./.

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales (5<sup>e</sup> Division)  
73, Rue de Lille - Paris 7<sup>e</sup>



Centre d' Accueil de Sainte-Livrade

Le Délégué du Service Social pour le Lot-à-Garonne

N° 6/D.

à  
M. Narava

St Livrade

Monsieur le Chef du Service des Affaires Sociales  
(5ème Division)  
78, Rue de Lille 78

- PARIS 7° -

O B J E T : - Travaux supplémentaires pour le Camp de Sainte-Livrade -

Faisant suite aux visites de Mademoiselle LAPORTE et de Monsieur le Chef du Service Social, j'ai l'honneur de préciser par la présente lettre les travaux supplémentaires qu'il est nécessaire de réaliser immédiatement au Camp de Sainte-Livrade.

Pose de deux évier dans l'appartement destiné aux deux Assistantes Sociales. Elles pourront ainsi disposer chacune d'une cuisine. Dépense à prévoir 40.000 Francs environ.

Aménagement du tout à l'égout pour les bâtiments où sont installés des W.C. Actuellement les W.C. actionnés par chasse d'eau éjectent juste sur les murs extérieurs des bâtiments; il est donc urgent de faire entreprendre ces aménagements qui ne seraient pas compris dans le marché d'ensemble de l'aménagement du Camp.

- 1°) -Bâtiment, appartements du Cadres.  
1 canalisation de buses de 15 sur 55 mètres, coté sud 110.000 Rs  
3 regards principaux, aboutissements salle d'eau 50.000 Rs  
Aménagement canalisation eaux pluviales, coté nord  
pose de buses sur 15 mètres 30.000 Rs  
Deux regards, aboutissements salle d'eau W.C. 40.000 Rs
- 2°) -Bâtiment bureaux infirmerie  
Aménagement regard W.C. douches 15.000 Rs
- 3°) -Bâtiment logements instituteurs  
10 regards, aboutissements salle d'eau 100.000 Rs

Il a été présenté par Mr. DUMAS, entrepreneur, un devis de 3.450.000 Rs portant sur l'ensemble de l'évacuation des eaux usées du Camp. Il serait nécessaire de faire étudier ce projet par un bureau d'étude, car il est certain que l'évacuation des eaux usées des appartements des réfugiés ne peut être réalisée avec les moyens dont elle dispose, par la seule direction du Camp; à moins de créer immédiatement une équipe d'entretien des Centres.

Comme il ne s'agit que de l'évacuation d'éviers et de lavabos, il semble que le devis soit fort. En se basant sur les travaux effectués à Bias, pour les mêmes bâtiments réservés aux logements des réfugiés, il serait facile de passer un marché sur bordereau. A première vue il semble possible de réduire la dépense globale à 2.500.000 Rs.

Pour ce qui est de l'évacuation des W.C., j'avais fait des réserves auprès de l'entrepreneur croyant que l'utilisation du tout à l'égout par les canalisations d'eaux pluviales déjà existantes, n'était pas rationnelle.

...../...



...../...  
II m'a été répondu que les Services d'Hygiène avaient déjà autorisé le même système pour le Camp voisin de Casseneuil. D'autre part de Capitaine OERF aurait donné un accord de principe à l'entrepreneur; cependant je crois devoir attirer l'attention des services techniques sur les dangers d'engorgement.

Les cheminées des logements de rapatriés sont en éternites. Le Service de Sécurité a exigé en raison des dangers d'incendie de doubler ces cheminées par des tuyaux métalliques. Seuls 75 appartements ont été aménagés ainsi. Les services financiers ont rejeté la facture qui doit s'élever à 75 X 3.500.

Il est certain que ces travaux n'ont pas été effectués aux moindres frais, mais s'il est possible de discuter sur les prix unitaires il ne peut être question de revenir sur les travaux effectués.

Cependant il reste 214 appartements à aménager et ce, le plus tôt possible, avant les premiers froids. Nous risquons l'éclatement des cheminées d'éternite dès que le chauffage sera plus poussé.

La dépense supplémentaire à prévoir sera de l'ordre de 7 à 800 Rs par cheminée, soit 150 à 175.000 Rs.

J'étudierai par ailleurs avec le Service de Sécurité, les mesures minima à prendre pour la protection contre l'incendie. Il faut là encore prévoir une dépense supplémentaire assez conséquente :

- petit matériel de première intervention (seaux, extincteurs),
- raccords pour bouches d'incendie existantes,
- tuyaux et dévidoir...etc....

Représentant un dépense globale qui atteindra certainement 200.000 Rs

J'ai demandé à l'Entrepreneur de réaliser immédiatement la pose des deux éviers dans le logement des Assistantes Sociales et l'aménagement des évacuations eaux usées W.C. des appartements des cadres. L'Entrepreneur a accepté d'être payé en fonction des travaux effectués selon les prix unitaires établis pour Bias. Les chiffres que j'ai fournis sont donc approximatifs.-

MODÈLE

ORDRE de SERVICE

---oooOooo---

en date du 20. Octobre. 1956.

Notifié pour exécution à : Entreprise DUMAS  
à Sainte-Livrade  
(Lot-et-Garonne)

REFERENCE :

Marché du 12 Mars 1956 relatif  
à l'aménagement des bâtiments  
du Camp militaire du Moulin du  
Lot, à Sainte-Livrade (Lot-et-  
Garonne), en logements écono-  
miques pour rapatriés.-

O B J E T : Date de fin de travaux (Camp de Sainte-  
Livrade).

Comme suite à la réunion de chantier du  
3 Octobre, au cours de laquelle les membres présents  
ont reconnu la nécessité de mettre un terme, avant  
l'hiver, aux travaux de la Cité d'Accueil de Sainte-  
Livrade, l'Entreprise DUMAS est informée de ce qu'elle  
doit terminer, pour le 15 Novembre 1956, le programme de  
travaux prévu au marché du 12 Mars dernier et notifié  
le 15 mars.

Il est fait observer par ailleurs, à l'en-  
trepreneur que l'Administration, tenant compte des  
conditions difficiles de travail (occupation partielle  
des logements par les rapatriés, ampleur des travaux  
relativement aux réserves locales de main-d'oeuvre,  
quelques modifications de programme en cours des tra-  
vaux, ...) a fait preuve d'une grande mansuétude dans  
l'application des clauses administratives du marché:  
les délais d'exécution des travaux, fixés à quatre  
mois, sont expirés depuis le 15 Juillet dernier.

II est précisé que, dans l'hypothèse où  
cette nouvelle date de fin des travaux ne serait pas  
observée, l'Administration serait dans l'obligation  
d'appliquer la clause du marché relative aux pénalités.

Le DELEGUE du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot-et-Garonne



MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DES RELATIONS  
AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>) - Tél. : INV. 84-40

PARIS, LE 7 AOÛT 1956

~~MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

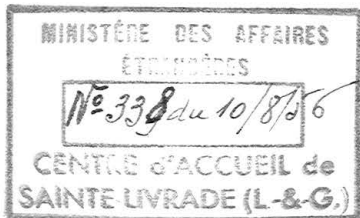
N<sup>o</sup> 1396 SO/D5

NOTE

pour Monsieur

Le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL de

BIAS



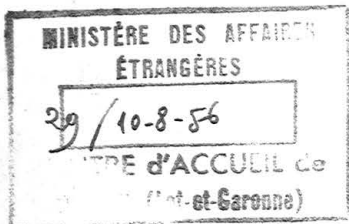
Par lettre 3I/D du 1er Août 1956, vous avez bien voulu me signaler la nécessité de faire effectuer d'urgence quelques travaux de terrassement et de maçonnerie indispensables pour l'écoulement des eaux usées dans la Cité de Sainte Livrade.

Je vous donne mon accord pour faire effectuer progressivement ce travail par quelques rapatriés volontaires (quatre ou cinq au maximum) à payer sur feuilles d'attachement, sous la direction d'un surveillant responsable que vous choisirez vous-même (cf. ma lettre n<sup>o</sup> 1372 du 3 Août.

Il est bien entendu que ce travail ne doit pas entraver le reclassement de ces volontaires si des occasions plus intéressantes se présentaient pour eux ou s'ils pouvaient partir en F.P.A.../.

Le CHEF de la 5<sup>ème</sup> Division du Service des Affaires Sociales de la FOM

*P.O.*  
*Signé en minute R. MOU*



*Arrivé*

SECTION CADRE AIR

70-206

BORDEAUX

50, RUE DES TROIS-CONILS

TÉL. 62.15 (Poste 151)

LE COMMANDANT

n° 833/S.C.A.



n° 85

BORDEAUX, LE 18 Mai 1956

Le Commandant de la  
Section Cadre Air N° 70.206

à

Monsieur le Directeur

du Centre d'accueil de Ste Livrade

Suite à votre lettre du 15 mai 1956, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le matériel d'instruction de l'Armée de l'Air entreposé dans un bâtiment au Camp du Moulin du Lot à été enlevé le 30 Avril 1956.

La clé du bâtiment a été remise à Monsieur DUMAS chef de travaux, Monsieur RUDLER étant absent ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

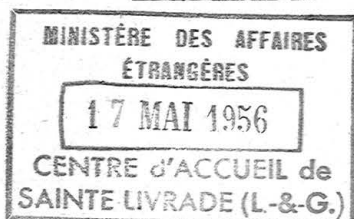


PARIS. LE 15 MAI 1956  
78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>)

~~XXI CHEF DE CABINET~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

N<sup>o</sup> 704 SO/D5



2183-

-Devis des travaux supplémentaires formant  
Avenant n<sup>o</sup>2 au marché du 15 Mars "par en-  
tente directe" pour les travaux du Camp  
de Ste.Livrade.

TRANSMIS " en retour "

à Monsieur le Directeur de la Cité d'Accueil de

SAINTE LIVRADE

" pour étude complémentaire "

- me Bonelli*
- 1<sup>o</sup>/ - Les quantités portées au devis de l'entreprise DUMAS seront contrôlées.
  - 2<sup>o</sup>/ - L'entrepreneur sera invité à fournir une note justificative pour les postes inscrits au devis avec la mention "estimation" ou dont le montant est un chiffre forfaitaire. Cette note comprendra : calculs de sous-détails, quantités et prix unitaires.

Les quantités feront également l'objet d'un contrôle et le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade portera sur la transmission du dossier un avis motivé.

- 3<sup>o</sup>/ - Pour permettre au Service d'avoir une argumentation valable et de justifier le montant de cet avenant devant

les objections que pourraient formuler les Services Financiers , un contre projet technique sera présenté par l'entrepreneur dont le but est de remplacer le système d'évacuation des eaux usées, prévues au devis actuel en buses enserrées, par un réseau de caniveaux superficiels.

Le devis correspondant à ce contre-projet prévoiera diverses variantes : caniveaux à ciel ouvert ou recouverts (plaques de béton, tôles), caniveaux "préfabriqués".

L'Administration se réserve de faire un choix tenant compte des points de vue économique et technique.

- 4°/ - Il est demandé au Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade d'adresser d'urgence deux dossiers complets du marché d'origine (I).

Le présent avenant ne pourra recevoir l'approbation ministérielle que s'il est présenté avec son " contexte " du marché initial.



- 
- (I) - L'exemplaire détenu par le Service a été adressé au " Trésor ".



le 3 Mai 1956

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL

78, Rue de Lille, 78

P A R I S

- D E V I S -

des travaux supplémentaires formant Avenant n° 2 au Marché  
de gré à gré en date du 15 M a r s 1956 .-

-:--:-

CHAPITRE I - EGOUTS CANALISATIONS

- Des collecteurs existent déjà et sont indiqués en noir sur le plan ci-joint .
- De nouveaux collecteurs sont indispensables sur les façades où ces derniers n'existent pas.
- Ils sont prévus sur la présente évaluation forfaitaire en tuyaux de 15 de  $\varnothing$  scellés au ciment riche, y compris tranchées regards de branchement, sectionnement du collecteur principal (deux traits noirs) avec la plus value pour passage de canalisations existantes et remise en état du terrain.

soit : 24 collecteurs 72.000,- 1.728.000

- Les branchements aux collecteurs existants ou à constituer ont été calculés d'une manière forfaitaire par moyenne unitaire soit par baraquement

16 branchements à 4.140 = 66.240,-

26 baraquements 66.240,- 1.722.240

- Baraquement n° I

- Remblai de sol entre murettes avec remblai compact ou gravillon

2 f. 25.00 x 7.00 x 0.70 = m3 245 450,- 110.250

-----  
3.560.490

Report : 3.560.490,-

- Dallage en béton de ciment y compris chape bouchardée au moment du coulage

I f. 60.00 x 7.00 = 420 800,- 336.000,-

AU PREALABLE

- Démolition de murettes, démolition de vieux parquets et vieilles solives

Estimation 20.000,-

- Reconstruction d'une fenêtre avec appui

Vaut 7.000,-

BATIMENT n° 3 - INFIRMERIE

- Remblai de sol dito n° I

I f. 6.30 x 4.70 x 0.70 = 20.725 450,- 9.326,-

- Dallage y compris chape

I f. 6.30 x 4.70 29,60 800,- 23.680,-

BATIMENT n° 10

- Confection totale d'un plafond en isorel mou, y compris démolition et liteaux .

m2 420 450,- 189.000,-

W.C. REMISE EN ETAT

- Remplacement de portes démolies ou inexistantes (0.80 x 1.80) y compris verrous, crochets et pentures .

7 6.000- 42.000,-

- Réparation des autres portes, avec agrandissement par une plinthe de 15 cm. de hauteur fixe par liteau, remise en état des ferrures, changement des bois défectueux et toutes sujétions

89 2.200- 195.800,-

4.383.296.-

Report : 4.383.296,-

- Fourniture et pose de grille dans passage de ventilation sous plancher aux bâtiments de 60 mètres sur parties manquantes y compris scellement dans soele béton

Unités 223 450,- 100.350,-

MONTANT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES Francs : ... 4.483.646,-

- QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE SIX FRANCS )

Sainte-Livrade-sur-let, le 3 Mai 1956

R. DUMAS

Selon devis estimatif de Mr DUMAS du 12/3/56.

Bâtiments administratif

-o-o-o-o-

TRAVAUX NON EXECUTES

Lampes	2	4.600
Perrons	4	24.000
Auvents non exécutés	4	38.000
Va et vient	3	3.000
Lampes extérieures sous hublots	2	6.800
Bâtiments Logements instituteurs		
Perrons	2	9.200
Prise courant force	26	98.800
Auvents	2	13.000
Bâtiment administratif N°3		
Perron	3	19.000
Auvent	3	19.500
Groupe scolaire		
Lavabo collectif	2	10.000
		244.900

Selon avenant du 29/7/1957

Travaux non exécutés

BATIMENT Infirmerie - bureaux

Conduit de fumée supplémentaire 2 28.000

T O T A L .....

-----  
312.900

Perron bat. V -

1

Sautière plomberie -

Raccordement - des Tuyaux d'evacuation

au regard - manque 20 cm par

endroit - pour tout le Bat H.

non estimable faute  
document -

Laine de verre. manque -

au Batiment.

I et batiment Chapelle -

Chapeaux élimoirs - GS n° 31 et 32 (°)

des 12 conduits de fumée -

non mis -

12 non estimable.

Chapeaux élimoirs - (°)

de 12 logements bat K n° 23 - 12 "

3 Factures de toit - au bat K -



Travaux en diminution -  
 selon mesure des travaux suppl. du 29-5-57

Boat - N. 1		
Facon de peron avec uniaxial		
pour entrée (peron double)	4 x 6 000	24.000
Prise de courant pour		
des pièces	3.800	72.200
Lampes extérieures sous		
hublots et dache	4 x 3 400	13.600
		<hr/>
		109.800

- (1) Ces chapeaux chinois ont été posés  
 entièrement au G.P. par Sauton  
 sur les commandes de M<sup>r</sup> Gonzalez  
 cette année -
- trois chapeaux chinois ont été posés  
 au bat. R - par Sauton - (M<sup>r</sup> Gonzalez).

OBJET : Marché entreprise DUMAS .

L'étude du marché du 12 Mars 1956 concernant l'aménagement du Camp de Ste Livrade ne nous donne que les clauses à l'exécution du Travail demandé à l'entreprise DUMAS. Quand au devis descriptif établi par Mr J-P Bayard ne figure pas au dossier que nous possédons et qui a été constitué par Mr ROULEAU délégué du S.S. , par contre le Devis estimatif établi par l'entreprise soumissionnaire y est annexé au présent dossier .

Les travaux en plus et en moins sont faites en marge de ce devis soit au crayon ou à l'encre par Mr ROULEAU Délégué du S.S. à l'époque et qui s'en est occupé avec la direction du centre .

Je me souviens d'avoir contrôlé ces travaux et les observations faites par Mr ROULEAU ont été vérifiées par nous . *selon nos vérifications.*

Ainsi nous avons été mis dans l'obligation de faire des réserves courtoises cf P.V. du 23-2-57 (classé au dossier)

Ensuite un avenant est intervenu pour définir numériquement les travaux fait en plus (d'après les documents figurant au dossier -il nous semble que les travaux en me faits en moins ont été déduits sans mention dans l'avenant )du 29/7/1957)

En confrontant les travaux mentionnés sur le mémoire des travaux supplémentaires de l'entreprise DUMAS du 20/5/57 ,il y a lieu de signaler les Observations suivantes :

CHAPITRE I

sans observations

CHAPITRE II

sans observations

CHAPITRE III

~~sans observations~~

pour bâtiment infirmerie -bureau : LITIGE

suitant marché 12/3/56 pas de conduits de fumée prévue dans le devis estimatif de l'entreprise DUMAS

mais avenant du 29/7/57 prévoit 2 conduits de fumée supplémentaire en réalité il y a 4 conduits de fumée posés à savoir:

1 conduit au Bureau du Directeur  
1 conduit -id- du Secrétariat  
1 conduit -id- du Délégué  
1 -id- du Matériel

CHAPITRE IV

sans observations

CHAPITRE V

sans observations

CHAPITRE VI

Sans observations

Chapitre VII

Sans observations

CONCLUSION : Il ressort de la somme du montant accepté et mentionné à; l'article 4 du marché du 12/3/56 et du montant des travaux supplémentaires du Devis estimatif du 20/5/57 établi par l'entreprise DUMAS soit:

65.028.798  
+ 3.470.919

= 68.499.717

alors que l'avenant du 29/7/57 stipule dans son article 3

Montant du Marché du 12/3/56 : 65.028.798

-id-b de l'avenant du 29/7/57: 3.090.678 = 68.119.476 Frs.

2°)

Nous devons par conséquent comprendre que cette différence provient de l'évaluation des travaux non exécutés ~~par l'entreprise DUMAS et du finition de certains travaux~~ et du non - finition de certains travaux par l'entreprise DUMAS./.

MINISTÈRE DES RELATIONS  
AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

PARIS, LE 25 AVRIL 1956  
78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>)

~~Secrétariat Particulier~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

N<sup>o</sup> 591 SO/D5

*Arrivée n<sup>o</sup> 44*

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5<sup>ème</sup> Division

A Monsieur le DIRECTEUR du CENTRE d'ACCUEIL  
de SAINTE LIVRADE

(Lot et Garonne)

Référence votre lettre du 17 Avril courant.

1<sup>o</sup>.- Prière de donner un n<sup>o</sup> d'ordre à votre correspondance.

2<sup>o</sup>.- Une machine à écrire, petits caractères, a été commandée le 17 Avril; elle vous sera, en principe, livrée directement par l'Agence Régionale JAPY.

3<sup>o</sup>.- Des bordereaux, lettres et enveloppes administratifs vous seront expédiés dans le courant de la semaine.

4<sup>o</sup>.- En ce qui concerne le matériel et les autres fournitures de bureau, il conviendra d'en faire l'acquisition sur place dans la limite de vos besoins immédiats. Des factures devront évidemment être délivrées par les commerçants et le matériel autre que consommable pris à l'inventaire; mention en sera faite sur les factures à joindre à votre relevé mensuel de dépenses.

5<sup>o</sup>.- L'achat de poubelles - fractionné par lot de 50 par exemple - peut être effectué sur place. A titre documentaire, je vous signale que les boîtes à ordures fournis à Noyant par le Bazar de l'Hôtel de Ville ont été facturés 492 Frs par unité.





4<sup>ème</sup> REGION MILITAIRE  
GENIE

PERIGUEUX, le 3 AVRIL 1956

-----  
DIRECTION DE BORDEAUX  
ARRONDISSEMENT DE PERIGUEUX

Le Chef de Bataillon SERGENT  
Chef de l'Arrondissement du Génie

-----  
N° 1103

PJ - facture en 4 ex.

à

Monsieur RUDLER  
Chef de Centre de la France  
d'Outre-Mer  
Camp du Moulin du Lot

SAINTE-LIVRADE ( L.et G.)

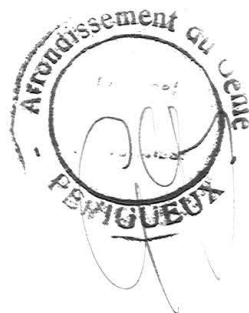
OBJET - Réparation d'installation électrique au Camp de Moulin du Lot.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en date du 26 Janvier 1956 il a été effectué une réparation urgente d'électricité dans les combles du bâtiment n° 8 du Camp du Moulin du Lot. A cette date, les travaux pour le compte de la France d'Outre-Mer n'étaient pas encore commencés.

Etant donné la modique somme des travaux effectués : 1.540 frs, et ne disposant pas de crédit pour le Camp de Moulin du Lot, je vous transmets ci-joint la facture de M. René LALOYE, entreprise ayant effectué les réparations, en vous demandant s'il vous serait possible de la régler sur les crédits travaux mis à votre disposition.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



P.O. l'Officier Adjoint





I 9 LOGEMENTS RAPATRIÉS MACONNERIE

Les n° 12, 5, 14, 15, 16, 22, 24, 25 sont terminés d'une manière semblable, conformément au mètre ci-dessous.

Les autres bâtiments sont en cours d'exécution, seules les ouvertures des portes ont été faites mais ne sont pas décomptées.

SOIT

1° Cloisonnements intérieurs de répartition des logements en briques creuses de 4, boudées au mortier de ciment n° 2 et enduites 2 faces au mortier de chaux hydraulique n° 1 dosé à 300 kg avec dans ce mortier une proportion de 10 % de ciment.

2 f 25.00 x 3.00	=	150	
16 f 7.00 x 3.00	=	336	
		<u>486</u>	
Déduire: 25 f 0.70 x 2.00	=	<u>35</u>	
		451	à 1200 = 541.200
2° Dépose de porte avec huisserie dans cloisons centrales		Régie	600
3° Touchements de ces portes en briques de 10 y compris enduit 2 faces au mortier de chaux n° 1		Surface	7 à 1400 = 9.800
4° Fourniture et pose de conduits de fumée en tuyaux ø de 16 y compris collier de scellement, plaque éverite avec passage losangé et chapeau chinois y compris trémie réglementaire en plâtre		17	à 14.000 = 238.000
5° Ouverture des portes d'entrée des logements y compris linteaux tableaux seuils et évacuation des excédents		9	à 9000 = 81.000
6° Déplacement des fenêtres dans la partie médiane		Estimation	<u>5.000</u>
			<u>875.600</u>
Four 8 bâtiments semblables .....			7.004.800
2° LSE LOGEMENTS n° 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 26, 27, 28 sont terminés en ce qui concerne les ouvertures extérieures, soit:			
15 Semblables			
Ouverture des portes d'entrée des logements y compris linteaux tableaux, seuils et évacuation excédents		9 à 9000 = 81.000 x 15	soit..... 1215.000
2° <u>CHARPENTE</u>			
Les 23 bâtiments rapatriés sont terminés soit:			
23 semblables à 77.400 = Frs .....			<u>1780.200</u>
		A Reporter	1 0.000.000

REPORT..... 10.000.000

3° MENUISERIE

Les batiments No 6,7,8,11,12,13,14,15,16,17,18  
19,20,22,23,24,25 sont terminés en ce qui concerne  
les huisseries des portes .

Les prix de l'huisserie a été compté pour  
1.500 francs référence huisserie charpente  
soit:

17 sabliables à 26 portes =		
442 huisseries à 1.500/ Frs	.....	<u>663.000</u>
TOTAL		<u>10.663.000</u>

RECAPITULATION  
de vérification  
-:-:-:-:-

1	MACONNERIE.....	4	7.004.800
2	CHARPENTE.....		1.780.200
3	MENUISERIE.....		<u>663.000</u>
	TOTAL		<u>10.663.000</u>

APPROVISIONNEMENTS

Facture BONNAL .....	3.239.918
" LANIOSKY .....	606.955
Total	<u>3.846.873</u>

RECAPITULATION  
-:-:-:-:-

Travaux .....	10.663.000
Approvisionnement .....	<u>3.846.873</u>
TOTAL	<u>14.509.873</u>



SITUATION FINANCIERE DES TRAVAUX AU 15 MARS 1956  
 BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

-----

1° MAÇONNERIE

Abaissement des cloisons existantes par  
 démolition d'allège. Coulage de tableaux et  
 appuis formant saillie à l'intérieur, et  
 feuillure pour recevoir menuiseries ainsi  
 que double cloison, y compris au préalable  
 dépose de la menuiserie existante

37 ouvertures		
8 portes assimilées		
45 à 7.000 .....	315.000	
Façon de perrons avec marches pour entrées (perron double) 7 à 6.000 .....	42.000	
Etablissement de conduits de fumée, même travail qu'aux logements de rapatriés 8 à 13.000 .....	104.000	
Enduit taloché fin à l'extérieur 455,60 à 400 .....	181.240	643.240
	=====	

2° PLATRIERIE

Démolition de cloisons existantes, plafonds  
 et cloison Isorel .....

25.000

TOTAL

668.240

=====

APPROVISIONNEMENTS

Facture LOUBAT .....	390.615	=====
----------------------	---------	-------

RECAPITULATION

Travaux....	668.240
Approvisionnement.....	390.615
	=====
Total	1.058.855
	=====

BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

Platerie :

Démolition des cloisons forfait..... 25.000

Approvisionnement :

~~EXCUSES~~

Facture GUILHEM ..... 253.422

TOTAL ..... 278.422

=====



BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

-----

Platrerie

Demolition des cloisons Forfait 25.000

Approvisionnements

Facture GUILHEM 475.422

Déduire:

Somme portée sur le  
batiment n° 2

253.422

=====

.....

222.000

-----

TOTAL

247.000

=====

AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

DIVERS

---

I Livraison : 1er Avril

ENTRETIEN DES LOCAUX : Les parquets étant en bon état, il serait moins onéreux de prévoir l'achat d'une cireuse pour leur entretien, plutôt que de les revêtir de linoléum ou revêtements similaires, même partiels.

Un aspirateur est nécessaire pour le nettoyage des locaux administratifs.

OUTILLAGE DIVERS : Il serait également utile de prévoir, dès maintenant, l'outillage pour les jardins et l'entretien du camp :

- 30 bêches
- 30 rateaux
- 15 houes
- 15 petites pioches
- 1 brouette
- 100 grandes poubelles



AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

DIVERS

---

I Livraison : 1er Avril

ENTRETIEN DES LOCAUX : Les parquets étant en bon état, il serait moins onéreux de prévoir l'achat d'une cireuse pour leur entretien, plutôt que de les revêtir de linoléum ou revêtements similaires, même partiels.

Un aspirateur est nécessaire pour le nettoyage des locaux administratifs.

OUTILLAGE DIVERS : Il serait également utile de prévoir, dès maintenant, l'outillage pour les jardins et l'entretien du camp :

- 30 bêches
- 30 rateaux
- 15 houes
- 15 petites pioches
- 1 brouette
- 100 grandes poubelles

AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

BATIMENT "ADMINISTRATION"

---

I Livraison : 1er Avril

M O B I L I E R

- 2 grands bureaux "Sèvres" 7/9 tiroirs
- 1 bureau "Sèvres" 7/9 tiroirs
- 3 bureaux dactylo
- 5 tables "décharge"
- 1 bibliothèque
- 4 classeurs rideaux (à 3 et 5 glissières)
- 3 armoires
- 1 coffre
- 4 classeurs (double) 4 tiroirs pour dossiers suspendus
- 3 fichiers (double)
- 8 fauteuils "bridge"
- 6 fauteuils
- 6 chaises visiteurs
- 4 bancs d'attente (bureau - infirmerie)
- 6 radiateurs électriques

M A T E R I E L

- 2 machines à écrire (1 grand chariot) "Lexicon 80) petits caractères.
- 5 classe-lettres
- 10 corbeilles à courrier
- 3 porte cachets
- 5 socles pour mémoblocs
- 10 sébiles
- 1 normographe (jeu complet)
- 3 agrafeuses
- 5 plumiers
- 5 lampes bureau
- 3 lampes machine
- 5 porte-manteaux
- 3 perforateurs

INFIRMERIE : prévoir mobilier et matériel identiques à ceux de NOYANT d'ALLIER.

## AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

### BATIMENT "ADMINISTRATION"

---

I Livraison : 1er Avril

#### MOBILIER

- 2 grands bureaux "Sèvres" 7/9 tiroirs
- 1 bureau "Sèvres" 7/9 tiroirs
- 3 bureaux dactylo
- 5 tables "décharge"
- 1 bibliothèque
- 4 classeurs rideaux (à 3 et 5 glissières)
- 3 armoires
- 1 coffre
- 4 classeurs (double) 4 tiroirs pour dossiers suspendus
- 3 fichiers (double)
- 8 fauteuils "bridge"
- 6 fauteuils
- 6 chaises visiteurs
- 4 bancs d'attente (bureau - infirmerie)
- 6 réchauffeurs électriques

#### MATERIEL

- 2 machines à écrire (1 grand chariot) "Lexicon 80) petits caractères.
- 5 classe-lettres
- 10 corbeilles à courrier
- 3 porte cachets
- 5 socles pour mémoblocs
- 10 sébiles
- 1 normographe (jeu complet)
- 3 agrafeuses
- 5 plumiers
- 5 lampes bureau
- 3 lampes machine
- 5 porte-manteaux
- 3 perforateurs

INFIRMERIE : prévoir mobilier et matériel identiques à ceux de NOYANT d'ALLIER.

AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

GROUPE SCOLAIRE

---

I Livraison : 1er Juillet -

I2 classes de 40 élèves.

<u>PAR CLASSE</u>			<u>TOTAL</u>
20 tables scolaires	x	I2.....	240 -
I fauteuil maître	x	I2.....	I2 -
I bureau maître	x	I2.....	I2 -
I bibliothèque	x	I2.....	I2 -
I tableau	x	I2.....	I2 -
I placard	x	I2.....	I2 -
I poêle feu continu	x	I2.....	I2 -



AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

GROUPE SCOLAIRE

---

I Livraison : 1er Juillet -

12 classes de 40 élèves.

<u>PAR CLASSE</u>			<u>TOTAL</u>
20 tables scolaires	x	12.....	240 -
I fauteuil maître	x	12.....	12 -
I bureau maître	x	12.....	12 -
I bibliothèque	x	12.....	12 -
I tableau	x	12.....	12 -
I placard	x	12.....	12 -
I poêle feu continu	x	12.....	12 -

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

~~PRÉSIDENCE DU CONSEIL~~

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

~~SARNEY~~

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

N° 221 SO/D5

Objet n° 32.

TRES URGENT  
=====

PARIS. LE 14 MARS 1956

78, Rue de Lille, Paris (VII<sup>e</sup>)



pour Monsieur

R U D L E R

Hôtel du Midi, à

SAINTE LIVRADE

Je vous prie de trouver, ci-joint, l'original du marché concernant les travaux à effectuer au Centre d'Accueil de Sainte Livrade.

Vous voudrez bien le notifier sans délai au gérant de l'Entreprise Pilote DUMAS qui devra revêtir ce document de la mention :

Reçu notification le Mars 1956

Ce marché me sera retourné par vos soins, par retour du courrier.

J'attire votre attention sur les termes de l'article 4 de ce marché en ce qui concerne le paiement des acomptes. Les situations de travaux adressées à la Centralisation pour mandatement doivent être contrôlées soigneusement par vos soins et revêtus de votre visa :

Vu et certifié exacte l'exécution des travaux faisant l'objet de la présente situation.

Le fonctionnaire chargé de la surveillance permanente des travaux

RUDLER  
S/Insp. G.I.

...../2

Si la situation comporte la valeur de matériaux approvisionnés et stockés au Camp, M. DUMAS devra justifier par factures de la propriété de ces matériaux et mention de ce contrôle par vos soins devra être portée sur la situation.

Ci-joint copie du marché pour votre documentation, qu'il conviendra de compléter par la date de notification à l'Entreprise./-

Le CHEF de la 5ème Division du Service des Affaires Sociales de la F.O.M.



*M. Dumais*

XXVIII  
Selon devis estimatif de Mr DUMAS du 12/3/56.

Bâtiments administratif

-o-o-o-o-

TRAVAUX NON EXECUTES

Lampes	2	4.600
Perrons	4	24.000
Auvents non exécutés	4	38.000
Va et vient	3	3.000
Lampes extérieures sous hublots	2	6.800
Bâtiments Logements instituteurs		
Perrons	2	9.200
Prise courant force	26	98.800
Auvents	2	13.000
Bâtiment administratif N°3		
Perron	3	19.000
Auvent	3	19.500
Groupe scolaire		
Lavabo collectif	2	10.000
		<hr/>
		244.900

Selon avenant du 29/7/1957

Travaux non exécutés

BATIMENT Infirmerie - bureaux

Conduit de fumée supplémentaire	2	28.000
		<hr/>
T O T A L .....		312.900



Jean-Pierre BAYARD

MÉTREUR-VÉRIFICATEUR

PATENTÉ

CASSENEUIL (Lot-et-Gar.)

C.O.P. BERLEAUX 808-29

CASSENEUIL, le 8 MARS 1956.

*arrêté n° 9*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL  
78, rue de Lille  
PARIS VIIème

à l'attention de Monsieur MOREAU

AMÉNAGEMENT DU "corp au Moulin du Let"

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, ma note  
à l'honorable concernant le projet d'aménagement du "corp au moulin du Let"  
à Sainte-LIVRADE ( Lot et Garonne )

Veuillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Total 127.500 fcs



MARCHE SUR APPEL D'OFFRES

passé en application des dispositions de l'article 20  
alinéa 1er du Décret du 6 Avril 1942 modifié par le  
Décret n° 52-256 du 5 Mars 1952

Entre les soussignés :

La Société à responsabilité limitée DUMAS Père et Fils au  
capital de 300.000 francs, dont le siège social est Boulevard  
du Midi à SAINTE LIVRADE SUR LOT (Lot et Garonne), Entreprise  
Pilote, représentée par Monsieur DUMAS Raymond, Gérant

d'une part,

Et le Ministre des Affaires Etrangères (Relations avec les  
Etats Associés) agissant au nom et pour le compte de l'Etat

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er. - Nature et importance des travaux -

La S.A.R.L. DUMAS Père et Fils, Entreprise Pilote,  
s'engage à effectuer pour le compte du Ministère des Affaires  
Etrangères les travaux ci-après :

Aménagement des bâtiments du camp militaire du MOULIN DU LOT  
à SAINTE LIVRADE SUR LOT (Lot et Garonne) en logements écono-  
miques pour rapatriés.

Ces travaux sont décrits au devis descriptif établi  
le 26 Janvier 1956 par Monsieur Jean-Pierre BAYARD, Métreur-  
Vérificateur patenté à CASSENEUIL (Lot et Garonne) et au devis  
estimatif établi par l'entreprise soumissionnaire et annexés  
au présent marché.

.....

Ces travaux - que M. DUMAS s'engage ainsi à réaliser intégralement - pourront néanmoins être confiés par ce dernier à tout membre du groupement, sans que l'exercice de cette faculté puisse ouvrir droit à modification du montant du forfait; notification devra être faite à l'Administration de la liste des membres du groupement appelé à participer aux ouvrages ainsi que le montant des travaux attribués à chacun d'eux. Il demeure entendu que dans tous les cas, l'entreprise DUMAS restera personnellement responsable tant envers l'Administration qu'envers les ouvriers et les tiers.

Article 2. - Délai d'exécution -

Ces travaux seront exécutés dans le délai de quatre mois à compter de la date de notification du marché à l'entreprise.

Article 3. - Pénalités de retard -

Il sera appliqué sur le montant des travaux non exécutés dans les délais prescrits une pénalité :

de 10/100 par jour de retard pendant les premiers 30 jours.

et de 1 % par jour à partir du 31ème jour.

Article 4. - Montant des travaux -

a) Travaux prévus au devis descriptif -

Ces travaux seront exécutés pour le prix global et forfaitaire de SOIXANTE CINQ MILLIONS VINGT HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS (65.028.798 francs), toutes taxes actuelles comprises. Le montant de ces travaux est déterminé sur la base du prix des matières premières et de la main d'oeuvre en vigueur lors de l'établissement de la soumission.

Au fur et à mesure de l'exécution des travaux, des acomptes pourront être versés mensuellement à l'entreprise sur situation de travaux et matériels approvisionnés stockés au camp, et devenus définitivement propriété de l'entreprise, visées par le fonctionnaire chargé de la surveillance permanente des travaux et approuvées par le Service des Affaires Financières des Etats Associés.

b) Travaux imprévus ou modifications apportées à la contexture des travaux -

Tout travail supplémentaire exécuté sans ordre de service écrit sera considéré comme compris dans le forfait.

Pour le calcul des suppléments ou réductions de prix pouvant résulter de travaux imprévus ou de modifications apportées à la contexture des travaux notifiés à l'Entreprise par l'Administration, il sera fait application des tarifs horaires suivants :

Maçonnerie	280 frs	manoeuvre
	330 frs	ouvrier qualifié
Menuiserie	330 frs	" "
Sanitaire	320 frs	" "
Electricien	310 frs	" "
Peintre	290 frs	" "
Platrier	300 frs	" "
Charpentier	330 frs	" "

Quant aux fournitures s'y rapportant, elles seront remboursées à l'entrepreneur sur présentation des mémoires ou factures des fournisseurs.

Article 5. - Cautionnement -

L'entrepreneur sera tenu de constituer dans les dix jours qui suivront la date à laquelle l'approbation du marché lui aura été notifiée, un cautionnement de NEUF CENT SOIXANTE QUINZE MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS (975.432 francs); soit 1,5% du montant du marché, en garantie de la bonne exécution du présent contrat.

Ce cautionnement sera constitué conformément aux dispositions du Titre II du Décret n° 53-405 du 11 Mai 1953.

Il pourra être remplacé à concurrence de son montant par l'engagement d'une caution personnelle et solidaire dans les conditions fixées par le Décret du 12 Décembre 1936.

Le cautionnement ou la caution restera affecté à la garantie des engagements contractés par le titulaire du marché jusqu'à la réception définitive des travaux.

Dès qu'aura été effectuée la réception définitive, le cautionnement sera restitué ou la caution libérée au vu d'une main levée donnée par les Services Financiers du Ministère des Affaires Etrangères.

Article 6. - Réception des travaux -

a) Réception provisoire -



Dans le délai de quinze jours, compté à partir du jour de notification par l'entrepreneur au fonctionnaire chargé de la surveillance permanente des travaux, de l'achèvement des travaux, il sera procédé à la réception provisoire par l'Ingénieur des T.P.E. désigné à cet effet, assisté du fonctionnaire chargé de la surveillance permanente en présence de l'entrepreneur dûment appelé par écrit.

Cette réception provisoire ne vaudra aucunement acceptation des travaux mais seulement constat de leur achèvement. Elle permettra à l'entrepreneur d'être réglé du solde des travaux

b) Réception définitive -

Six mois après la réception provisoire, il sera procédé à la réception définitive. Le cautionnement sera alors restitué ou la caution libérée.

Article 7. - Règlement des travaux -

L'Etat se libérera de la totalité des sommes dues en exécution du présent marché par virement au crédit du compte ouvert à la Société DUMAS (Entreprise Pilote) sous le n° 15.134 à la Banque Populaire à VILLENEUVE SUR LOT.

Le versement par l'Etat de tout acompte ou solde du montant du forfait à l'Entreprise DUMAS est libératoire à l'égard de toute personne ayant participé aux travaux.

Article 8. - Intérêts moratoires -

En cas de retard imputable à l'Administration, soit dans la constatation des opérations ouvrant droit à versement d'acompte ou à paiement pour solde, soit dans le mandatement des sommes dues à l'entrepreneur, des intérêts moratoires seront versés automatiquement à l'entrepreneur dans les conditions prescrites par les articles 22, 23 et 24 du décret du 11 Mai 1953. Ces intérêts seront calculés à un taux supérieur de 1% au taux d'escompte de la Banque de France.

Il est précisé que, pour la constatation des opérations ouvrant droit au paiement pour solde, l'Administration disposera d'un délai contractuel de quinze jours indépendamment du délai supplémentaire de quinze jours fixé par l'article 22 (dernier alinéa) du décret précité pour l'application des intérêts moratoires.

Article 9. - Prescriptions légales -

Lu et approuvé, Signé : DUMAS  
Approuvé, Paris le 12 Mars 1956  
Pour le Ministre des Affaires  
Etrangères et par délégation  
Le Ministre Plénipotentiaire en  
mission  
Signé : C. LEBEL

Le Sous-Directeur des  
Affaires Financières  
Lu et approuvé  
Signé : F. PERRON  
Reçu notification  
le 15 Mars 1956  
Signé : R. DUMAS

Visa des Dépenses Engagées  
le 12 Mars 1956  
Signé : EBNER  
Avis favorable de la Commission  
Centrale des Marchés dans sa  
séance du 6 Mars 1956

L'entrepreneur s'engage à se soumettre à toutes les obligations de la Sécurité Sociale, à se conformer aux lois, décrets et règlements en vigueur concernant le travail et la protection de la main d'oeuvre nationale, ainsi qu'aux textes qui régissent les travaux entrepris pour le compte de l'Etat. Il justifiera de son affiliation à une caisse de Compensation agréée par l'Etat pour le paiement des allocations familiales et s'engage à appliquer le contrat collectif établi pour sa profession.

En outre, l'entrepreneur affirme sous peine de résiliation de marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle il intervient que ladite Société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la Loi n° 52-401 du 1er Avril 1952 et du Décret n° 54-82 du 22 Janvier 1954 pris pour son application.

Article 10. - Contestations -

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de l'exécution du présent marché seront jugées par le Tribunal Administratif compétent sauf appel devant le Conseil d'Etat. Toutefois, l'entrepreneur ne pourra saisir la Juridiction contentieuse qu'après avoir remis un mémoire motivé au Ministre des affaires Etrangères qui disposera d'un délai de quatre mois pour répondre.

Par ailleurs, l'entrepreneur pourra également demander directement au Ministre que les litiges et différends nés à l'occasion de la passation et de l'exécution du présent marché soient soumis à l'avis du Comité Consultatif de règlement amiables prévu aux articles 56 et suivants du Décret n° 53-405 du 11 Mai 1953, modifié par le Décret n° 53-1199 du 28 Novembre 1953. Les frais d'expertise éventuellement engagés à l'occasion de la soumission des litiges à ce Comité seront répartis par moitié entre l'Administration et l'entrepreneur.

Article II. - Approbation -

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après avoir reçu l'approbation ministérielle.

Article 12. - En application des dispositions du Décret n° 54-1318 du 31 Décembre 1954, le présent marché sera dispensé de la formalité et du droit proportionnel d'enregistrement et, en vertu des dispositions de l'article 1004 du Code Général des Impôts exempté du timbre.

Article 13. -

Le comptable assignataire est le Payeur Général de la Seine.

Fait à Paris, le 5 Mars 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

N° 168 /D.D

M/arché du 5 Mars 1956  
-----

Objet : Aménagement des bâtiments du camp militaire du Moulin  
du Lot à Sainte Livrade, en logements pour Rapatriés.

-----  
RELEVÉ DES TRAVAUX NON EFFECTUÉS A LA DATE DU 21 NOVEMBRE 56  
-----

Conformément à l'ordre de service du 20 octobre 1956,  
reportant au 20 Novembre 1956 la date limite d'achèvement des  
travaux, est établi le présent relevé des travaux non effectués.

La prise en charge par le Directeur du Centre d'Accueil  
des bâtiments H.K.T.U. n'a pu être effectuée à la date du 21 No-  
vembre 1956, l'électricité n'étant pas installée, les peintures  
non achevées (plinthes) et le nettoyage général non effectué.

Le Directeur du Centre d'accueil n'a également pas pu  
prendre en charge le lavoir, les sanitaires n'étant pas achevés.


Sainte Livrade, le 16 Avril 1957

Le Délégué du Service  
des Affaires Sociales,

Destinataires :

Le responsable du groupement des  
entreprises de Ste Livrade,

R. DUMAS



MARCHE N°

du 5 Mars 1956

Modèle  
OBJET : Aménagement des bâtiments du Camp militaire du Moulin-du-Lot, à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en logements économiques pour rapatriés.

ORDRE de SERVICE

N° \_\_\_\_\_

Notifié à : Entreprise DUMAS Père & Fils  
à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne)

En référence de l'Ordre de Service N° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ l'Entreprise DUMAS Père et Fils, entreprise pilote, est informée de ce que les travaux d'aménagement du Camp du Moulin-du-Lot, à Sainte-Livrade, n'étant pas terminés à la date prescrite, il sera fait application à son encontre des clauses de pénalités prévues à l'article 3, du Marché n° \_\_\_\_\_ du 5 Mars 1956.

Il est rappelé en effet (article 1er du Marché susvisé) que l'entreprise DUMAS est personnellement responsable devant l'administration, dans tous les cas, au nom du groupement d'entreprises ou d'un membre de ce groupement.

Un relevé contradictoire des travaux non effectués à la date du \_\_\_\_\_ est en cours d'exécution et sera adressé à l'Entrepreneur incessamment. Ce relevé servira de base au décompte des pénalités.

LU et APPROUVE :

Mr. DUMAS

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature

N.B.- Trois exemplaires sont à envoyer à l'Entreprise DUMAS, dont deux sont à adresser en retour au Délégué Régional pour le Lot-et-Garonne. Ces exemplaires seront signés et datés par Mr. DUMAS, qui fera précéder sa signature de la mention "Lu et approuvé".-



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

Marché du 5 Mars 1956  
-----

N° 168 /D.D

Objet : Aménagement des bâtiments du camp militaire du Moulin  
du Lot à Sainte Livrade, en logements pour Rapatriés.

-----  
RELEVÉ DES TRAVAUX NON EFFECTUES A LA DATE DU 21 NOVEMBRE 56  
-----

Conformément à l'ordre de service du 20 octobre 1956,  
reportant au 20 Novembre 1956 la date limite d'achèvement des  
travaux, est établi le présent relevé des travaux non effectués.

La prise en charge par le Directeur du Centre d'Accueil  
des bâtiments H.K.T.U. n'a pu être effectuée à la date du 21 No-  
vembre 1956, l'électricité n'étant pas installée, les peintures  
non achevées (plinthes) et le nettoyage général non effectué.

Le Directeur du Centre d'accueil n'a également pas pu  
prendre en charge le lavoir, les sanitaires n'étant pas achevés.

Sainte Livrade, le 16 Avril 1957

Le Délégué du Service  
des Affaires Sociales,

Destinataires :

Le responsable du groupement des  
entreprises de Ste Livrade,

R. DUMAS  


MARCHE du 5 Mars 1956

**OBJET** : Aménagement des bâtiments du camp militaire du Moulin-du-Lot, à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne) en logements économiques pour rapatriés.

 R D R E    de     E R V I C E

-----

Notifié à : Entreprise DUMAS Père et Fils à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Pour hâter la liquidation du marché du 5 Mars non encore réceptionné, l'Entreprise DUMAS avait été invitée de nombreuses fois oralement, dans le courant de ces derniers mois, à fournir un mémoire d'acompte pour les travaux effectués depuis la présentation du dernier mémoire.

L'Entrepreneur est informé, par cet ordre de service, d'avoir à présenter cette pièce avant le 8 Avril 1957.

Ce document sera arrêté à la date du 31 Octobre. Dans l'hypothèse où l'Entrepreneur aurait besoin de renseignements complémentaires, le Délégué Régional du Service des Affaires Sociales pour le Lot-et-Garonne se tiendra à sa disposition dans le courant de la semaine du 1er au 8 Avril 1957./.

Le Délégué Régional,



*Sté Livrade le 12 Avril 1957*



1

Ferrure = 1 kilo de ferrure 2 couches

Pour 1/2 bâtiment

16f x 7.00 = 112.00

4f x 24.00 = 96.00

212.00

clous : 22f x 0.80 = 17.60

4f x 0.85 = 3.40

1f x 1.45 = 1.45

22.45

189.55

189.55

2e moitié bâtiment

Partie Centrale

4f x 9.40 = 37.60

6f x 7.00 = 42.00

79.60

clous :

2f x 1.45 = 2.90

8f x 0.80 = 6.40

9.30

90.30

449.40

10.60

460.00

divers, crochets, etc ..

40 +

18.400 +

18.400 +

Soit pour les 4 bâtiments H.K.T.U

18.400 x 4 =

73.600 +



2

Sanitaire du Lavoir:

Branchements des lavoirs en 26x34

2 branchements avec raccords, ordes  
Tee, sothe à 1 mètre du bâtiment

3 Robinets 26x34 des lavoir

2 Robinets d'arrêt

Preis forfaitaire:

~~50.000~~ 40.000



-----  
CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE  
-----

Marché du 5 Mars 1956  
-----

O B J E T : Aménagement des bâtiments du camp militaire du Moulin du Lot  
à Sainte Livrade en logements pour rapatriés.  
-----

RELEVÉ DES TRAVAUX NON EFFECTUÉS A LA DATE DU 21 NOVEMBRE 1956  
-----

Conformément au devis descriptif du marché du 5 Mars 1956 les travaux non effectués à la date du 21 Novembre 1956 et reconnus tels par relevé 168/D.D du 16 Avril 1957, sont évalués aux valeurs suivantes :

Peinture à l'huile des plinthes, 2 couches : 460 mètres à 40 frs soit 18.400  
par bâtiment, soit pour les 4 bâtiments H - K - T - U  
*a un plan par feuille* 18.400 x 4 = 73.600

Sanitaire du bâtiment lavoir, ~~prix global~~ *a un plan par feuille* 40.000

Soit pour l'ensemble des travaux non effectués à la date du 21  
Novembre 1956 et pouvant donner lieu à des pénalités = 113.600

Sainte Livrade, le 9 Mai 1957

Le Responsable du groupement  
des Entreprises de Sainte Livrade,



R. DUMAS

Le Délégué du Service Social



J. ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Marché du 5 Mars 1956

O B J E T : Aménagement des bâtiments du camp militaire du Moulin du Lot  
à Sainte Livrade en logements pour rapatriés.

RELEVÉ DES TRAVAUX NON EFFECTUES A LA DATE DU 21 NOVEMBRE 1956

Conformément au devis descriptif du marché du 5 Mars 1956 les travaux non effectués à la date du 21 Novembre 1956 et reconnus tels par relevé 168/D.D du 16 Avril 1957, sont évalués aux valeurs suivantes :

Peinture à l'huile des plinthes, 2 couches : 460 mètres à 40 frs soit 18.400 par bâtiment, soit pour les 4 bâtiments H - K - T - U		
	18.400 x 4	= 73.600
Sanitaire du bâtiment lavoir, prix global		= 40.000
Soit pour l'ensemble des travaux non effectués à la date du 21 Novembre 1956 et pouvant donner lieu à des pénalités =		113.600

Sainte Livrade, le 9 Mai 1957

Le Responsable du groupement  
des Entreprises de Sainte Livrade,



R. DUMAS

Le Délégué du Service Social



J. ROULEAU

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

SOUSSION RECTIFICATIVE

Je soussigné DUMAS Raymond, agissant au nom de la Société DUMAS Père et Fils, Boulevard du Midi à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT (Lot-et-Garonne) et agissant également en tant qu'Entreprise PILOTE du Groupement indiqué sur le rapport ci-joint, après avoir pris connaissance du devis programme et m'être personnellement rendu sur les lieux, me soumetts et m'engage à effectuer les travaux ci-après indiqués conformément aux devis et indications jointes dans le présent dossier.

Fait à SAINTE-LIVRADE SUR LOT, le 11 Février 1956

Pour la Société DUMAS Père et Fils  
Société à responsabilité limitée au capital  
de 300.000 Frs

Le Gérant :

....

RECAPITULATION GENERALE

---

LOGEMENT RAPATRIES (23)

23 x 2.075.640 =

47.739.720,-

LOGEMENT ADMINISTRATIF N° 1

4.374.144,-

" " N° 2

4.878.481,-

" " N° 3

3.166.323,-

BATIMENT LAVOIR SECHOIR

850.450,-

GROUPE SCOLAIRE

4.019.680,-

---

TOTAL FRANCS

65.028.798,-

---

---



le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
178 rue de Lille, 178

AMENAGEMENT DU CAMP du MOULIN DU LOT A SAINTE-  
LIVRADE S/LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF  
n° 2 *Appartement des Institutants.*

PLATRERIE

- Plafond plâtre y compris briques spéciales fixées par crochets galvanisés

1 f. 60.00 x 7.00 : 7.00 : 420

I.000 420.00

au préalable :

- Démolition de cloisons existantes, plafonds et cloisons isorel. 25.00

- Réserve faite sur le plancher de la partie centrale

- Cloisons de doublage sur le pourtour y compris enduit au plâtre 1 face

2 fr. 80.00 : 120.00

2 fr. 7.00 : 14.00

-----  
134.00 x 2.00 : 402.00

Déduire 36 x 2.50 :

-----  
90.00

312.00 à

750 - 234.000

Cloisons de briques de 4, hourdées au plâtre et enduites 2 faces

1 f. 60.00 : 60.00

25 f. 7.00 : 175.00

-----  
235.00 x 3.00 705.00

Déduire 26 f. 0.90 x 2.00

-----  
46.80

658.20<sub>a</sub>

I.000 658.200

-----  
I.337.200

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
 SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78  
PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A Ste-LIVRADE-  
 SUR-LOT. (Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

MACONNERIE

Abaissement des chassis existant par démolition  
 d'allèges, coulage des tableaux linteaux et  
 appuis formant saillie à l'intérieur et feuil-  
 lures pour menuiserie.

Dito bâtiment n° 1

Portes d'entrée assimilées	36	7.000	252.000
- Façon de perrons avec marches pour entrée (perron simple)		4.600	41.300
		<i>97+</i>	
		<i>aménagement de 17 m<sup>2</sup></i>	
- Etablissement de conduits de fumée	10	13.000	130.000
- Enduit taloché fin à l'extérieur au mortier n° 1 et 2 (bâtard)			
2 f. 60.000 :		120.00	<i>san. tenir compte des ouvertures -</i>
2 f. 7.00 :		14.00	
		-----	
		134.00 x 3.40 :	
		455.60	400
			182.240
- Baine de verre en plafond, en nappe continue de 4 cm. ép.	420 m <sup>2</sup>	230	96.600
- Jambages d'évier, enduites 2 faces au mortier n° 2	10	1.500	15.000
			-----
		TOTAL MACONNERIE francs....	717.240

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
178 rue de Lille, 178

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE  
SUR-LOT (Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

SANITAIRES

- Fourniture et pose d'évier monobloc 100 X 50 classe B, y compris alimen- tation et vidange à la sortie du bâtiment	Nombre	10	15.000	150.000
- Receveur de douche avec robinetterie complète, vidange et alimentation à la sortie du bâtiment (1 mètre)	Nombre	10	15.000	150.000
- Fourniture et pose de W.C.	Nombre	10	16.400	164.000
- Fourniture et pose de lavabo 65 x 45 dito bâtiment I	Nombre	10	15.000	150.000
- Collecteur en galvanisé d° rapatriés <i>d'eau potable</i>	I		28.000	28.000
				----- 642.000 =====

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
 SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE  
 SUR LOT (Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

MENUISERIE

- Croisées et chassis en pin 35 m/m jet d'eau et pièce d'appui en chêne ferrée par 7 pattez à scellement 6 paumelles. 1 crémone et y compris moultures à l'intérieur	30	7.410	222.300
- Portes d'entrée en pin d° logement rapatriés, mais compris contrevents portatifs, <i>avec fini de sol</i>	10	12.000	108.000
- Portes intérieures en pin dito logement rapatriés	26	5.970	155.280
- Plinthes en pin 110/13 4 f. 60.00 : 240.00 34 f. 7.00 : 238.00 <u>478.00</u>			
Déduire 52 f. 0.90 : <u>46.80</u> 431.20		225	97.020
- Placards éviers, y compris jous d'angles et ferrures	10	3.000	30.000
			<u>612.540</u>
			TOTAL MENUISERIE Francs <u>612.540</u>



30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
178 rue de Lille 178

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-  
SUR-LOT (Lot & Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF  
N° 2

ELECTRICITE

Collecteur principal longitudinal en cuivre pour courant force	1		35.000
Lampes intérieures avec prise conformément au descriptif	36	2.300	82.800
Prises de courant force	<del>10</del> <sup>pour 10</sup> 36	3.800	136.800
Chauffe eau marque "SAUTER" de 50 litres dans salle d'eau <del>à l'extérieur</del>	10	40.000	400.000
Lampes extérieures sous hublots étanches	10	3.400	34.000
			----- 688.600 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

- PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot-et-Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF n° 2

- PEINTURE VITRERIE

- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries  
neuves 30 f. 2 x 1.60 x 1.50 = 144.00  
2 f. 10 x 1.50 x 2.60 = 78.00

222.00

Divers

18.40

240.40

- Portes intérieures

2 f. 26 f. 0.90 x 2.00 = 93.60

334.00

280,-

87.520,-

- Peinture 3 couches sur plinthes  
Longueur des plinthes

431.20

40,-

17.248,-

- Fourniture et pose de vitrerie et verre simple

30 f. 1.40 x 1.40 = 58.80

10 f. 1.40 x 1.40 = 19.60

78.40

800,-

63.720,-

- Peinture à l'huile 3 couches pour salle  
d'eau et cuisine

2 f. 3.10 x 3.00 = 18.60

2 f. 2.60 x 3.00 = 15.60

Plafond 1 f. 2.60 x 3.10 = 8.06

42.26 x 10 semblables

= 422.60

2 f. 3.10 x 3.00 = 18.60

2 f. 4.20 x 3.00 = 25.20

Plafond 1 f. 4.20 x 3.10 = 13.02

56.82 x 10 semblables

= 568.80

990.80

Divers = 9.20

1000.00 280,- 280.000,-

- Peinture émulsion 2 couches sur tous  
les autres murs non lavable

2 f. 3.35 = 6.70

2 f. 3.10 = 6.20

12.90 x 3.00 = 38.70

16 semblables x 38.70 = 619.20

Divers 0.80

620.00

150,-

à reporter = 93.000,-  
541.488

Report . . . . . 541.488

- Badigeon des plafonds au blanc  
gélatineux ou similaire  
1 f. 60.00 x 7.00 = 420.00

Déduire plafond à  
l'huile

10 f. 3.10 x 2.60 = 8.06

10 f. 4.20 x 3.10 = 13.02

-----  
21.08

21.08

-----  
398.92

80.00

-----  
31.913,--  
-----

TOTAL PEINTURE Francs :

573.401,--  
=====

le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

- P A R I S -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE LIVRADE SUR LOT

(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2  
-----

- CHARPENTE

- Auvents en Eternit ondulé s'accordant à la couverture existante se posant sur console en sapin raboté y compris pose, fourniture et toutes sujétions (largeur 1,50)

	1	9.500,-	9.500,-
déjà existants : 2 aux extrémités	<del>8</del> 6	6.500,-	52.000,-
+ 1 au milieu qui a été aménagé pour 2 portes			----- 61.500,- =====



le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

- P A R I S -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE LIVRADE-SUR-LOT  
(Lot-et-Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

VOLETS MOBILES

- Fourniture et pose de volets mobiles portatifs en pin, panneaux pleins de 22 m/m avec emboiture, embouts de 50 (à chaque porte)

Chaque volet sera ferré par

- 2 clavettes
- 2 arrêts de volets en partie haute
- 2 poignées de tirage

Nombre 10

4.200,-

42.000,-

=====

*volets portatifs, alors  
qui comprennent compris dans le prix ou non ?  
le prix des portes à 12.000 fr*

le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

- P A R I S -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE LIVRADE-SUR-LOT

(Lot et-Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

- Stores marque "PERRIER" ou similaires à lames en pin agrafées s'enroulant extérieurement sous linteaux par manoeuvre avec cordonnet ou chaînette, fixation en partie basse

Ces volets seront peints à l'huile 3 couches

30

6.800,00

204.000,-  
=====

11 manquent sur 30 -  
fait  
part 7

- R E C A P I T U L A T I O N -

---

MACONNERIE . . . . .	717.240,-
PLATRERIE . . . . .	1.337.200,-
SANITAIRE . . . . .	642.000,-
MENUISERIE . . . . .	612.540,-
ELECTRICITE . . . . .	688.600,-
PEINTURE VITRERIE . . . . .	573.401,-
CHARPENTE . . . . .	61.500,-
VOLETS MOBILES . . . . .	42.000,-
STORES . . . . .	204.000,-

---

TOTAL AMENAGEMENT. BATIMENT  
ADMINISTRATIF N° 2 . . . . . 4.878.481,-  
=====



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78  
PARIS

AMÉNAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF N° 1 . 5 Appartements cadres

- MACONNERIE

I - Abaissement des cloisons existantes par démolition d'allège, coulage de tableaux et appuis formant saillie à l'intérieur et feuillure pour recevoir menuiserie et double cloison y compris au préalable la dépose de la menuiserie existante 37 ouvertures (45 ?) Portes assimilées 8		7.000,-	315.000,-
2 - Façon de perrons avec marches pour entrée (perron double) ? <i>2 existait sur 5, mais mis en liti n plus primitivement.</i>	7 ?	6.000,-	42.000,-
3 - Etablissement de conduites de fumée même travail qu'aux logements rapatriés	8	13.000,-	104.000,-
4 - Enduit taloché fin à l'extérieur 2 f. 60.00 = 120.00 - <i>par de réduction pour toles et fenêtres.</i> 2 f. 7.00 = <u>14.00</u> 134.00 x 3.40 = 455.60		400,-	182.240,-
5 - Laine de verre au plafond fournie et posée en nappe continue, 4 cm. d'ép. 420 m <sup>2</sup>	<i>fourant nouveau isolation.</i>	230,-	96.600,-
6 - Jambages d'évier y compris enduits N° 2 4		1.500,-	6.000,-
<b>TOTAL MACONNERIE FRANCS</b>			<b>745.840,-</b>

*Rien pour la chape en ciment -*

*2 supplémentaires à prévoir pour AS.*

*2 supplémentaires à prévoir pour AS. Sur 2 face*





Report 76,95

633.187,-

1 f. 2.55 =  
19 f. 7.00 =

2.55  
133.00  
= 212,50 x 3.00 = 637.50

Déduire

Portes 23 f. x 0,70 x 2.00 =

32.20  
605.30 à

1.000,-- 605.300,--

- Revêtement en carreaux de faïence au droit  
des installations culinaires

4 f. 0.75 x 3.00 = 9.00

4.000,- 36.000,-

TOTAL PLATRERIE Frs

1.274.487,-

MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES

Relations avec les Etats Associés  
Service Social

78, rue de Lille PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF n° I

PEINTURE VITRERIE

- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries  
neuves y compris travaux préparatoires.  
2 faces x 35 f. 1,60 x 1,50 = 168.00  
2           x 10 f. 1.50 x 2.60 = 78.00  
(Divers (chassis, placards, éviers)    14.00  
260.00
- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries  
intérieures (portes, huisseries)  
2 f. 23 x 0.90 x 2.10 = 86.94
- Peinture à l'huile des plinthes 3 couches  
longueur des plinthes = 382.50
- Fourniture et pose de vitrerie et verre simple  
35 f. 1.40 x 1.40 = 68.60  
10 f. 1.50 x 1.40 = 21.00  
2 f. 0.50 x 1.00 = 1.00  
906.0
- Peinture à l'huile 3 couches des salles d'eau  
y compris travaux préparatoires  
Cuisine 8 f. 2.55 = 20.40  
4 f. 4.80 = 19.20  
4 f. 2.60 = 10.40  
2 f. 5.80 = 11.60  
2 f. 3.30 = 6.60  
2 f. 3.50 = 7.00  
2 f. 5.00 = 10.00  
8 f. 2.55 = 20.40  
Douches 4 f. 2.00 = 8.00  
113.60 x 3.00 = 340.80  
Plafonds  
2 f. 7.60 x 2.55 = 38.76  
1 f. 8.50 x 2.55 = 21.68  
1 f. 9.10 x 2.55 = 23.20

= 83.64  
424.44 280,-

118.843,-  
311.416,-

Report :

311.416,-

- Peinture émulsion lavable à la demande :

2 f.	7.60	=	15.20
2 f.	4.10	=	8.20
4 f.	4.50	=	18.00
4 f.	3.35	=	13.40
4 f.	3.35	=	13.40
4 f.	3.50	=	14.00
2 f.	3.50	=	7.00
2 f.	3.35	=	6.70
2 f.	3.50	=	7.00
2 f.	1.50	=	3.00
2 f.	5.00	=	10.00
2 f.	4.30	=	8.60
12 f.	3.40	=	40.80
2 f.	3.40	=	6.80
2 f.	1.20	=	2.40
2 f.	5.80	=	11.60
2 f.	4.30	=	8.60
16 f.	3.60	=	57.60
4 f.	4.50	=	18.00
4 f.	3.35	=	13.40
2 f.	7.60	=	15.20
2 f.	4.10	=	8.20

308.10 x 2.80 = 862.68      180,-    155.282,-

- Badigeon des plafonds en blanc gélatineux

1 f. 60.000 x 7.00 = 420.00

Déduire :

Plafonds à l'huile      83.65

336.35

Divers

3.65

340.00

80,-    27.200,-

- Peinture des volets mobiles à l'huile 3 couches.

2 f. 10 x 1.80 x 0.60 x 2 faces =  
43,20

280,-    12.096,-

longueur 2 f. ?

5 plots = 10 volets

TOTAL PEINTURE VITRERIE

505.994,-



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
 SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
 (Lot-et-Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

- SANITAIRE

+ 2 Ms. Sociales  
 jetés -

- (Fourniture et pose d'évier Monobloc 100 x 50  
 Classe "B" y compris alimentation et vidange  
 à la sortie du bâtiment

Nombre 4

15.000,- 60.000,-

- Fourniture et pose d'une baignoire sabot  
 alimentation et vidange d° 4

30.000,- 120.000,-

- Fourniture et pose de W.C. y compris  
 alimentation et chute à 1 m. de la maison 5

18.000,- 90.000,-

Ann. Sociales  
 - Fourniture et pose d'un receveur de douches  
 avec robinetterie complète vidange et  
 alimentation à la sortie 1

15.000,- 15.000,-

+ 1 Ms. Sociales

- Fourniture et pose de lavabos 65 x 45 d°  
 précédemment avec robinetterie eau chaude  
 et eau froide 4

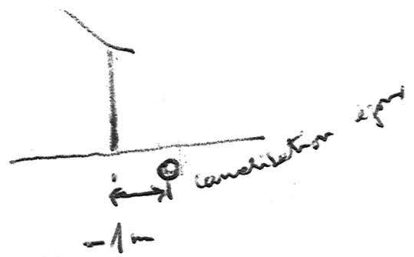
15.000,- 60.000,-

- Collectif en galvanisé dito repatriés en  
 26 x 34 Ø y compris raccordement aux

28.000,-

TOTAL SANITAIRE Frs

373.000,-



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot et Geronne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 1

- MENUISERIE

- Croisées et châssis en pin 36 m/m jet d'eau et pièce d'appui en chêne 7 pattes à scellement, 6 paumelles 1 crémonne et y compris moulures d'habillage à l'intérieur (dimensions 160 x 1.50)	<del>35</del> <sup>36</sup> 29	7.410,- 5.600,--	259.350,- 11.200,-
dimensions 60 x 1.00			
- Portes d'entrée en pin dito logement rapatriés (150 x 260)	<del>10</del> <sup>5</sup>	12.000,--	120.000,-
- Portes intérieures d° logements rapatriés y compris fermes, huisseries, moulures	<del>23</del> <sup>25</sup>	5.970,--	137.310,-
- Plinthes en pin 110/13 longueur des gorges soit 442.00 Déduire portes 2 f. 23 x 1.00 = 46.00 9 f. 1.50 = 13.50 <u>      </u> = 59.50 382.50		225,-	86.063,-
- Placards sous évier compris joues d'angles	<del>4</del> <sup>6</sup>	3.000,-	12.000,-
			-----
		<u>TOTAL MENUISERIE Frs</u>	<u>625.923,-</u>

*42 An - Livra*

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78  
PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 1

- ELECTRICITE

- Collecteur principal longitudinal en cuivre pour courant force			35.000,-
- Lampes intérieures avec prises conformément au descriptif			
	<del>32</del> <sup>30</sup> lampes	2.300,-	74.600,-
P.V. pour va et vient	<sup>14</sup> 14 lampes	1.000,-	7.000,-
- Prises de courant force pour l'ensemble des pièces	Nombre 27	3.800,-	102.600,-
- Chauffe-eau marque SAUTER de 100 litres triphasé	4	55.000,-	220.000,-
- Chauffe-eau "Sauter" 50 litres pour célibataire douche	1	40.000,-	40.000,-
- Lampes extérieures sous hublots étanches	<del>1</del> <sup>5</sup>	3.400,-	23.800,-
			<u>502.400,-</u>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Relations avec les Etats Associés

Service Social

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

(Lot et Garonne)

AMRAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

VOLETS MOBILES

- Fourniture et pose de volets mobiles portatifs en pin panneaux pleins de 22 m/m avec emboiture, embouts de 50 (à chaque porte)

chaque volet sera ferré par :

2 clavettes

2 arrêts de volets en partie haute

2 poignées de tirage

Nombre 10

4.200,-

42.000,-

*l'un et non la pair*



le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Relations avec les Etats Associés

Service Social

78, rue de Lille PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE SUR LOT

(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

- CHARPENTE

Auvent en Eternit ondulé s'accordant  
à la couverture existante se posant sur  
console en sapin raboté y compris pose  
(largeur 1,50)

7

9.500,-

66.500,-

9  
sans person (déjà existants : 2)  
horizontaux : 2

le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Relations avec les Etats Associés  
Service Social

78 rue de Lille  
PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

-----  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

- 
- Stores marque "PERRIER" ou similaires à lames en pin agrafées s'enroulant extérieurement sous linteaux par manoeuvre avec cordonnet ou chaînette, fixation en partie basse

Ces volets seront peints à l'huile 3 couches

~~35~~<sub>30</sub> 67800,-

238.000,-  
=====

+ 8 plus petits

- R E C A P I T U L A T I O N -

---

AMENAGEMENTS BATIMENT ADMINISTRATIF N° I

MACONNERIE	.....	frcs :	745.840,-
PLATRERIE	.....	"	1.274.487,-
SANITAIRE	.....	"	373.000,-
MENUISERIE	.....	"	626.923,-
ELECTRICITE	.....	"	502.400,-
PEINTURE VITRERIE	.....	"	505.994,-
CHARPENTE	.....	"	66.500,-
VOLETS MOBILES	.....	"	42.000,-
STORES	.....	"	238.000,-

TOTAL francs : 4.374.144,-

---

---

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78 -

PARIS (7°)

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE -sur-LOT

(Lot & Gne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3 *Infirmier - Bureau*

MACONNERIE :

- Abaissement des châssis et ouvertures assimilés, par démolition d'alléges coulage des tableaux, linteaux appuis, d° bâtiment N° 1	40.....	7.000	280.000-
- Façon de perron avec marche pour entrée perron simple	<i>3 existait déjà</i> 5.....	6.000	30.000-
- Etablissement des conduits de fumée		néant	<i>à installer dans 1</i>
- Enduits talochés fin sur murs extérieurs mortier I et 2 bâtard			<i>non connu</i>
2 f. 60.00 = 120.00			
2 f. 7.00 = <u>14.00</u>			
134.00 x 3,40 = 456,00..	400		182.240-
- Laine de verre plafond m2	420,00..	230	96.600-
- Jambage d'évier enduit 2 faces I.....	I.....	1.500	I.500-

590.340 -

*visite installé  
2 conduits en  
fumée aux extrémités*



LE 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78 -

PARIS (7°)

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 2

PLATRERIE :

- Plafond plâtre sur briques spéciales  
fixées par crochets galvanisés  
1 F. 80.00 x 7.00 = 420.00..... I.000,- 420.000-

Au préalable :

- Démolition des cloisons existantes  
plafonds et cloisons isorel  
Réserve fait sur le plancher de la  
partie centrale..... 25.000-

- Cloisons de doublage sur le pourtour  
du bâtiment compris enduit au plâtre  
1 face :  
2 f. 60.00 = 120.00  
2 f. 7.00 = 14.00  
134.00 x 3.00 = 402..  
Déduire 40 f. 1.50 x 1.50 = 90  
312.. 750,- 234.000,-

- Cloisons en briques de 4 hourdées  
au plâtre et enduites 2 faces  
1 f. 46.00 = 46.00  
2 f. 1.60 = 3.20  
15f. 4.70 = 70.50  
119.70 x 3.00 = 359,10  
Déduire 14 f. 1.00 x 2.00 = 28.00  
331.10 I.000,- 331.100,-

1.010.100,-

Le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS (7°)

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-Lot

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

SANITAIRE :

- Fourniture et pose d'évier Monobloc 100 x 50 classe B y compris alimentation et vidange à la sortie du bâtiment	Nombre 1.....	15.000,-	15.000,-
- Receveur de douche avec robinetterie complète, vidange et alimentation à la sortie du bâtiment ( 1m)	Nombre 1.....	15.000,-	15.000,-
- Fourniture et pose de W.C. avec chasse d'eau évacuation à lm. du bâtiment	Nombre 2.....	18.000,-	36.000,-
- Collectif partiel et branchement .....			18.000,-
+ 1 chauffe eau <del>à poser sur le toit par un 22 (substitution)</del>			84.000,-
+ 1 lavabo			

Le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS (7°)

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

MENUISERIES :

- Croisée en pin 35 m/m jet d'eau et pièce d'appui en chêne fermes d° bâtiment N° I et 2 Nombre 38...	7.410,-	281.580,-
- Portes d'entrée en pin d° bâtiment N° I Et 2..... 5...	12.000,-	60.000,-
- Portes intérieures en pin des Landes d° bâtiment N° I & 2..14...	5.970,-	83.580,-
- Portes à double ouvrant droite Va et Vient en récupération, soit seule la réparation et la repose    Nombre 3 Estimation.....	2.500,-	7.500,-
- Plinthes en pin 110/I3 4f. 7.00 = 28.00 2f. 46.00 = 92.00 28f. 4.70 = 131.60 2f. 60.00 = 120.00 2f. 7.00 = 14.00 385.60 ..... 385.60		
Déduire :		
5f. 1.50 = 7.50)		
4f. 1.50 = 6.00)		
28f. 1.00 = 28.00)		
344.10 ..... 344.10	225,-	77.423,-
		<hr/>
		510.083,-

Le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N°3

ELECTRICITE :

- Collecteur principal longitudinal en cuivre pour courant forcé ... I		43.000,-
- Lampes extérieures avec hublots étanches ..... 5	3.400,-	17.000,-
- Lampes intérieures d° bâtiment I & 2 dont 2 sur va et vient pour les dégagements ..... 18	2.300,-	41.400,-
- Prise de courant forcé ..... 18	3.800,-	68.400,-

169.800,-

Le 30 JANVIER 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-Lot-  
(Lot & Garonne)

AMENAGEMENT DU CAMP ADMINISTRATIF N° 3

PEINTURE - VITRERIE :

- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries neuves :			
2 f. 40 f. 1.50 x 1.50	=	180.00	
2 f. 5 f. 1.50 x 2.60	=	39.00	
		219.00	
divers	=	11.00	
		230.00	
Portes intérieures			
2 f. 14 f. 1,00 x 2,00	=	56.00	
2 f. 3 f. 1,80 x 2,00	=	21,60	
		307,60	280,-
			86.128,-
- Peinture à l'huile 3 c. sur plinthes longueur des plinthes	344,10		40,-
			13.764,-
- Fourniture et pose de vitrerie en verre simple			
40 f. 1,40 x 1,40	=	78,40	
5 f. 1,40 x 1,40	=	9,80	
		88,20	800,-
			70.560,-
- Peinture à l'huile 3 couches pour murs intérieurs			
Surface cloison doublage	312,00		
surface cloisons 2 facesx2	= 662,20		
	974,20		
divers	25,80		
	1000,00	280,-	280.000,-
- Peinture des volets mobiles à 3 couches			
10 f. 0,60 x 1,80 x 2 faces	21,60	280,-	6.048,-
- Badigeon plafond au blanc gélatineux	420,00	80,-	33.600,-
			<u>490.100,-</u>



le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
78, rue de Lille, 78 -  
P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT-  
(Lot & Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

CHARPENTE :

- Auvent en Eternit ondulé s'accordant à la  
couverture existante se posent sur console  
en sapin raboté y compris pose et fourni-  
ture et toutes sujétions (largeur 1,50)

<i>3 existant déjà</i> 5.....	6.500,-	32.500
		<u>32.500</u>

le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE sur-Lot  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

VOLETS MOBILES :

- Fourniture et pose de volets portatifs en pin,  
panneaux pleins de 22 m/m avec emboiture,  
embouts de 50 (à chaque porte)

Chaque volet sera ferré par

- 2 clavettes
- 2 arrêts de volets en partie haute
- 2 poignées de tirage

Nombre 5.....	4.200,-	21.000,-
		<u>21.000,-</u>
		<u>21.000,-</u>

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-Lot  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF N° 3

- Store marque " PERRIER " ou similaires à lames en pin agrafées s'enroulent extérieurement sous linteau par manoeuvre avec cordonnet ou chaînette, fixation en partie basse.

Ces volets seront peints à l'huile 3 couches

Nombre <del>38</del>	6.800,-	258.400,-
36		<u>258.400,-</u>
+ 2 pour petits		<u><u>258.400,-</u></u>

R E C A P I T U L A T I O N

MACONNERIE.....590.340,-  
PLATRERIE.....I.010.100,-  
SANITAIRE..... 84.000,-  
MENUISERIE.....510.083,-  
ELECTRICITE.....169.800,-  
PEINTURE VITRERIE.....490.100,-

2.854.423,-

2.854.423,-

CHARPENTE..... 32.500,-  
VOLETS MOBILES..... 21.000,-  
SCORES..... 258.400,-

311.900,-

311.900,-

3.166.323,-

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78 Rue de Lille 78

PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT à SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
AMENAGEMENT DU BARAQUEMENT N° 5 -LAVOIR-BUANDBRIE- SECHOIR -  
-----

- MACONNERIE -

1°- Remblai du sol entre murettes avec remblai compact ou gravillon 2 M. 25.00 X 7.00 X 0.40 = m3	I40	450,-	63.000,-
2 Dallage en béton de ciment, y compris chape bouchardée au moment du coulage 2 M. 25.00 X 7.00 = m2	350	800,-	280.000,-
3 Raccordement avec dallage existant 2 M. 7.00 =	I4	150,-	2.100,-
4 Démolition des murettes, constructions diverses et massifs	estimation		10.000,-
5 <u>au préalable</u> Construction d'égout en canalisation de tuyaux de ciment de 10 de 0, y compris regards de départ et regard extérieur, mais non compris raccordement à l'égout collectif - 3 égouts pour 3		7.500	22.500
- Regard pour robinet d'arrpet	I	2.500,-	2.500
- Béton armé pour lavoir y compris enduit étanche intérieur, canalures, pentes, gorges, languets de renfort .			

Sol parois	I M. 24.40 X 2.20 X 0.10=	5.368
	2 M. 2.20 X 0.50 X 0.10=	0.264
	2 M. 25.20 x 0.60 X 0.06=	1.814
	2 M. 2.00 X 0.60 X 0.06=	0.144
	2 M. 2.00 X 0.60 X 0.10=	0.240

7.850 25.000 195.750

575.850 , -



Report : 575. 850, -

- Enduit au mortier bâtard sur les murs intérieurs,  
raccordement des ouvertures existantes, sans  
menuiseries

2 M. 60.00 x 3.00 = 360.00

2 M. 7.00 x 3.00 = 42.00

402.00

400,-

160.800,-

NOTA : -

Il n'est pas déduit les ouvertures  
pour tenir compte des tableaux et  
divers raccords .

Mise en place de 4 ou 5 de fil de fer  
galvanisé sur poteau tubes peints à l'huile,

Estimation

25.000;-

TOTAL MENUISERIE

761.650

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL  
78 Rue de Lille 78

PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE -SUR-LOT  
AMENAGEMENT DU BARAQUEMENT N° 5 -LAVOIR-BUANDBRIE- SECHOIR

-----

- SANITAIRE -

Branchement des lavoirs en 26X34

*à revoir  
en accord avec  
E. Luperon  
dir. P. P. P.*

2 branchements avec raccords, coudes, Tés  
sortie à 1 mètre du bâtiment

3 robinets 26X34 sur lavoir  
2 robinets d'arrêt

Estimation forfaitaire à 40.000 , -  
=====

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78 Rue de Lille 78

PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE LIVRADE-sur- LOT  
AMENAGEMENT DU BARAQUEMENT N° 5 -LAVOIR-BUANDERIE- SECHOIR -  
-----

- ELECTRICITE

- Conduite collectif fixé à la charpente  
métallique

Estimé

35.000, -

- Installation de 6 lampes

6

2.300,-

13.800

=====

TOTAL ELECTRICITE Fr. 48.800 ,-

=====

- R E C A P I T U L A T I O N -

---

MAÇONNERIE	.....	761.650,-
SANITAIRE	.....	40.000,-
ELECTRICITE	.....	48.800,-
		-----
TOTAL	FRANCS :	850.450,-
		=====

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE -SUR-LOT  
 ( Lot et Garonne)  
AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

- Bouchement des portes du bâtiment existant 4 portes	I.500,-	6.000,-
- Cloisonnement en briques creuses de 15 hourdées au mortier de chaux 6 <sup>fr.</sup> 7.00X4.00 = 168.00	I.350	226.800,-
- Enduit au mortier bâtard sur ces cloisons 2 <sup>fr.</sup> 6 <sup>fr.</sup> 7.00 X 4.00 = 336.00 <i>avec 2 faces de plâtre non comptés.</i> <u>Au préalable</u>	400	I34.400,-
- Démolition de cloisons et de hottes en fer des anciennes cuisines, remblai de cave existante sous préau remise en état de la toiture ( <del>ou autre?</del> )		P.M
<i>supprimer (as)</i> - Dallage en béton de ciment pour préau chape talochée I <sup>fr.</sup> 22.20 x 7.00 ( 850 <sup>fr.</sup> le m <sup>2</sup> ) <sup>30x7=210</sup> <sub>420x7=2940</sub> <sup>39m<sup>2</sup></sup>		P.M
<i>interieur</i> - Raccords divers aux cloisons isorel sur murs extérieurs (régie)		P.M
- Conduits de fumée en éverite, comme aux logements rapatriés	<del>10</del> 6	I4.000,- I40.000
- Démolition d'allèges pour entrée des classes y compris seuils, <u>tableaux</u> etc. <i>si seule salle de classe 6 et non 12</i>	I2	4.000 48.000
		-----
	A reporter ....	555.200,-



Report :

555.200

- Etalement de la toiture pour coulage du linteau du préau, y compris démolition éventuelle au préalable

Estimation

10.000,-

- Chai nage linteau en béton armé pour ce préau I N. 22.20 X 0.40 X 0.20 = m<sup>3</sup> 2.676

25.000,-

66.900,-

NOTA :- Ce travail sera exécuté que si le chaînage actuel se déclare insuffisamment solide. De plus, un troisième poteau sera peut être nécessaire

- Enduit du préau au mortier taloché N° I et 2 ( batard)

→ I N. 22.20 = 22.20 non exécuté -

2 N. 7.50 = 15.00 - déjà compris dans suri, 134.000<sup>r</sup>

37.20 X 4 = 14880

400,-

59.520

691.620,-

Sur les murs du préau, il n'est pas prévu d'enduit, ceci n'étant pas précisé sur le devis descriptif

2 bâtiments semblables

691.620

1.383.240

- W.C. ET COUR

- Construction de murs de clôture en agglomérés de 0,20 d'épaisseur .

2 N. 7.00 X 2.00 = 28.00 [les de clôture le long des murs de salle de classe

1 N. 20.00 X 2.00 = 40.00 [40 m<sup>2</sup> y compris portail et WC. I.550,-

74.400,-

- Enduit au mortier de ciment

2 N. la surfac soit :

2 N. 48.00 = 96.00

400,-

38.400,-

- FOSSE ETANCHE -

- Terrassement dans terre compacte argileuse y compris évacuation des exédents aux D.P.

2 N. 7.00 X 2.00 = m<sup>3</sup> 70.000

900,-

63.000,-

- Radier en béton de ciment pour fond de la fosse 2 N. 7.40 X 2.40 X 0.15 = 5.328

10.000

53.280

- Béton armé pour parois et dalle supérieure y compris enduits étanches intérieurs au ciment - 4 N. 7.00 = 28.00

4 N. 2.40 = 9.60

37.60 X 2.00 X 0.15 = 11.280

3 N. 7.40 X 2.40 X 0.10

3.550

14.830

18.000

266.940

à reporter

1.879.260,-

*mais fait  
à 9 dates*

*à revoir  
après  
diminution  
des murs  
remplacé  
par grillage*

Report :

I.879.260,-

- P.V. pour façon de siège à la Turque sur la dalle

I4

I.000,-

I4.000,-

- Cloisonnement des W.C. en parpaings de ciment de 10 d'ép.

2 f. 7.00 = 14.00

I4 f. 2.00 = 28.00

42.00 X 2.00 = 84.00

14 we justifiés

*in fosse de  
puisque les  
extérieurs déjà couverts*

Déduire I4 f. 080 X I.80 =

correspondant à l'ité.

I.80

20.16  
63.84

I.000

63.840

- Dalle supérieure sur W.C. en béton armé y compris chape lissée et bouchardée  
2 f. 7.20 X 2.20 X 0.10 = 3.168

25.000

79.200

- Enduits intérieurs et extérieurs des W.C.

6 f 7.00 = 42.00

30 f 2.00 = 60.00

102.00 X 2.00 = 204

400

81.600

*enduit déjà couverts pour mur extérieur cloison.*

NOTA Les prix ont été étudiés avec une fosse étanche, le plan l'indiquant comme telle. Pour l'exécution d'une fosse septique seul le filtre serait à effectuer

- Laine de verre sur plafond posée en nappe continue ( 4 cm.d'ép.)

m2 I400

230

322.000

- Piliers des portails et seuils

vaut

8.000

TOTAL MACONNERIE francs

2.507.260,-

=====

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE SUR LOT ( L & G )  
 AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

MENUISERIE -

- Portes vitrées deux vantaux, en pin des Landes y compris fermes nécessaires et raccordement à la pose, de l'imposte supérieur y compris également les moulures intérieures	2 bâtiments à 12 portes	12.000	288.000
- Portes de W.C. à lames sur barres et écharpes y compris le ferrage fer gonds et peintures	14 portes	6.000	84.000
- Portails d'entrée en chêne pour entrée dans les cours	<del>2</del> 2 <del>portes</del>	30.000	60.000
- Plinthe au pourtour des classes en 110X13 pin des Landes			
<i>faire contrôle des dimensions</i> Pour 1/2 - 2 P. 12.63 = 2526 2 P. 12.55 = 25.10 2 P. 12.55 = 25.10 6 P. 7.00 = 42.00 <div style="text-align: right; border-top: 1px solid black; padding-top: 2px;">117.46</div> Déduire 6 P. 1.50 = <div style="text-align: right; border-top: 1px solid black; padding-top: 2px;">9.00</div> <div style="text-align: right; border-top: 1px solid black; padding-top: 2px;">108.46</div>			
4 Semblables x 108.46 =	433.84	225	97.614
- Portes manteaux métalliques sur armoires en pin 150X13 ( suivant plan d'exécution fourni par le conducteur	480 semblables		60.000

TOTAL MENUISERIE 589.614, #  
 =====

Le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78 Rue de Lille 78

PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE LIVRADE SUR LOT ( L & G )  
AMENAGEMENT D UN GROUPE SCOLAIRE

-----

SANITAIRE -

- Repose de 6 lavabos collectifs dans les préaux y compris vidange et alimentation à l m du bâtiment .	<del>64</del>	5.000,-	30.000
- Amenée d'eau en 26/34 au W.C. et lavage des W.C. avec chasse d'eau périodique			<u>46.000</u>
			<u>76.000</u>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78 RUE DE LILLE 78

PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE LIVRADE SUR LOT  
( Lot et Garonne )

AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

-o-

- ELECTRICITE -

Remise en état des lignes existantes  
en bon état

vaut

40.000

- Installation de lampes avec interrupteur  
ES dans salle de classe et préau, sous  
tube Bergmann et acier

80 lampes

2.300,- 184.000

TOTAL ELECTRICITE Fr. 224.000

=====



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
 SERVICE SOCIAL  
 78 Rue de Lille 78  
PARIS -

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DI LOT A SAINTE LIVRADE SUR LOT ( I&G)  
 -----  
 AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE  
 -----

PEINTURE VITRERIE

*renoir dimensions  
Salles de classes*

- Peinture émulsion des murs et plafonds dans les classes			
surface pour I/4			
1f; 37.70 x 7.00 =	263.90		263.90
2 f. 12.63 =	25.26		
4 f. 12.55 =	50.20		
6 f. 7.00 =	42.00		
	<u>117.46</u>	x 4.00 =	<u>469.84</u>
			733.74
4 semblables x 733.74 =	2.934,96	soit	2935,00
- Vitrerie verre simple sur menuiseries neuves		180	528.300,-
24 f/ 0.80 X 1.50 =	28.80	800,-	23.040
- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries neuves			
25 f. x sur ace menuiserie m2 250		280,-	70.000
- Peinture à l'huile 3 couches des plinthes des dalles de classe			
longueur	ml 435	80	34.800
- Peinture à l'huile 3 couches sur plinthes			
433,84		60	26.030
			-----
			682.170
			=====
			=====

TOTAL PEINTURE VITRERIE Frcs 682.170

RECAPITULATION

MACONNERIE	. . . . .	2.507.260
MENUISERIE	. . . . .	589.614
SANITAIRE	. . . . .	76.000
ELECTRICITE	. . . . . X . . .	224.000
PEINTURE VITRERIE	. . . . .	682.170

TOTAL AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE Frs 4.079.044

---

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

- Lot-et-Garonne -

AMENAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 A 28, LOGEMENT RAPATRIES (23 semblables)

MACONNERIE

- I - Cloisonnement intérieur de répartition des logements en briques creuses de 4 hourdées au mortier de ciment N° 2 et enduites deux faces au mortier de chaux hydraulique N° 1 dosé à 300 K° avec dans ce mortier une proportion de 10 % de ciment

2 f. 25.00 x 3.00 = 150.00  
 16 f. 7.00 x 3.00 = 336.00  
 486.00

A déduire :

25 f. 0.70 x 200 = 35.00  
 451.00

	1.200,-	541.200,-
2 - Dépose de porte avec huisserie dans cloisons centrales	Régie	600,-
3 - Bouchement de ces portes en briques de 10 d'ép. y compris enduite 2 faces au mortier de chaux N° 1 Surface approximative 7.00	1.400,-	9.800,-
4 - Fourniture et mise en place de conduit de fumée en tuyau éternit Ø 16 y compris collier de scellement, plaque éverite avec passage losangé et chapeau chinois y compris trémie réglementaire en plâtre 17.	14.000,-	238.000,-
5 - Ouverture de portes d'entrée des logements y compris linteaux tableaux seuils et évacuation des excédents		-----

à reporter

789.600,-

...

		Report	789.600,-
		9.000,-	81.000,-
6 - Déplacement éventuel des fenêtres dans la partie médiane	9	Estimation	5.000,-
7 - Construction de perron conformément au plan et suivant hauteur des soubassements avec deux murettes enduites et marches enduites au ciment semblables 9		4.000,-	36.000,-
8 - Fourniture et mise en place de laine de verre dans grenier, de marque siover ou similaire, fournie en nappe continue épaisseur 4 cm. 60 x 7,00 = m2 420		230,-	96.600,-
9 - Construction de regard en béton ou en briques avec enduit pour collecteur des eaux usées, non compté ici conformément à la page 5 du devis programme	20		P.M.
10 - Jambages d'évier, enduits au mortier de chaux hydraulique sur les 2 faces évier 12		1.500,-	18.000,-
			<hr/>
		TOTAL MACONNERIE FRS	1.026.200,-
			<hr/> <hr/>

le 30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT

SAINTE-LIVRADE-sur-LOT (Lot & G.)

AMENAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 à 28 - LOGEMENTS RAPATRIES

(23 semblables)

CHARPENTE

- Huisseries en sapin de raccordement à chaque  
fonction de cloison sur murs latéraux ou  
plafond en 70 x 50 y compris nervures

32 f. 3.00 = 96,00

16 f. 7.00 = 112,00

2 f.25.00 = 50,00

258,00

300,-

77.400,-

TOTAL CHARPENTE Frs 77.400,-



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS  
SERVICE SOCIAL  
78, rue de Lille, 78  
PARIS

AMÉNAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A STE-LIVRADE S/ LOT  
(Lot-et-Garonne)

AMÉNAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 A 28, Logements R<sub>h</sub> patriés, 23 semblables -

MENUISERIE -

- Portes intérieures y compris huisseries en 70 x 50 en pin des landes y compris pose, mise en place et ferrures nécessaires et compris également les moulures sur les 2 faces		26 portes semblables	5.970,-	155.220,-
- Portes extérieures de 90 x 60 en pin des landes y compris bâtis et ferrures nécessaires à savoir : pêne 1/2 tour à larder et 4 paumelles de 140 et pattes à scellement compris également moulures intérieures		8	8.325,-	66.600,-
- Plinthes en pin de 110 x 150, posées sur 1/2 bâtiment		16 f. 7.00 = 112.00 4 f. 25.00 = 100,00	212.00	
<u>Déduire</u>		22 f. 0,80 = 17.60 4 f. 0.85 = 3.40 1 f. 1.45 = 1.45	22.45	
			189.55	
2 1/2 bâtiments			189.55	
- Partie centrale		4 f. 9.40 = 37.60 6 f. 7.00 = 42.00	79.60	
<u>Déduire</u>		1 f. 1.45 = 2.90 8 f. 0.80 = 6.40	9.30	
			70.30	
Divers			449.40	
			10.60 = 460	225.-
- Remplacement de trois portes extérieures vitrées en pin 2 vantaux de 2.60x1.50, y compris ferrures à savoir : 8 pattes à scellement, 6 paumelles de 140, 1 serrure à larder 1/2 tour avec béquille double et 1 crémonne y compris également moulures sur côté intérieur		4 semblables	12.000,-	48.000,-
			<u>TOTAL MENUISERIE francs</u>	<u>373.320,-</u>

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

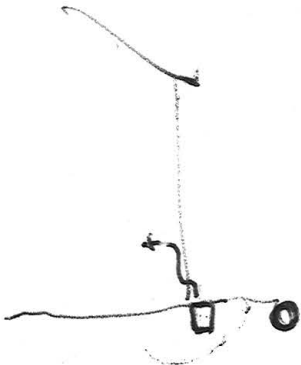
P A R I S

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-sur-LOT  
(Lot-et-Garonne)

AMENAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 A 28, LOGEMENTS RAPATRIES (23 semblables)

- SANITAIRE PLOMBERIE

- Fourniture et mise en place de lavabos 56 x 40, y compris robinetterie alimentation et vidange à la sortie du bâtiment (regard), mais non compris branchement au collecteur principal	Nombre	12	11.000,--	132.000,--
- Fourniture et mise en place d'éviers posés	Nombre	12	10.000,--	120.000,-
- Dépose des lavabos actuels de la partie centrale			Estimation	1.000,-
- <u>Collecteur principal</u> en galvanisé, y compris collier de prise en charge à la canalisation principale, réserve faite toutefois sur le diamètre de cette canalisation et sur sa solidité			Vaut	34.000,-
<b>TOTAL SANITAIRE PLOMBERIE Frs</b>				<b>287.000,-</b>



30 Janvier 1956

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES  
SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille - 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT  
(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 A 28 - LOGEMENTS RAPATRIES - (23 semblables)

- ELECTRICITE -

Les travaux comprennent :

Une ligne d'alimentation générale en fil de cuivre  
tablette 5 x 5 - 4 Fils.

pour alimentation lumière, y compris boîte de  
dérivation 1 pour logement, marque "

4 bornes, lampes simples, allumage et prise de  
courant

Interrupteur électro-sécurité portant fusible  
pose sur planchette, la prise de courant se  
trouvant sur chaque interrupteur

Fourniture et pose dans chaque pièce d'un abat-  
jour en tôle émaillée

Collecteur intérieur	38 lampes	I	2.300,-	87.400,-
			35.000,-	35.000,-
				-----
			TOTAL ELECTRICITE Frs	122.400,--
			=====	=====

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

SERVICE SOCIAL

78, rue de Lille, 78

PARIS

AMENAGEMENT DU CAMP DU MOULIN DU LOT A Ste-LIVRADE SUR LOT

(Lot et Garonne)

AMENAGEMENT DES BARAQUEMENTS 6 A 28, LOGEMENTS RAPATRIES (23 semblables)

- PEINTURE -

- Peinture à l'huile 3 couches sur menuiseries neuves y compris travaux préparatoires

2 f. (9f.1.00 x 2.70) = 48.60

2 f. (3f.1.50 x 2.70) = 24.30 *verre*

72.90

280,- 20.412,-

- Peinture à l'huile 2 couches sur menuiseries intérieures (portes)

2 f. (25f.0.90x2.10) = 94.50

200,- 18.900,-

- Peinture à l'huile sur plinthes 2 couches  
Longueur plinthes 460

40,- 18.400,-

- Fourniture et pose de vitrerie en verre simple à bain de mastic pour les portes d'entrée

8 f. 0.80 x 2.00 = 12.80

4 f. 1.30 x 2.00 = 10.40

23.20

800,- 18.560,-

- Badigeon à la colle teinte sur l'ensemble des murs et cloisons intérieures et plafonds de chaque pièce

1 f. 60.00 x 7.00 = 420.00 *Plafond*

Surface cloisons *2 x 111* = 451.00

Murs 2 f. 60.00 = 120.00

6 f. 7.00 = 42.00 =

2 f. 9.35 = 18.70

180.70x3 = 542.10

1.413.10

80,- 113.048,-

total PEINTURE Frs

189.320,-

*9*  
*portes*

*Entrepreneur  
prévoir que  
surface n'a pas  
été soustraite alors  
qu'il y a 2 faces*

*bon -  
vous trouvez  
402 m<sup>2</sup> murs  
116 m<sup>2</sup> cloisons  
1518 m<sup>2</sup>*

RECAPITULATION

MACONNERIE .....	Frs	1.026.200,-
CHARPENTE .....	Frs	77.400,-
MENUISERIE .....	Frs	373.320,-
SANITAIRE PLOMBERIE .....	Frs	287.000,-
ELECTRICITE .....	Frs	122.400,-
PEINTURE .....	Frs	<u>189.320,-</u>
TOTAL LOGEMENT RAPATRIES francs.....		<u><u>2.075.640,-</u></u>



PARIS, le 26 JANVIER 1956

XXVII

M. R U D L E R Marcel  
en mission à Sainte-Livrade  
Ministère des Affaires Etrangères  
(relations avec les Etats Associés)

à

Monsieur M O R E A U  
Service Social - 5ème Division  
P A R I S

O B J E T : Aménagement du camp de réfugiés de Sainte-Livrade (Lot et Garonne) -

REFERENCE : Votre ordre de mission du 12 Janvier 1956 (

P. JOINTE : 1 dossier de 7 pièces -

Faisant suite aux démarches effectuées en Décembre dernier auprès des Autorités, entrepreneurs et artisans de Sainte-Livrade, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-après, le compte rendu de ma mission.

+

+ +

Le 13 Janvier 1956, je me rendais à Périgueux auprès du Commandant SERGENT. Bien que malade, ce dernier consentait à me recevoir. Après avoir pris connaissance de votre lettre et du dossier de l'aménagement du camp de Ste-Livrade, le Commandant SERGENT me faisait savoir qu'il en approuvait les lignes générales et qu'il était d'accord sur les prix, ceux-ci étant, dans l'ensemble, raisonnables.

En ce qui concerne les remarques de la Maison DELBIGOT, le Commandant SERGENT m'a déclaré répondre directement à votre lettre N°. I4 SO/D.5 du 7 courant.

+

+ +

Suivant vos instructions, j'ai remis à chaque entrepreneurs les plans et dossiers qu'ils nous avaient confiés, en les avisant

.../...

que je leur soumettrai un nouveau plan avec devis descriptif leur permettant de faire une nouvelle soumission.

Le 14 Janvier, je me présentais au domicile de Monsieur GAUTIER, Ingénieur des Travaux Publics d'Indochine, à VILLENEUVE-s/Lot, qui devait nous conseiller dans les travaux d'aménagement du camp de Ste-Livrade.

- Monsieur GAUTIER était décédé le matin même.

J'ai pris contact alors avec Monsieur BAYARD, de CASSE-NEUIL-s/lot.

Monsieur BAYARD, métreur-projecteur-vérificateur patenté, membre de l'ordre, expert près des tribunaux, a bien voulu accepter d'établir le plan pour l'Administration.

Il n'a pu commencer son travail que le mardi 17 Janvier, et s'estimant responsable n'a tenu compte d'aucune des données précédentes et a refait le levé complet du camp.

Ce travail terminé, et tenant compte alors de vos observations et des plans précédents, il a dressé un nouveau plan avec devis descriptif complet.

- Je n'ai été en possession de ces pièces que le lundi 23 courant. Muni de celles-ci, je me suis présenté à nouveau au Ct SERGENT à PERIGUEUX. Ce dernier a approuvé le plan mais a formulé quelques observations en ce qui concernait le devis descriptif et le modèle de soumission.

Monsieur BAYARD, tenant compte de ces observations, a rectifié les devis.

- Suite à ces travaux, Monsieur BAYARD vous enverra directement sa facture ainsi qu'un double de son travail.

+

+ +

Dès le 23 Janvier, j'ai repris contact avec les entrepreneurs de Sainte-Livrade.

1°. - Maison DELBIGOT : a accepté de préparer la soumission chiffrée sur notre projet. - A formulé quelques remarques au descriptif que j'ai complété pour l'ensemble des projets.

Enverra sa soumission à la date indiquée.

2°. - Maison DUMAS : - a accepté de préparer la soumission chiffrée sur notre projet. -

Entre temps, le Groupement des Entrepreneurs et Artisans

de Sainte-Livrade - Monsieur PERRIER - et Monsieur BARONCELLI prenaient contact avec Monsieur DUMAS. Ces entrepreneurs, qui avaient précédemment présenté des devis séparés, se rendaient compte que les travaux seraient trop importants pour eux et les délais trop courts. D'un commun accord, ils demandèrent à Monsieur DUMAS de présenter une soumission commune, Monsieur DUMAS gardant la responsabilité de l'ensemble.

3°. - Maison GRI : Cette entreprise d'AIGUILLON (Lot-et-Garonne) me téléphonait vendredi dernier (21 Janvier) me demandant l'autorisation de soumissionner.

Renseignements pris, cette Maison est de 1er ordre, sensiblement égale à la Maison DELBIGOT, et jouit d'un très bon crédit.

Je lui ai remis toutes les pièces nécessaires et elle enverra sa soumission à la date indiquée.

+

+ +

Les trois soumissions, enfermées dans une double enveloppe cachetée, devront être postées au plus tard mercredi 1er Février. Elles seront donc en votre possession jeudi ou vendredi prochain, 3 Février.

L'identité des plans et devis doit permettre une adjudication normale.

F. THOMAS. -  
AGENCE TRIGNAC. -  
VILLENEUVE S/LOT -  
Télé : N°.197

Villeneuve, le 18 JANVIER 1956.

.....

=====  
: :  
: :  
: :  
Monsieur le MINISTRE  
DES AFFAIRES ETRANGERES.  
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES.  
SERVICE SOCIAL - ORGANISATION DES CAMPS  
A L'INTENTION de M. RUDLER.  
78, rue de LILLE.

- P A R I S -

=====  
: :  
: :  
: :  
=====

Monsieur Le MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous informer que M. RUDLER votre chargé de mission à SAINTE - LIVRADE -S/LOT est venu me voir hier 17 JANVIER 1956.

Il m'a fait part de l'importance de sa mission qui consiste à reloger des personnes avacuées du Viet - Nam.

Peut-être vos services auront - ils besoin de grands locaux, pas très éloignés de SAINTE - LIVRADE pour y créer, soit maisons de repos, soit centres pour jeunes gens, ou même, hôpitaux.

A cet effet, je viens vous proposer d'acquérir les affaires suivantes :

1°). Notice N°. I.407 : Château de Tombebouc. Ancien chef - lieu de juridiction avant 1789. Situé à 5 kms de SAINTE - LIVRADE. A servi de préventorium pendant longtemps. Direction privée, organisation Booy - Scout. Puis pendant la guerre 1939-40, a servi de refuge à une colonie Israélite. Le château peut être vendu, avec deux hectares pour 5.500.000 fr. photo - jointe.

2°). Notice N°. I.205. : Château du Bosclar, Commune de SAINT - VITE, à 1 km, 500 de la gare de Monsempron - Libos, ligne AGEN. PARIS; 35 km de SAINTE - LIVRADE. Cette demeure, a servi de clinique.

Plusieurs Administrations ou grandes entreprises ont essayé de l'acquérir pour l'organiser en maison de repos ou colonie de vacances.

Cette affaire peut être vendue avec 5 ou 7 hectares c'est à dire les abords immédiats, parc et bois.

.../...

.../...

Le prix de 25.000.000 Fr avec une ferme attenante de 35 hectares environ, donc déduction à faire de la valeur de la ferme, photo jointe.

3°). Notice N°. I.642. Château de RIGOULIERES, bord rivière le Lot, non inondable, à 3 kms de SAINT - SYLVESTRE, à 12 kms de VILLENEUVE S/LOT, à 22 kms de SAINTE - LIVRADE.

Ancien Château Féodal, vaste terrasse, et parc surplombant la rivière, entrée sous porche voûté; 22 pièces principales, dont un certain nombre sont de très grande dimension, 10 seulement sont utilisées par le propriétaire, et munies de tout le confort, chauffage central; eau courante, salle de bains, W.C. téléphone.

Les autres pièces ne sont pas utilisées mais pourraient l'être à bref délai. Quelques réfections de peinture et de nettoyage pourraient rendre ces pièces habitables.

Immenses dépendances.

Cette affaire pourrait être vendue avec 6 ou 7 hectares, ou moins au gré de l'acquéreur.

Avec une ferme de 30 hectares, le prix global serait de 15.000.000 Fr.

A déduire la valeur de la ferme si l'acquéreur ne prenait que le château et ses abords.

NOTICES JOINTES -

Je me tiens à la disposition de vos services, pour faire visiter et fournir tous renseignements complémentaires.

Dans cette attente...

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le MINISTRE, l'hommage de mon profond respect.

*Quero*

2327W1



7 JANVIER 1956

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

N° 14 SO/D5

*arrêté n° 4*

Le CHEF du SERVICE des AFFAIRES SOCIALES  
5ème Division

Au Commandant SERGEANT  
Arrondissement du Génie  
Caserne Bugeaud

PERIGUEUX

Mon Commandant,

Je vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu me donner et de l'aide que vous avez apportée à Mr. RUDLER de la Garde Indochinoise, chargé d'étudier les travaux à effectuer dans le camp du Moulin du Lot.

Mr. RUDLER a consulté les entrepreneurs de Ste Livrade qui lui ont remis des devis correspondant à des plans établis par eux-mêmes.

Cependant une des principales entreprises, la Maison DELBIGOT, estime que tous les murs extérieurs devraient être doublés d'une cloison en briques en laissant un vide entre les deux parois. L'entreprise DELBIGOT estime que ce travail est indispensable pour assurer l'isothermie rationnelle des logements et surtout parce que l'examen des lieux aurait révélé que certains murs (ceux de 0m,20) étaient imbibés d'eau de pluie ce qui rendrait certains bâtiments impropres à toute habitabilité.

L'entreprise DELBIGOT est la seule à formuler de telles réserves sur l'état général des bâtiments. Cependant, étant donné l'importance des travaux que nécessiterait ce doublage, je voudrais bien, avant de prendre une décision, connaître votre opinion sur ce point très important.

...../2

Je vous rappelle que ces bâtiments sont destinés en principe, à fournir pendant quelques années à des Français rapatriés d'Indochine, un logement de secours en attendant leur reclassement et leur dispersion. Il ne s'agit donc pas d'en faire des logements définitifs.

Mr. RUDLER, qui doit retourner prochainement à Ste Livrade, ira vous voir et vous soumettra les plans que nous avons retenus. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me donner sur cette question de doublage des murs extérieurs, l'avis technique et désintéressé qui me manque pour me permettre de proposer aux entrepreneurs un plan définitif.

En vous remerciant de l'aide que vous voulez bien apporter au Service des Affaires Sociales, je vous prie d'agréer, Mon Commandant, l'assurance de toute ma considération./.

R. MOREAU

/)/ OTE d'INSTRUCTION pour Mr. RUDLER

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

1°/ - Mr. RUDLER sous-inspecteur de 1ère classe de la Garde Indochinoise sera mis dès que possible à la disposition du Service des Affaires Sociales (5ème Division) pour assurer la direction d'un centre d'hébergement destiné aux Français rapatriés d'Indochine.

2°/ - Mr. RUDLER recevra un ordre de mission pour se rendre à Ste LIVRADE (Lot & Garonne) où la Défense Nationale met à la disposition des rapatriés d'Indochine le Camp du "Moulin du Lot" (lettre n°032104/DN/CAB/EMP/I5 du 5.XII.55 à la Commission Interministérielle. (Copie jointe).

3°/ - Mr. RUDLER se mettra en rapport avec le Commandant SERGENT du Génie d'Agen. Téléphone n°76 à Périgueux. Le Cdt. SERGENT a effectué une visite de Ste LIVRADE avec Mr. MOREAU le 3.X.55, il a établi un premier projet d'aménagement du Camp de Ste LIVRADE en vue de l'hébergement des réfugiés.

Mr. RUDLER établira, en accord avec le Cdt. SERGENT, un plan définitif prévoyant, en priorité :

- la remise en service de la station de pompage, et celle du transformateur électrique;
- l'aménagement d'un bâtiment destiné à la Direction (logements du personnel de Direction, de l'Assistante Sociale, bureaux du Chef du Centre, de la comptabilité et de l'assistante sociale)

4°/ - Mr. RUDLER se mettra en rapport avec les autorités locales (Mairie de Ste Livrade - Préfecture d'Agen), se fera indiquer les entreprises susceptibles d'exécuter rapidement les travaux d'aménagements et leur fera établir des devis.



AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

LOGEMENTS ADMINISTRATIFS N°. 2

(personnel enseignant)

---

Eventuellement à prévoir pour la dernière  
tranche, en juillet.

AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

LOGEMENTS ADMINISTRATIFS N°. I

---

2 Livraisons : 1er Avril et 1er Juin ;

1ère Tranche :

- 4 chambres à coucher.
- 2 living room (célibataires)
- 2 salles à manger.
- 2 cuisines
- 8 radiateurs électriques (force 3 kws)
- 2 poêles feu continu
- 2 services à vaisselle
- 2 jeux de casseroles

2ème tranche :

- identique.

A prévoir qualité courante.



AMENAGEMENT DU CAMP DE SAINTE-LIVRADE

---

LITERIE (Rapatriés)

2 draps par lits - 1.000 lits - .....	2.000.
100 " pour Service sanitaire et réserve.....	100.
	<hr/>
Total.....	2.100.
	<hr/>
Alèzes caoutchouc pour lits enfants.....	150
	<hr/>
Traversins.....	1.000.
	<hr/>
2 couvertures par lit - 1.000 lits -.....	2.000.
100 " en réserve pour Service Social...	100.
	<hr/>
	2.100.
	<hr/>

PARIS, le 11/1/56

M. R U D L E R Marcel  
en mission à Sainte-Livrade  
Ministère des Affaires Etrangères  
(relations avec les Etats Associés)

à

Monsieur M O R E A U  
Service Social - 5ème Division  
P A R I S

O B J E T : Aménagement du camp de réfugiés de Sainte-Livrade (Lot  
et Garonne) -

REFERENCE : V/ordre de mission N°. 95 SO / D5 en date du 13 Décembre  
1955 -

Suite à la mission que vous m'avez confiée en date du 13.12.  
1955, j'ai l'honneur de vous rendre compte des différentes démarches  
et des résultats obtenus auprès des Autorités et entrepreneurs de  
Sainte-Livrade.

REMISE EN ETAT DE L'ALIMENTATION ET DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU :

La distribution de l'eau est assuré par un château d'eau d'une  
contenance de 80 m<sup>3</sup> qui est alimenté par un puits. L'élévation est  
elle-même assurée par une petite station de pompage composée de 2  
pompes pouvant fonctionner alternativement ou simultanément.

Un appareil de verdunisation, de la marque Philips E. Pain,  
assure la potabilité de l'eau. La distribution à lieu ensuite aux

...../.....

aux baraques par une conduite souterraine qui comporte des vannes d'ouverture et fermeture pour chaque groupe de 2 baraques.

Monsieur A. DELABIE, artisan, a effectué en 1949 / 1950 le montage de ce système, et est, par conséquent, très au courant de son fonctionnement. Il nous propose ses services pour sa remise en état. (Lettre annexée, chemise N°. I.)/

Monsieur G. HENNEBOT, ex-employé de Monsieur DELABIE, qui a été chargé par l'Administration Militaire de l'entretien de l'installation de l'eau pendant plus d'un an, nous a également proposé ses services. (Certificat du Lieutenant-Colonel DRONNEAU et lettre annexés - chemise N°. I.)/

**B - ELECTRICITE : Distribution générale -**

La distribution générale est assurée par une ligne autonome qui aboutit à un transformateur. L'énergie fournie actuellement au camp est d'une puissance de 50 KW.

Le Transformateur qui a brûlé voici deux ans a été remis en état et peut fonctionner de suite. Il suffit d'en faire la demande à Monsieur l'Ingénieur, Chef de Subdivision à Villeneuve-s/Lot.

A noter que cette puissance de 50 KW, plutôt faible - (la station de pompage en utilise déjà 10) - pourra être portée à 300 KW., maximum que permet la ligne. Cette augmentation de puissance donnerait la possibilité d'utiliser des appareils électriques d'appoint dans les appartements, ce qui réduirait le prix de chauffage, le courant devant nous être fourni, pour l'ensemble du camp, au tarif le plus réduit.

Monsieur René LALOYE, constructeur-électricien, a toujours été chargé de l'entretien des lignes du transformateur aux baraquements, et nous offre ses services. (Chemise N°. 2.)/

**C - VIDANGE - W.C. - ORDURES :**

Les W.C. avec fosse septique, par groupe de 8, placés entre les baraquements, peuvent facilement être remis en état par Monsieur DELABIE qui a procédé à leur installation. - Il suffira d'affecter un W.C. par logement et d'en modifier les fermetures - travail simple, facile à réaliser.

La vidange des ordures sera assuré par le service de la benne de Sainte-Livrade. Le Maire nous a promis d'intégrer le camp de réfugiés dans la tournée journalière.

Par ailleurs, il existe déjà dans le camp un four d'incinération d'ordures qui est en état de fonctionner.

...../.....

Le Service des égouts, qui se termine par un collecteur qui se jète dans le Bot paraît être en bon état.

D - DOUCHES :

Les douches actuelles ne peuvent être utilisées. Il sera nécessaire d'aménager une salle de bains-douches du même modèle que les bains publics. Un devis exact de cette installation pourra vous être présenté par un des entrepreneurs. (la chaudière et le bassin peuvent être utilisés après réparations) -

LAVOIRS :

La meilleure solution consisterait en l'installation d'une petite laverie automatique pour la collectivité. Une minime cotisation serait demandée aux réfugiés désirant bénéficier de ces facilités, ce qui amortirait rapidement les frais engagés. - Un devis pourra vous être présenté à cet effet.

Cependant, de l'étude des dossiers présentés, il ressort que sauf en ce qui concerne l'Entreprise DELBIGOT qui a donné des prix un peu élevés, tous les autres entrepreneurs ont des prix sensiblement identiques, compte tenu des facteurs correspondants.

+        +

**DEVIS DES ENTREPRENEURS :**  
-----

**DELBIGOT** : Entreprise la plus importante de Sainte-Livrade - Liste de références jointe ( Chemise N°. 3.)//

**DUMAS PERE & FILS** : 2ème Entreprise en importance de Sainte-Livrade - Groupe en plus sous sa responsabilité une partie des artisans et petits entrepreneurs de Sainte-Livrade ( Chemise N°. 4.)//

**GROUPEMENT DES ARTISANS ENTREPRENEURS** de Sainte-Livrade - Réunit 4 entrepreneurs de moyenne importance - responsabilité individuelle ( Chemise N°. 5.)//


**BARONCELLE:** Travaille seul pour la maçonnerie et la plâtrerie - (CALMES) Est lié à M. CALMES, entrepreneur, pour la menuiserie et à un autre entrepreneur pour le chauffage central. ( Chemise N°. 6.)//

**PERRIER** : Travaille seul - Etant donné son faible crédit et ses difficultés financières, n'a été admis dans aucun des groupes. ( Chemise N°. 8.)//

**SANTAMARIA** : Petit artisan susceptible d'effectuer des petits travaux en régie, en particulier pour l'utilisation des matériaux récupérés ( Chemise N°. 8.)//

*Pour  
ce  
Rapport  
indiqué  
double*



 Relevé établi sous cette forme  
selon instruction le Mouan  
scales y figurent ~~la~~ peinture des  
plombes et sanitaire larvi  
l'électricité est supprimée

DÉPARTEMENT  
de  
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
de  
VILLENEUVE-S-LOT

N° .....

OBJET

République Française

## MAIRIE DE SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Sainte-Livrade-s-Lot, le 4 mai 1957 195

Le Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

à

Monsieur ROULEAU  
Administrateur au Centre d'Accueil  
des Rapatriés d'Indochine,

J'ai l'honneur de vous inviter à  
vouloir bien assister à la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945.

Réunion, Place de la Mairie, le  
8 mai, à 10 heures 45.

Le Maire,

*en pièce*

B/- Relevé des travaux non effectués.

Ainsi que je vous l'ai précisé dans ma lettre 170 du 17 Avril, c'est sciemment que j'ai établi un relevé contradictoire des travaux non effectués, sous la forme que vous critiquez. Il s'agissait pour moi de détenir une pièce signée par l'entrepreneur responsable reconnaissant que des travaux n'avaient pas été effectués à la date prescrite.

Dans cette même lettre je vous précisais les quatre points retenus et demandais que les services financiers ou vous même veuillez bien m'éclairer sur leurs intentions. C'est ainsi que je citais le cas de la rubrique électricité.

J'attends donc des instructions précises pour établir un décompte détaillé des sommes correspondant aux travaux non effectués.

Il peut être prévu :

- 1°/- Nettoyage général des bâtiments h, k, t, u ; pour mémoire.
- 2°/- Pose des interrupteurs et prises électro-sécurité pour les bâtiments h, k, t, u; aucun sous détail ne figure sur l'exemplaire du marché que je détiens et comme l'entrepreneur n'a pas accepté de diminuer la dernière demande d'accptes en fonction de ces travaux non effectués, j'attends vos instructions. Ainsi que je le signalais il est possible de retenir comme chiffre 87.400 frs par bâtiment considérant que l'électricité dans son ensemble était inutilisable, ou encore de ne chiffrer que le prix des interrupteurs et des prises, à moins que dans un esprit de conciliation il soit décidé de ne pas demander de pénalités pour cette rubrique.  
Par Bâtiment il y a <sup>38</sup> planchettes portant un interrupteur et une prise.
- 3°/- Peinture des plinthes pour les bâtiments h, k, t, u ; soit selon les indications du marché (460 x 40) 18.400 frs par bâtiment et pour 4 bâtiments 73.600 fr.
- 4°/- Sanitaires du lavoir, non achevés. L'entrepreneur a accepté que soit réservée la totalité du montant, soit 40.000 fr.

Ainsi en ce qui concerne la peinture il est nécessaire d'indiquer : peinture des plinthes dans quatre bâtiments de rapatriés... X francs x 4 = ..... de même pour le lavoir il est nécessaire d'indiquer avec précision en quoi consistent les travaux non effectués et leur valeur exacte, et il faut faire apparaître clairement la valeur totale des travaux non exécutés.

Pour nous permettre de procéder le plus rapidement possible à la régularisation et à la liquidation de ce marché, je vous demande de vous mettre sans tarder en rapport avec les entrepreneurs et, compte tenu des observations qui précèdent, de bien vouloir faire établir à nouveau les pièces que je vous retourne ci-joint.

- II°/ - RELEVÉ DES TRAVAUX NON EFFECTUÉS -

Le relevé contradictoire des travaux <sup>non</sup> effectués à la date de la mise en pénalité doit être utilisé par les Services Financiers pour calculer les pénalités. Il est donc inutile d'y faire figurer le nettoyage général qui ne saurait à lui seul justifier la mise en pénalité et qui ne peut être chiffré, par contre l'énumération des travaux figurant au marché et non exécutés à la date du 20 Novembre doit être complétée et chiffrée.

.... /4

René LALOYE

CONSTRUCTEUR - ÉLECTRICIEN  
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (L.-et-G.)  
R. M. Villeneuve 3.581

28 Décembre 1955

D E V I S

+++++

D ' INSTALLATION ELECTRIQUE D'ECLAIRAGE

A EFFECTUER

AU CAMP DU MOULIN DE LOT & SAINTE-LIVRADE-S/-LOT

+++++



# René L'ALOYE

CONSTRUCTEUR - ÉLECTRICIEN

SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (L.-et-G.)

R. M. Villeneuve 3.581

DEVIS d'Installation Electrique d'Eclairage  
à effectuer dans 26 Bâtiments au CAMP du MOULIN du LOT  
à Sainte-Livrade-S/-Lot .

SAVOIR : Par Bâtiment

51 Lampes simple allumage à	2.000	102.000
38 Abat-jour tôle	100	3.800
51 Lampes 40W.	90	4.590
13 Lanternes étanche applique avec verrine pour extérieur	600	7.800
38 Prises de courant à placer près des interrupteurs	600	22.800

Montant du Devis par Bâtiment : 140.990

(Cent quarante mille neuf cent quatre vingt dix francs )

Montant du Devis pour 26 Bâtiments:  $140.990 \times 26 = \underline{3.665.740}$

(Trois millions six cent soixante cinq mille sept cent quarante Francs.)

Installation, Matériaux et Montage garantis conformes aux  
Règlements en vigueur et aux Règles de l'ART .

Le démontage et récupération du vieux matériel existant compris

Paiement : au fur et à mesure de l'avancement des Travaux .

SAINTE-LIVRADE-S/-LOT, LE 28 DECEMBRE 1955 .

*Laloy*